



ADDICTION | SUISSE

Lausanne, mai 2024
Rapport de recherche N° 180

Cann-L : l'alternative responsable au cannabis illégal

Etat des lieux et premiers résultats

Robin Udrisard
Jonathan Chavanne
Frank Zobel

Avec le soutien de Gerhard Gmel

Ce projet de recherche est co-financé par le canton de Vaud et la Ville de Lausanne.

PRÉVENTION | AIDE | RECHERCHE

Remerciements

Nous tenons à remercier la Ville de Lausanne, partenaire principal et initiatrice du projet, pour sa confiance et son soutien. La collaboration efficace avec le service de l'inclusion et des actions sociales de proximité de la ville est un atout majeur pour le bon déroulement du projet. En particulier, nous remercions Aline Bernhardt-Keller pour son aide précieuse lors de l'élaboration du projet, ainsi que Salomé Donzallaz, pour son efficacité hors norme, sa réactivité, son pragmatisme et son énergie lors de sa mise en œuvre. Nous remercions aussi les membres de l'Association Cann-I, notamment les municipaux Emilie Moeschler et Pierre-Antoine Hildbrand, pour leur implication et leur soutien précieux.

Notre gratitude s'étend à la Direction générale de la santé du canton de Vaud, dont le soutien a été déterminant et qui co-finance cette recherche. Hugues Balthasar, Ahmed Berzig et Silvana Muggli sont nos interlocuteurs privilégiés à la DGS. Nous remercions également le Service de médecine des addictions du CHUV, qui assure le soutien médical aux participant·e·s, et tout particulièrement le Prof. Yasser Khazal pour son accompagnement, ses réflexions sur les aspects médicaux du projet et pour sa contribution à la formation du personnel. Un grand merci aussi au Dr. Robin Hugues, qui reçoit les participant·e·s du projet, à Alessandro Tremea de la fondation du Levant pour la formation et le coaching de l'équipe de vente, ainsi qu'à Barbara Broers, Aurélie Berthet, Hélène Caume-Goncalves, Marc Augsburg et Sébastien Dyens qui nous soutiennent et conseillent sur certains aspects du projet.

Nous remercions aussi l'OFSP pour son soutien dans le cadre du processus d'autorisation et de réalisation des essais pilotes. Les équipes dirigées par Adrian Gschwend (bases juridiques) et Annette Fahr (bases scientifiques) ont été d'un grand soutien. Nous remercions aussi les équipes des autres essais-pilotes pour nos échanges constructifs, et en particulier le Prof. Reto Auer pour la transmission de son travail et de ses connaissances. Un merci tout particulier va à l'équipe du projet ChanGE, avec qui nous collaborons étroitement, et en particulier à Martine Baudin et à Ruth Dreifuss. Merci aussi au producteur de cannabis de nos deux essais et à toute son équipe.

Nous remercions nos collègues Diane Jaccard, pour ses compétences graphiques et la création du site web, ainsi que Florian Labhart, architecte informatique du projet, dont le travail à des heures parfois tardives permet à toute l'équipe de collaborer de manière fiable, fluide et harmonieuse. Un grand merci à Mélina Tognolini pour la gestion et la supervision du suivi de la participation, à Camilla Sculco pour son soutien à l'analyse de données, à Marion Wittwer pour sa contribution précieuse durant la phase de lancement du projet et aux stagiaires qui nous aident à sa mise en œuvre.

Un immense merci à l'équipe de vente. Son rôle d'interface entre l'étude et les participant·e·s est essentiel, et son engagement quotidien permet le bon fonctionnement du projet. Julia Laureau, responsable du point de vente, ses adjoint·e·s Sonia Connesson et Bruno Inacio, et les quatre auxiliaires ont une implication exemplaire et forment un pilier essentiel de Cann-L. Merci aussi à Chi-Long Trieu de l'agence Office for Typography, pour le développement de la ligne graphique du projet (logo, vitrines, emballages produits), pour sa disponibilité, sa patience et son écoute.

Notre très profonde gratitude va finalement aux participant·e·s du projet, qui, en acceptant notamment de remplir des questionnaires tous les six mois, rendent cette recherche possible.

Impressum

Compléments d'information :	Frank Zobel, tél. +41 (0)21 321 29 60 fzobel@addictionsuisse.ch
Réalisation :	Robin Udrisard, Jonathan Chavanne, Frank Zobel
Numéro de commande :	Rapport de recherche N° 180
Graphisme/mise en page :	Addiction Suisse
Copyright :	© Addiction Suisse Lausanne 2025
ISBN :	978-2-88183-355-7
DOI :	10.58758/rech180
Citation recommandée :	Udrisard. R., Chavanne, J., Zobel, F. (2025). Cann-L : l'alternative responsable au cannabis illégal. Etat des lieux et premiers résultats – Rapport de recherche N°180. Lausanne : Addiction Suisse.

Table des matières

Résumé	7
1 Introduction.....	9
1.1 Structure du rapport	9
1.2 Contexte et objectifs des essais pilotes.....	9
1.3 Le projet Cann-L.....	10
1.4 Portée et cadre de l'étude scientifique	10
1.4.1 Objectif général.....	10
1.4.2 Objectifs spécifiques.....	11
2 Suivi et avancement du projet	13
2.1 Organisation du projet.....	13
2.1.1 Pilotage	13
2.1.2 Déclaration de conflits d'intérêts.....	13
2.1.3 Supervision et contrôle	13
2.1.4 Partenariats.....	14
2.2 Point de vente Cann-L	15
2.2.1 Local, horaire et personnel	15
2.2.2 Gamme de produits	16
2.2.3 Mesures de réduction des risques.....	18
2.3 Inscriptions	24
2.4 SE (Serious Events).....	24
2.5 Diffusion et communication.....	25
2.5.1 Publications.....	27
3 Etude scientifique : la méthode en bref	28
3.1 Données et méthode.....	28
3.1.1 Données de participation	28
3.1.2 Questionnaires de recherche.....	28
3.1.3 Données de ventes.....	29
3.1.4 Autres données contextuelles.....	29
3.2 Analyses	29



3.2.1	Matrices de transition	31
3.3	Nettoyage	32
3.3.1	Réponses manquantes	32
3.3.2	Qualité des questionnaires	33
4	Etude scientifique : premiers résultats.....	34
4.1	Adhésion au modèle	34
4.1.1	Accessibilité du projet et participation (objectif 1a).....	34
4.1.2	Diversité des profils en termes de fréquence de consommation (objectif 1b)	38
4.1.3	Sources d'approvisionnement (objectif 1c)	40
4.1.4	Satisfaction à l'égard du modèle (objectif 1d)	51
4.1.5	Effets sur le marché noir (objectif 1e)	53
4.2	Pratiques de consommation	54
4.2.1	Produits (objectif 2a)	54
4.2.2	Modes de consommation (objectif 2b)	58
4.2.3	Fréquences et quantités (objectif 2c)	60
4.2.4	Consommations dans des contextes à risques (objectif 2d)	63
4.3	Santé et situation sociale	67
4.3.1	Problèmes aigus (objectif 3a)	67
4.3.2	Consommation problématique (objectif 3b)	68
4.3.3	Etat de santé somatique et psychique (objectif 3c)	70
4.3.4	Contacts avec la police ou la justice en lien avec le cannabis (objectif 3d)	71
4.3.5	Recours aux services de santé (objectif 3e)	72
4.4	Faisabilité.....	73
4.4.1	Ordre public (objectif 4a)	73
4.4.2	Viabilité économique d'un modèle orienté sur la santé publique (objectif 4b)	73
5	Synthèse et perspectives.....	74
6	Bibliographie	75
7	Annexes	77
7.1	Brochures à disposition dans le point de vente Cann-L.....	77

Liste des tableaux

Tableau 1	Contenu des modules de la formation	16
Tableau 2	Prix de vente en fonction de la gamme de produit (valable pour les fleurs et la résine) ...	17
Tableau 3	Assortiment proposé au point de vente Cann-L, situation au 31 décembre 2024	18
Tableau 4	Liste des messages imprimés au recto des paquets.....	21
Tableau 5	Liste des visites au point de vente Cann-L	25
Tableau 6	Liste des présentations du projet Cann-L	26
Tableau 7	Couverture médiatique du projet Cann-L en 2024	26
Tableau 8	Nombre de personnes dans le projet (état au 31.12.2024)	34
Tableau 9	Nombre et motifs de sorties du projet.....	35
Tableau 10	Données socio-démographiques des participant·e·s	36
Tableau 11	Consommation d'autres stupéfiants ^a	39
Tableau 12	Mode d'approvisionnement des participant·e·s qui achètent « (presque) jamais » ou « parfois » chez Cann-L.....	43
Tableau 13	Taux de THC moyen des produits sur le marché noir (SSML) et chez Cann-L	58
Tableau 14	Liste des brochures à disposition au point de vente Cann-L.....	77

Liste des figures

Figure 1	Vue du comptoir du point de vente Cann-L	15
Figure 2	Face recto des paquets de fleurs de cannabis Cann-L	17
Figure 3	Flyer et informations développés pour accompagner la vente d'huile THC	19
Figure 4	Faces recto et verso d'un paquet de résine de cannabis Cann-L avec messages d'avertissement	20
Figure 5	Nombre hebdomadaire moyen de messages transmis par le personnel de vente par thématique (janvier à mars 2025)	22
Figure 6	Illustration des outils disponibles sur l'application web my.cann-l.ch, permettant aux participant-e-s de suivre leurs achats	23
Figure 7	Exemples de scénarios fictifs pour des matrices de transition	31
Figure 8	Exemple d'une matrice de transition	32
Figure 9	Age et genre à l'entrée dans le projet (n=1237)	35
Figure 10	Evolution des admissions selon l'âge (n=1237)	37
Figure 11	Evolution des admissions selon le genre (n=1237)	38
Figure 12	Fréquence de consommation à l'entrée dans le projet (n=1237)	38
Figure 13	Carrières de consommation (n=1237)	38
Figure 14	Evolution des admissions selon la fréquence de consommation (n=1237)	39
Figure 15	Evolution du mode d'approvisionnement en fleurs de cannabis	41
Figure 16	Evolution du mode d'approvisionnement en résine de cannabis	42
Figure 17	Evolution des quantités mensuelles totales de cannabis (fleurs et résine) acquises au marché noir (hors Cann-L) en 2024, par mode d'approvisionnement après six mois (n=835)	44
Figure 18	Importance relative des modes de commande (haut) et des modes de livraison (bas) des fleurs et de la résine de cannabis avant le projet et après six mois de participation	46
Figure 19	Fréquence de consommation selon la fréquence d'achat de fleurs de cannabis chez Cann-L après six mois de participation (n=749)	47
Figure 20	Part des quantités totales acquises par les consommatrices et consommateurs de cannabis (fleurs et résine) quasi-quotidien-ne-s (4 à 7 jours par semaine, N=757), selon la source d'approvisionnement.	48

Figure 21	Raisons mentionnées par celles et ceux qui conservent une autre source d'approvisionnement, selon le produit ^a	49
Figure 22	Prix payé au gramme avant de rejoindre le projet en fonction de la fréquence d'achat au point de vente après 6 mois (n=590)	50
Figure 23	Satisfaction à l'égard du point de vente (n=835)	51
Figure 24	Satisfaction à l'égard du personnel de vente (n=835)	52
Figure 25	Satisfaction à l'égard des produits proposés (n=835)	53
Figure 26	Proportion des ventes de Cann-L dans la consommation mensuelle totale estimée des Lausannois·e-s jusqu'au 31.12.2024 ^a	54
Figure 27	Répartition des participant·e-s selon leur fréquence de consommation de chaque produit avant le projet (la ligne rouge représente la fréquence médiane) (n=1237)	55
Figure 28	Evolution de l'assortiment au fil des mois entre décembre 2023 et décembre 2024, selon le taux de THC et le type de produits	56
Figure 29	Répartition des ventes de cannabis (fleurs + résine) par gamme en 2024	57
Figure 30	Mode de consommation principal avant-projet et après six mois de participation et évolution depuis le début du projet (n=766)	59
Figure 31	Evolution de la consommation par vaporisation chez les participant·e-s ayant acheté un dispositif auprès du projet en comparaison des autres (n=766)	59
Figure 32	Evolution de la fréquence de consommation des participant·e-s (n=825)	60
Figure 33	Évolution des quantités consommées selon l'évolution de la fréquence de consommation (n=810).....	61
Figure 34	Evolution de la consommation rapportée en fonction de la fréquence de consommation à l'entrée dans le projet (n=789) ^{32,33}	62
Figure 35	Evolution de la consommation rapportée en fonction de l'âge à l'entrée dans le projet (n=802) ³²	62
Figure 36	Evolution des épisodes rapportés de conduite automobile dans les 4 heures suivant une consommation de THC (n=132).	63
Figure 37	Lieux de consommation rapportés (les changements significatifs sont montrés avec un astérisque)	64
Figure 38	Evolution de la fréquence de consommation du cannabis en combinaison avec de l'alcool (n=814).....	65
Figure 39	Evolution de la fréquence de consommation du cannabis en combinaison avec d'autres drogues illégales (n=803)	65



Figure 40	Evolution de l'importance accordée à la connaissance du taux de THC des produits consommés (n=800)	66
Figure 41	Evolution du nombre d'épisodes d'effets indésirables temporaires (n=815)	67
Figure 42	Pourcentage des participant-e-s pour qui les cas d'intoxications ont augmenté ou diminué, par type d'événements indésirables (n=834).....	68
Figure 43	Profils des scores CUDIT à l'entrée dans le projet (n=834)	69
Figure 44	Changements fiables (différence de 2 points) et cliniquement significatifs (différence de 3 points) dans le score CUDIT-R après six mois (n=793)	70
Figure 45	Changements cliniquement significatifs après six mois sur les scores de santé mentale et physique calculés avec l'instrument SF-12 (n=763)	71

Résumé

Le projet **Cann-L** s'inscrit dans le cadre des essais pilotes autorisés en Suisse pour évaluer la faisabilité et les effets d'un accès régulé au cannabis. Son objectif principal est de proposer une alternative crédible au marché noir, en mettant en place un modèle de vente à but non lucratif centré sur la santé publique. Ce modèle vise à réduire les risques liés à la consommation de cannabis en garantissant un approvisionnement sûr, contrôlé et accompagné de mesures de réduction des risques.

Après une année de mise en œuvre, les premiers résultats témoignent d'un **accueil positif du projet**, avec 1'266 participant·e·s inscrits qui désormais achètent leurs produits majoritairement via Cann-L. L'analyse des données de consommation révèle que, malgré un accès facilité au produit, **la consommation moyenne n'augmente pas après six mois**, et que l'achat de produits contrôlés semble s'accompagner d'un meilleur suivi de leur usage. La mise à disposition d'outils de suivi des achats semble ainsi contribuer à une attitude plus consciente et informée vis-à-vis de l'usage du cannabis.

Le suivi des comportements d'approvisionnement met en évidence une **transition progressive** du marché noir vers Cann-L, même si certaines pratiques, comme l'autoculture et le partage semblent moins impactées à court terme. Les participant·e·s avec une consommation (quasi)-quotidienne s'approvisionnent aussi majoritairement auprès du point de vente du projet, même si la proportion est plus faible que chez les personnes qui consomment moins.

En parallèle, les mesures de réduction des risques mises en place, comme la vente de vaporisateurs et l'information sur des modes de consommation moins nocifs semblent porter leurs fruits, avec notamment une augmentation du nombre de personnes qui consomment par vaporisation. L'impact de ces mesures devra être évalué sur le long terme. La transparence sur la composition des produits et l'information relayée par le personnel de vente constituent également des atouts du modèle testé.

Le projet Cann-L met en lumière plusieurs défis, notamment la **nécessité d'une réflexion approfondie sur l'offre** pour répondre aux attentes des consommatrices et consommateurs tout en faisant la promotion de produits moins risqués. L'acceptabilité des produits et la perception de leur qualité restent des éléments clés pour assurer une adhésion durable au marché légal. Tenir compte de l'hétérogénéité des profils de consommation est un autre défi pour proposer un modèle qui bénéficie à l'ensemble des usagers et usagers.

Un autre élément déterminant pour la réussite du projet est le **rôle du personnel de vente**. Une approche neutre, non jugeante, transparente et informée favorise l'accompagnement des consommateur·trice·s vers des choix éclairés et informés. Cann-L a fait le choix de travailler avec des professionnel·le·s spécialisé·e·s dans la vente, formé·e·s par la suite aux principes de réduction des risques et au modèle à but non lucratif. Cette approche semble porter ses fruits en maintenant des échanges pour renforcer les compétences de chacun·e et garantir la qualité des interactions avec les participant·e·s.

Enfin, ces résultats préliminaires offrent des **enseignements précieux** pour la réflexion sur une future régulation du cannabis en Suisse. Ils suggèrent qu'un modèle de vente à but non lucratif orienté sur des objectifs de santé publique peut fonctionner et réduire le marché noir, à condition d'être suffisamment attractif et accessible, et permettre la réduction des risques chez les personnes qui consomment du cannabis.

Zusammenfassung

Cann-L ist Teil der in der Schweiz genehmigten Pilotversuche zur Machbarkeit und zu den Auswirkungen eines regulierten Zugangs zu Cannabis. Sein Hauptziel ist es, eine vertrauenswürdige Alternative zum Schwarzmarkt anzubieten, indem ein gemeinnütziges Verkaufsmodell mit Schwerpunkt auf der öffentlichen Gesundheit eingeführt wird. Dieses Modell zielt darauf ab, die mit dem Cannabiskonsum verbundenen Risiken zu verringern, indem eine sichere, kontrollierte Versorgung gewährleistet und Massnahmen zur Schadenminderung getroffen werden.

Nach einem Jahr Umsetzung fallen die ersten Ergebnisse positiv aus: 1266 Teilnehmende haben sich registriert und kaufen ihre Produkte nun mehrheitlich über Cann-L. Die Analyse der Konsumdaten zeigt, dass trotz des erleichterten Zugangs **die durchschnittliche Menge nach sechs Monaten nicht zunimmt** und dass der Kauf kontrollierter Produkte offenbar mit einer besseren Kontrolle des Konsums einhergeht. Die Bereitstellung von einer App zur Kaufübersicht scheint auch zu einer bewussteren Haltung gegenüber dem Cannabiskonsum beizutragen.

Die Beobachtung des Beschaffungsverhaltens zeigt einen **allmählichen Übergang** vom Schwarzmarkt zu Cann-L, auch wenn bestimmte Praktiken wie Eigenanbau und Cannabisteilen kurzfristig weniger betroffen sind. Die (fast) täglichen Konsumierenden beziehen ihre Produkte jetzt mehrheitlich an der Verkaufsstelle des Projekts, auch wenn der Anteil geringer ist als bei Personen, die weniger konsumieren.

Gleichzeitig scheinen die umgesetzten Schadenminderungsmassnahmen, wie der Verkauf von Verdampfern und die Information über weniger schädliche Konsumformen, Früchte zu tragen, insbesondere durch einen Anstieg der Zahl der Personen, die Cannabis verdampfen. Die Auswirkungen dieser Massnahmen müssen nun langfristig bewertet werden. Die Transparenz hinsichtlich der Zusammensetzung der Produkte und die Informationen, die vom Verkaufspersonal weitergegeben werden, sind ebenfalls wichtige Elemente des getesteten Modells.

Das Cann-L-Projekt zeigt mehrere Herausforderungen auf, insbesondere die **Notwendigkeit das Angebot so zu gestalten, damit es den Erwartungen der Konsumierenden entspricht und gleichzeitig den Konsum von weniger riskanten Produkten fördert**. Die Akzeptanz der Produkte und die Wahrnehmung ihrer Qualität bleiben Schlüsselemente für eine dauerhafte Bindung an den legalen Markt. Die Berücksichtigung der unterschiedlichen Konsumprofile ist eine weitere Herausforderung, um ein Modell anzubieten, das allen Konsumierenden zugutekommt.

Ein weiterer entscheidender Faktor für den Erfolg des Projekts ist die **Rolle des Verkaufspersonals**. Ein neutraler, vorurteilsfreier, transparenter und sachkundiger Ansatz fördert die Begleitung der Konsumierenden hin zu bewussten und informierten Entscheidungen. Cann-L hat sich dafür entschieden, mit Fachleuten aus dem Verkauf zusammenzuarbeiten, die anschliessend in den Grundsätzen der Risikominderung und dem nicht-gewinnorientierten Modell geschult wurden. Dieser Ansatz scheint Früchte zu tragen, besonders wenn die Kompetenzen im regelmässigen Austausch gestärkt und die Qualität der Interaktionen mit den Teilnehmenden gewährleistet werden.

Diese vorläufigen Ergebnisse liefern **wertvolle Erkenntnisse** für Überlegungen zu einer künftigen Regulierung von Cannabis in der Schweiz. Sie deuten darauf hin, dass ein gemeinnütziges, auf Ziele der öffentlichen Gesundheit ausgerichtetes Verkaufsmodell funktioniert und den Schwarzmarkt einschränken kann, sofern es attraktiv und zugänglich ist und eine Risikominderung bei Cannabiskonsumierenden ermöglicht.

1 Introduction

1.1 Structure du rapport

Le rapport est organisé en quatre sections visant à présenter à la fois le déroulement du projet et les premiers résultats de l'étude scientifique. La première partie introduit le contexte, les objectifs et le cadre scientifique, en précisant les questions de recherche et les implications de l'étude.

La section suivante traite du suivi du projet, de son organisation à son déroulement. Cette partie décrit l'évolution du projet de manière générale, sans entrer dans les données qui seront traitées plus loin pour apprécier les objectifs de l'étude.

Dans les parties 3 et 4, la méthode est brièvement décrite et les objectifs du projet (décrits au point 1.4.2) sont passés en revue pour un premier examen, lorsque cela est possible avec des observations préliminaires. Il ne s'agit jusqu'ici que de résultats descriptifs provisoires. Le recrutement n'est en effet pas terminé et même les participant·e·s déjà inscrit·e·s n'ont pas encore toutes répondu à deux questionnaires.

Enfin, le rapport se conclut par une synthèse des premiers enseignements et une discussion des perspectives pour l'avenir du projet et de la régulation du cannabis.

1.2 Contexte et objectifs des essais pilotes

Les Etats américains du Colorado et de Washington State ont été les deux premiers à légaliser le cannabis par voie d'initiatives populaires en 2012. Depuis, une vingtaine d'autres Etats de ce pays, ainsi que l'Uruguay et le Canada, ont aussi légalisé cette substance et régulé son marché. Plus récemment, trois pays européens – Malte, le Luxembourg et l'Allemagne – ont introduit des régimes de légalisation de la consommation et de l'autoproduction du cannabis.

Cette dynamique européenne a aussi eu des échos en Suisse puisque le parlement fédéral développe actuellement une loi sur le cannabis en réponse à une initiative parlementaire¹. Ce projet, s'il est adopté, entraînerait un changement du statut légal du cannabis. En parallèle et conformément à l'art. 8a de la Loi sur les Stupéfiants (LStup, 1951), des essais pilotes de vente de cannabis peuvent être menés au niveau local depuis 2021.

Dans ce contexte de débat sur le changement du statut légal du cannabis et de sa régulation, les essais pilotes visent à donner des bases de connaissances pour décider de l'éventuelle légalisation du cannabis et, le cas échéant, du modèle de régulation qui devra être adopté.

Au moment de la rédaction de ce rapport, sept projets² ont été autorisés par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

¹ Initiative parlementaire 20.473 du 25.09.2020 : Réguler le marché du cannabis pour mieux protéger la jeunesse et les consommateurs (<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20200473>)

² Cinq projets émanant de volonté politique dans les villes de Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zürich et deux projets privés à Bâle et Zürich : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/sucht-und-gesundheit/cannabis/pilotprojekte/bewilligte-pilotversuche.html>

1.3 Le projet Cann-L

La ville de Lausanne, comme l'ensemble des principales métropoles de Suisse (Bâle, Berne, Genève et Zürich), a décidé de se joindre à ce processus d'apprentissage collectif en développant un essai pilote sur son territoire. Celui-ci porte sur la faisabilité et l'impact d'un modèle de vente de cannabis à but non lucratif, dont l'objectif principal est de limiter les problèmes de santé liés au cannabis tout en offrant une alternative crédible au marché noir. Ce modèle, appliqué à une plus large échelle au Québec (Coudé et al., 2021), constitue à l'heure actuelle le compromis le plus convaincant entre des objectifs de santé publique (limitation des problèmes de santé) et de sécurité publique (diminution de la criminalité et du marché noir). Il paraît particulièrement pertinent de le tester en Suisse, un pays qui se distingue par des réglementations très libérales et peu favorables à la santé publique pour l'alcool et le tabac. En proposant un modèle alternatif non-commercial, la ville de Lausanne et son partenaire Addiction Suisse souhaitent rendre les autorités fédérales attentives au fait que des réglementations du marché plus favorables à la santé publique sont effectivement possibles dans ce domaine.

1.4 Portée et cadre de l'étude scientifique

1.4.1 Objectif général

Cette étude ne porte pas sur la consommation de cannabis en soi mais sur la manière de réguler l'accès à cette substance autrement que par le marché noir, sur les possibilités qu'un tel accès régulé permettrait pour le développement de mesures de santé publique et, in fine, sur les changements de comportements et d'état de santé qu'il peut induire chez des consommatrices et consommateurs de cannabis qui ont initié leur consommation sur le marché noir.

L'objectif général de l'étude est d'évaluer la faisabilité et les effets de la mise en place d'un accès régulé au cannabis au travers d'un modèle de vente à but non lucratif orienté sur des objectifs de santé publique. Ce modèle doit être suffisamment attrayant (localisation, identité, produits, ...etc.) pour que les personnes consommatrices acceptent de renoncer aux achats sur le marché noir. Il doit aussi être économiquement viable.

Pour les participant-e-s à l'étude, l'objectif est de leur permettre d'accéder à des produits de cannabis de meilleure qualité que ceux qui se trouvent sur le marché noir et dûment contrôlés, d'avoir accès à des offres et à des conseils leur permettant de réduire les risques liés à leur consommation et, à travers cela, de réduire ou de limiter leurs éventuels problèmes de santé et sociaux liés à l'usage du cannabis. L'objectif du projet est donc aussi de développer et d'évaluer différentes mesures qui permettent de favoriser la réduction des risques. Ces mesures peuvent concerner l'offre (produits, caractéristiques des produits, outils de consommation) mais aussi les interventions (brochures, messages de prévention) et conseils (par le personnel de vente formé) qui accompagnent la vente de cannabis.

Au niveau sociétal, l'objectif du projet est de mettre à disposition des autorités des connaissances permettant de faire un choix éclairé sur une éventuelle future légalisation et régulation du marché du cannabis. Le modèle proposé dans le cadre de ce projet est orienté sur des objectifs de santé publique et pourrait donc permettre, en cas de résultats positifs, l'adoption ou l'intégration de cette primauté dans un futur modèle de régulation du cannabis en Suisse, dans le canton de Vaud et à Lausanne.

1.4.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs présentés ci-dessous sont repris du protocole de recherche validé par l'OFSP. Ils serviront de base pour structurer la présentation des premiers résultats de l'étude. Les hypothèses de recherche, qui fixent des attentes par rapport aux objectifs ne sont pas encore évaluées dans ce premier rapport.

1.4.2.1 Objectifs primaires

Objectif spécifique 1 : Remplacer le marché noir par un système de vente à but non lucratif.

- 1.a) Rendre accessible le projet de recherche à une partie significative des consommatrices et consommateurs de cannabis illégal à Lausanne et les faire participer à celui-ci.
- 1.b) Faire participer au projet des consommatrices et consommateurs de cannabis provenant de tous les groupes d'utilisateurs en termes de fréquence de consommation, y compris les utilisateurs les plus intensifs, chez qui se développent l'essentiel des problèmes de santé et dont les sources d'approvisionnement sur le marché noir sont souvent déjà bien établies.
- 1.c) Conduire les participant·e·s à abandonner les sources d'approvisionnement illégales (marché noir, culture personnelle) au profit du cannabis contrôlé.
- 1.d) Évaluer la satisfaction des participant·e·s avec le modèle proposé et l'ajuster en conséquence tout en retenant toujours une primauté pour les objectifs de santé publique.
- 1.e) Monitorer les effets de la mise en place du dispositif sur le marché noir.

Objectif spécifique 2 : Faire évoluer les pratiques de consommation des participant·e·s à l'étude de manière positive vers une consommation moins risquée et plus responsable.

- 2.a) Faire évoluer la consommation des participant·e·s vers l'usage de produits à plus faible risque que ceux qui se trouvent sur le marché noir (composition et ratio THC/CBD).
- 2.b) Faire évoluer la consommation des participant·e·s vers des modes de consommation moins nocifs comme la vaporisation.
- 2.c) Faire évoluer la consommation des participant·e·s qui ont une consommation intensive de cannabis vers une diminution des quantités consommées/de et de la fréquence de consommation.
- 2.d) Faire évoluer la consommation des participant·e·s vers une diminution des consommations dans des contextes à risque (conduite de véhicule, travail) ou inappropriés (devant des enfants, dans l'espace public), et vers une diminution des mélanges avec d'autres substances psychoactives (alcool, autres drogues illégales, médicaments).

1.4.2.2 Objectifs secondaires

Objectif spécifique 3 : Contribuer à l'amélioration de l'état de santé et de la situation sociale des participant·e·s.

- 3.a) Réduire les épisodes de problèmes aigus (maaises, accidents) liés à la consommation de cannabis chez les participant·e·s.
- 3.b) Réduire la consommation problématique de cannabis chez les participant·e·s concerné·e·s.



3.c) Améliorer ou au moins ne pas péjorer l'état de santé somatique et psychique ainsi que le bien-être social des participant·e·s.

3.d) Réduire les contacts avec la police et la justice en lien avec l'achat et la vente de cannabis chez les participant·e·s.

3.e) Favoriser le recours aux services de santé pour d'éventuels problèmes ou questions en lien avec la consommation de produits cannabiques chez les participant·e·s.

Objectif spécifique 4 : Evaluer la faisabilité et la viabilité économique du modèle proposé

4.a) Mettre en place un ou plusieurs lieu(x) de vente à but non lucratif orienté sur la santé publique dont le fonctionnement n'est pas associé à des problèmes particuliers, notamment en termes de nuisances et d'ordre public.

4.b) Mettre en place un ou plusieurs lieu(x) de vente à but non lucratif orienté sur la santé publique capable(s) de s'autofinancer et de libérer des moyens (équivalent d'une taxe) permettant de financer des mesures de prévention et de réduction des risques.

2 Suivi et avancement du projet

2.1 Organisation du projet

2.1.1 Pilotage

Le projet Cann-L est promu par le service de l'inclusion et des actions sociales de proximité (SISP) de la ville de Lausanne. Le SISP est chargé du suivi du projet en collaboration avec Addiction Suisse, qui assume seul la responsabilité de la recherche scientifique.

L'Association Cann-L, présidée par la Municipale en charge de la Direction des sports et de la cohésion sociale et où siègent des représentant·e-s de la ville et d'Addiction Suisse, assure l'administration du point de vente Cann-L et les décisions stratégiques qui y sont liées.

2.1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

L'équipe d'Addiction Suisse qui mène la recherche scientifique est représentée au Comité et au bureau de l'Association Cann-L, qui administre les affaires courantes du point de vente, sous la supervision du Comité. La recherche est toutefois financée par des fonds indépendants de l'activité du point de vente.

2.1.3 Supervision et contrôle

Le projet a reçu les autorisations Adhoc de de la commission cantonale d'éthique du canton de Vaud (CER-VD) en décembre 2022 et de l'Office fédérale de la santé publique (OFSP) en mars de l'année suivante et rend des comptes à ces deux organes³.

Au niveau cantonal, une commission de contrôle des essais pilotes a été instituée par décret (DRCC, 2024) pour surveiller tous les essais pilotes ayant lieu sur le territoire du canton de Vaud. Cette commission se compose du médecin cantonal, qui en assure la présidence ; de la pharmacienne cantonale ; d'un·e représentant·e du Ministère public ; d'un·e représentant·e de la police cantonale ; d'un·e représentant·e du Service de médecine des addictions du CHUV ; d'un·e représentant·e de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) ; du/de la président·e du Groupe d'expert·e-s en matière d'addictions (GEA) ; d'un·e représentant·e par commune accueillant un essai pilote. La pharmacienne cantonale a été désignée responsable de la surveillance du respect des dispositions légales quant à la gestion des produits contenant plus de 1% de THC.

³ Page internet OFSP dédiée à Cann-L : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/sucht-und-gesundheit/cannabis/pilotprojekte/bewilligte-pilotversuche/cann-l.html>

2.1.4 Partenariats

Coordination nationale

Le SISF et Addiction Suisse participent depuis 2018 (ville) et 2022 (Addiction Suisse) à un groupe de travail interurbain réunissant les villes favorables aux essais-pilotes, ainsi que l'OFSP. Des rencontres bisannuelles ont lieu pour échanger sur les projets et le partage d'outils de réalisation.

Addiction Suisse participe aussi à des réunions régulières avec un groupe de chercheuses et chercheurs au niveau national. Ce groupe inclut d'autres instituts de recherche engagés dans les projets des autres villes. Il a pour vocation le partage d'information et l'entraide pour le développement d'outils de recherche.

Coordination avec l'essai-pilote genevois

Une collaboration étroite a été mise en place avec l'équipe engagée dans le développement de l'essai-pilote genevois ChanGE, qui partage le même producteur de cannabis que l'essai lausannois. Cette collaboration continue de permettre la mise en commun de certains outils et procédures.

SMA

Le Service de médecine des addictions du CHUV (SMA) assure le rôle de médecin référent pour l'étude. Un médecin assistant est disponible les lundis pour répondre aux besoins du projet. Il reçoit les participant·e·s qui souhaitent un conseil ou un suivi en lien avec leur consommation et accompagne l'équipe scientifique dans les décisions relevant du domaine médical. L'équipe oriente notamment vers le médecin les personnes présentant des troubles psychiatriques lors de la phase de recrutement. Par ailleurs, le médecin prend en charge les événements indésirables relevant de l'ordonnance sur la recherche impliquant l'être humain (voir aussi le point 2.4).

Autres institutions locales

En 2024, un groupe d'accompagnement dédié à la sécurité des produits a été constitué, regroupant le CURML, Unisanté, la brigade des stupéfiants de la ville et la pharmacienne cantonale. Ce groupe accompagne l'équipe du projet dans ses réflexions sur la mise à disposition de nouveaux produits.

Une collaboration étroite a été instaurée avec le CAP de la Fondation du Levant pour la formation et l'accompagnement du personnel de vente (voir point 2.2.1 sur la formation du personnel).

Enfin, l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne contribue au projet, tant pour l'analyse des eaux usées⁴ que pour la mise à disposition du NIRLAB, qui permet d'offrir aux participant·e·s une intervention ponctuelle avec analyse du THC du cannabis acheté au marché noir (voir aussi point 2.2.3.6).

⁴ dans le cadre du projet MonitorStup

2.2 Point de vente Cann-L

2.2.1 Local, horaire et personnel

Un local d'environ 100 mètres carrés a été loué au centre de Lausanne (Figure 1). Ce local répond aux critères définis dans le cahier des charges du projet. Il offre un espace suffisant pour garantir un accueil confortable et est idéalement situé à proximité de l'hypercentre, ce qui en fait un lieu facilement accessible. De plus, il dispose de vitrines donnant sur la rue, ce qui permet d'éviter l'impression de se cacher et ouvre la voie à une démarche de déstigmatisation des personnes qui consomment du cannabis. Le point de vente Cann-L est ouvert **du lundi au vendredi de 11h à 19h et le samedi de 10h à 18h**.

Figure 1 Vue du comptoir du point de vente Cann-L



Source : ville de Lausanne | Mathilde Imesch

L'équipe de vente est composée d'une responsable, employée à 80%, de deux adjoint·e·s, également à 80%. Cette équipe fixe est complétée par quatre auxiliaires de vente, qui viennent renforcer l'équipe aux heures de pointes et le samedi et représentent ensemble environ 0.6 équivalent plein temps. L'équipe n'a pas changé depuis l'ouverture du point de vente en décembre 2023. Le personnel fixe vient du secteur de la vente et a été formé sur les aspects spécifiques du projet.

L'équipe fixe a suivi une formation en présentiel de deux jours, structurée autour de trois modules principaux (Tableau 1). Le premier module abordait les risques liés au cannabis, sa toxicologie, son usage en Suisse, ainsi que les stratégies de réduction des risques et le réseau de soins en addictologie. Le deuxième module se concentrait sur la communication, avec une approche motivationnelle et la coordination avec les médecins, ainsi que sur la détection des personnes en situation de vulnérabilité. Le dernier module couvrait les aspects du projet Cann-L, les enjeux juridiques et légaux, ainsi que le processus de remise du cannabis et l'éthique associée.

Tableau 1 Contenu des modules de la formation

Module 1 (8h)	Module 2 (4h)	Module 3 (4h)
• Le cannabis et les risques • La toxicologie du cannabis • Le cannabis en Suisse • Les stratégies de Réduction des risques • Réseau de soins en addictologie • Mise en pratique	• Communication et interaction (approche motivationnelle) • Repérage des personnes en situation de vulnérabilité • La coordination avec le médecin • Mise en pratique	• Informations sur le projet Cann-L • Aspect légal et juridique • Processus de remise du cannabis • Encadrement des auxiliaires • L'éthique • La production

La formation a été conçue en collaboration avec le Centre d'Aide et de Prévention de la Fondation Le Levant, la Fondation Vaudoise contre l'Alcoolisme, Unisanté et Addiction Suisse. Son concept a ensuite été défini dans le cadre d'un mandat confié au CAP (Fondation Le Levant), qui a animé la formation. Plusieurs intervenant·e·s internes et externes au projet ont été impliqué·e·s, notamment une partie de l'équipe de recherche d'Addiction Suisse, le service du médecin référent de l'étude (SMA), un médecin spécialiste dans le domaine du cannabis médical et des addictions, et un toxicologue.

Par la suite, l'équipe a bénéficié du soutien d'un psychologue du CAP, expert en approche motivationnelle et en addictions. Ce psychologue a joué un rôle de formateur-coach, se rendant sur le lieu de vente à raison de quatre heures par semaine au début, puis progressivement moins souvent. Ce coaching a évolué en séances d'échanges et de formation continues de 2 heures, organisées tous les quelques mois, pour mieux répondre aux nouveaux besoins du personnel de vente.

Le coaching de l'équipe de vente sert aussi à revoir les connaissances ou à discuter des informations qui sont avancées par des participant·e·s lorsqu'ils se présentent au point de vente. L'équipe du projet à Addiction Suisse ainsi que le formateur-coach veillent à ce que les informations transmises par l'équipe de vente soient aussi vérifiées et fiables que possible. Lorsqu'un message ne repose pas sur des connaissances établies, les participant·e·s sont informé·e·s qu'il existe une incertitude. Le projet s'est aussi entouré de spécialistes (médecin, toxicologue, policier et sciences forensiques) qui permet de vérifier des connaissances s'agissant du cannabis, de ses produits et de ses effets.

Le coaching de l'équipe par le responsable de la formation s'est avéré extrêmement précieux et a permis d'ancrer certaines pratiques davantage qu'avec une simple formation initiale.

2.2.2 Gamme de produits

Les produits vendus sont classés en quatre gammes en fonction de leur taux de THC. Les gammes ont été nommées selon une échelle choisie pour être neutre (pas de connotation liée à la force du produit autre qu'une incrémentation). Les gammes sont les suivantes :

- Alpha : 1-5 % THC
- Bêta : 5-10 % THC
- Gamme : 10-15 % THC
- Delta : 15-20% THC

Cette approche met la teneur en THC des produits au cœur de la discussion, avec pour objectif de sensibiliser les participant·e·s à leurs propres attentes liés à la consommation. Contrairement aux pratiques

sur différents marchés, les variétés ne sont pas mises en avant sur le packaging. Elles sont uniquement mentionnées au verso, sur les étiquettes des produits. La gamme et l'emballage sont déterminés en fonction du taux réel de THC mesuré sur chaque lot de production, ce qui signifie qu'une même variété peut se retrouver dans différentes catégories de produits en fonction de la concentration en THC. Ce choix a été fait dans un souci de transparence, afin de garantir une information fiable et de permettre aux participant·e·s de se baser sur des données objectives.

Figure 2 Face recto des paquets de fleurs de cannabis Cann-L



Les prix de vente ont été déterminés pour proposer des tarifs comparables à ceux en vigueur sur le marché noir. D'après une enquête en ligne menée en 2021 auprès de 547 personnes consommant du cannabis en Suisse, le prix moyen était de Fr. 11.- par gramme pour les fleurs et Fr. 13.- par gramme pour la résine. Ces prix sont ensuite légèrement adaptés pour tenir compte des taux de THC. Le prix est dégressif pour les produits les moins forts, avec une différence d'un franc par gramme. Le prix ne suit pas le taux de THC de manière linéaire mais permet d'avoir un léger incitatif à l'achat de produits moins chers (Tableau 2). L'huile, avec 2,5 % de THC est proposée à la vente depuis septembre 2024 à un prix de Fr. 85.- pour 10 millilitres.

Tableau 2 Prix de vente en fonction de la gamme de produit (valable pour les fleurs et la résine)

Gamme	Prix au gramme	Unité de vente	Prix d'achat
Alpha	9.-	3 g	27.-
Beta	10.-	3 g	30.-
Gamma	11.-	3 g	33.-
Delta	12.-	3 g	36.-

2.2.3 Mesures de réduction des risques

2.2.3.1 Produits et appareils en vente

Produits

Le projet Cann-L met un accent particulier sur la sécurité des produits proposés, en prenant en compte une multitude d'aspects, parmi lesquels figurent les risques d'intoxication liés à la composition du produit ou à son mode de consommation, le dosage, la taille des unités de vente, ainsi que la sécurité des emballages, notamment pour prévenir tout risque pour les enfants. Ces exemples illustrent certains des critères pris en considération, mais la liste n'est pas exhaustive. Le principe central du projet est de n'introduire des produits que s'ils sont jugés moins nocifs ou moins dangereux que ceux qu'ils sont censés remplacer, dans une démarche de réduction des risques.

L'approche consiste à commencer avec des produits équivalents à ceux majoritairement présents sur le marché noir, c'est-à-dire des fleurs et de la résine, puis à procéder à une introduction progressive et contrôlée de nouveaux produits, à moindre risque. Cette approche garantit que l'équipe maîtrise bien les connaissances disponibles sur les effets, la toxicocinétique et les risques spécifiques de chaque produit, tout en étant consciente des aspects encore inconnus. Un groupe d'experts⁵ a été constitué courant 2024 pour accompagner l'équipe du projet dans l'évaluation et l'introduction de nouveaux produits.

Tableau 3 Assortiment proposé au point de vente Cann-L, situation au 31 décembre 2024

	< 5% THC	5% - 10% THC	10% - 15% THC	15% - 20% THC
Fleurs	2 variétés	2 variétés	2 variétés	1 variété
Résine	-	-	2 variétés	3 variétés
Huile	1 variété	-	-	-
E-liquides	-	-	-	-

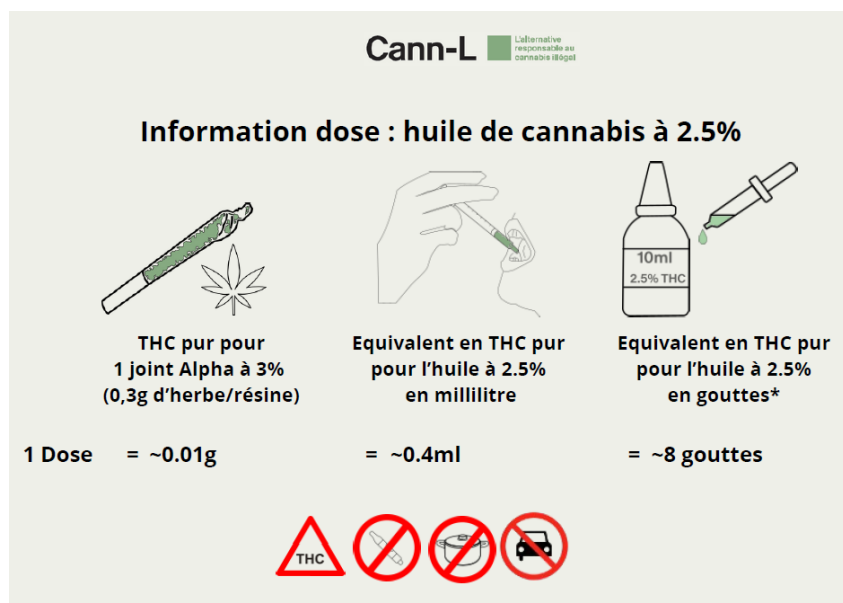
Dans le cadre de la démarche de réduction des risques, une huile a été introduite à l'assortiment au cours de l'année 2024. Ce produit, destiné à une consommation sublinguale, permet d'éviter l'inhalation de fumée et de réduire ainsi les risques de dommages pulmonaires. Il a été introduit comme une alternative au cannabis à faible teneur en THC, et non comme un produit destiné à induire une forte intoxication. En raison des effets retardés liés à l'ingestion, ce mode de consommation peut rendre plus difficile la gestion de l'intensité des effets. En proposant un produit faiblement dosé en THC, le risque d'intoxication aiguë en cas d'ingestion excessive est toutefois réduit. Pour accompagner la vente, des recommandations de dosage ont été établies, préconisant de commencer par une faible dose, puis d'ajuster progressivement en fonction des effets recherchés.

Ces doses ont été définies par l'équipe de recherche, en s'appuyant à la fois sur les recommandations existantes et sur les habitudes de consommation, afin de proposer une équivalence avec des repères connus des consommatrices et consommateurs. La démarche a ensuite été présentée au groupe d'experts

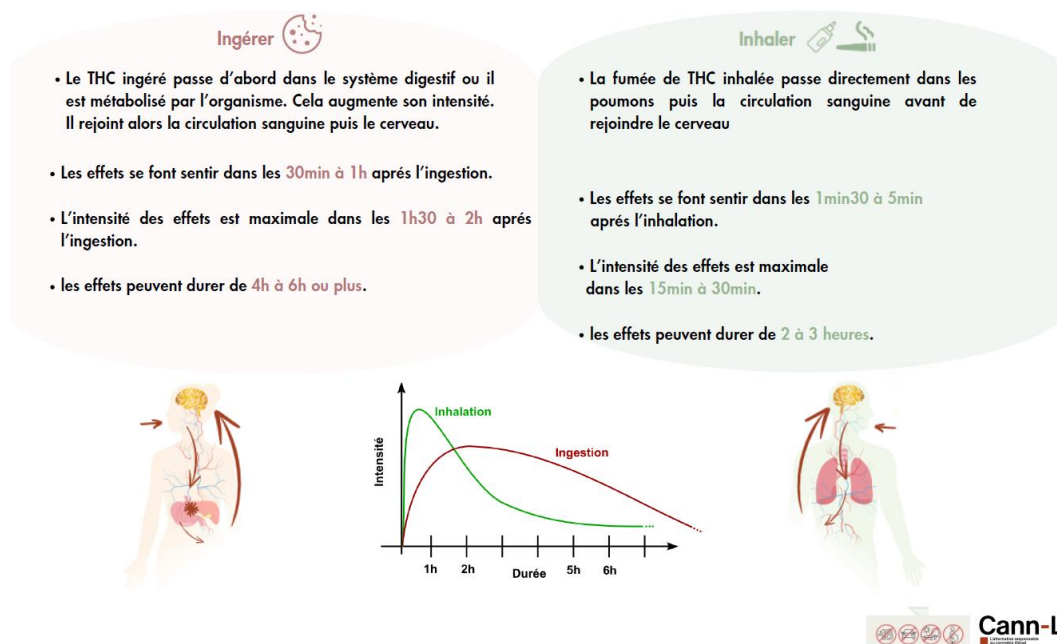
⁵ Ce groupe est constitué d'un-e représentant-e de chacune des institutions suivantes : pharmacienne cantonale, SMA (CHUV), CURML, DSTE (Unisanté), Brigades des Stupéfiants de la police judiciaire municipale, SISP (Ville de Lausanne).

Adhoc pour consultation et discussion. Un flyer regroupant ces recommandations et informations a également été conçu (Figure 3).

Figure 3 Flyer et informations développés pour accompagner la vente d'huile THC



THC; ingérer et inhaler, quelles différences ?



Vaporisateurs

En plus des produits cannabiques, le projet propose à la vente des vaporisateurs de la marque Storz & Bickel. Ces dispositifs permettent de chauffer la matière végétale à une température précise et réglable, généralement comprise entre 160 et 220 °C. Contrairement à la combustion, qui dépasse 600 °C et génère de nombreux composés toxiques, la vaporisation chauffe les fleurs pour libérer les cannabinoïdes et terpènes, sans la brûler. Cela réduit la production de substances nocives et permet une consommation sans tabac, diminuant ainsi les risques pour les voies respiratoires (Sambiagio et al., 2023).

L'intégration des vaporisateurs dans l'offre s'inscrit dans une démarche de réduction des risques, en cohérence avec les principes du projet. Aucun autre accessoire lié à la consommation n'est vendu sur place : pas de papier à rouler, pas de filtres, ni de *goodies*. De plus, la vente de vaporisateurs n'est pas une activité commerciale à but lucratif : le point de vente ne réalise aucun bénéfice sur les ventes, et chaque personne est limitée à l'achat d'un seul appareil.

2.2.3.2 Emballages

Les emballages contiennent toutes les informations requises par l'ordonnance fédérale encadrant les essais-pilotes (OEPStup, 2021). La gamme de THC est immédiatement visible sur le recto du paquet, à la fois sous forme textuelle et grâce au code visuel développé pour identifier les différentes gammes de produits. Chaque gamme est associée à un nom et à un visuel distincts afin de faciliter la compréhension. Une indication sur le mode de consommation recommandé est également imprimée sur le recto.

Au verso, plusieurs messages sont affichés, notamment sur les risques liés à la conduite sous l'influence du cannabis, l'interdiction de transmettre les produits à des tiers et la nécessité de les tenir hors de portée des enfants. Des pictogrammes viennent renforcer ces messages en rappelant les principaux comportements à éviter.

Figure 4 Faces recto et verso d'un paquet de résine de cannabis Cann-L avec messages d'avertissement



En complément, des questions figurent sur le recto des paquets, avec pour objectif de susciter la réflexion et d'encourager une consommation plus responsable. Ces questions, proposées par paire, varient d'un produit à l'autre et évoluent pour un même produit au fil du temps (Tableau 4). Elles sont accompagnées d'informations accessibles via un code QR situé au verso de l'emballage⁶. Ce code permet d'accéder à des contenus plus détaillés sur les thématiques abordées par les questions, ainsi qu'à des informations plus générales sur les effets physiques et psychiques du cannabis, les risques pour la santé ainsi que sur les différentes formes de consommation.

Enfin, les résultats d'analyse du produit sont également consultables via ce code QR, garantissant une transparence totale sur sa composition.

Tableau 4 Liste des messages imprimés au recto des paquets

Paire	Message 1	Message 2
1	Vaporiser au lieu de fumer ?	THC devant des enfants, vraiment ?
2	Sport et THC, vraiment ?	Vaporiser au lieu de fumer ?
3	Attendre le weekend ?	Rentrer à pied ou prendre les transports publics ?
4	THC au travail, vraiment ?	Hallucinations, malaises, addiction : en parler à un·e professionnel·le ?
5	THC et alcool, vraiment ?	Traitement médical et THC : en parler avec mon médecin ?
6	Vaporiser au lieu de fumer ?	Réduire ma quantité de THC ?
7	Tentative d'arrêt manquée, persévérer ?	THC devant des enfants, vraiment ?
8	Consommation sous contrôle ?	Quel impact pour mon entourage ?
9	Quel impact pour mon entourage ?	Traitement médical et THC : en parler avec mon médecin ?

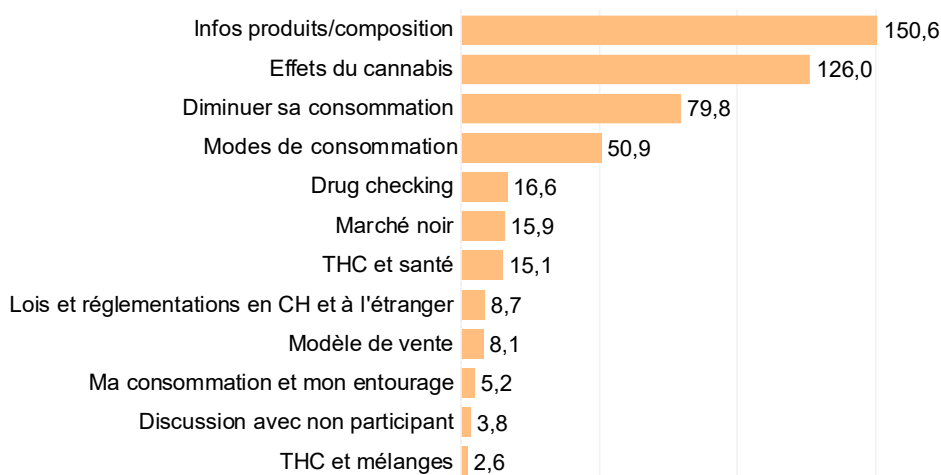
⁶ Ces informations ne sont donc a priori disponibles qu'aux participant·e·s du projet. Elles n'ont volontairement pas été mise à disposition sur le site du projet.

2.2.3.3 Messages transmis par le personnel

Un système de suivi des thématiques abordées par le personnel de vente a été mis en place. Après chaque transaction, le personnel sélectionne les thèmes évoqués durant la transaction, permettant ainsi de comptabiliser les échanges par thème. Le choix des thèmes a été revu et adapté début 2025 pour mieux cibler les aspects de réduction des risques. Le recul est encore insuffisant pour une analyse approfondie, mais ce dispositif permettra d'identifier les sujets les plus souvent abordés, ceux qui s'essouffent avec le temps, ainsi que l'impact des interventions externes de l'équipe de recherche sur les pratiques du personnel.

Il pourrait également être envisagé de renforcer certains sujets en fonction des problématiques mises en évidence par les questionnaires. De plus, ce suivi permettra d'observer si l'introduction de nouveaux produits entraîne une adaptation des pratiques du personnel. À titre d'illustration, la Figure 5 présente le nombre d'échanges hebdomadaires par thème en début d'année 2025.

Figure 5 Nombre hebdomadaire moyen de messages transmis par le personnel de vente par thématique (janvier à mars 2025)



2.2.3.4 Brochures

Différentes brochures, classées par thématiques sont disponibles au point de vente. La consultation de ces brochures est libre et le personnel de vente peut y faire référence en fonction des besoins mentionnés par les participant-e-s. La liste des brochures est disponible à l'annexe 7.1.

2.2.3.5 Application web

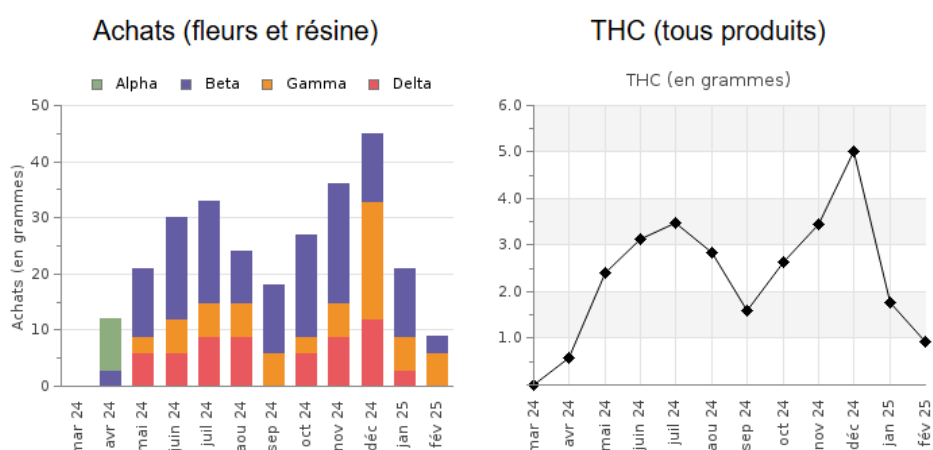
Dès le lancement du projet, les participant-e-s ont eu accès à une application web dédiée, leur permettant d'afficher leur code QR personnel, indispensable pour s'identifier lors des achats. En plus de cette fonctionnalité, l'application affiche le nombre de jours restants avant l'échéance du prochain questionnaire de recherche, avec un lien direct vers celui-ci dès qu'il devient disponible.

Depuis octobre, l'application propose également un accès aux statistiques d'achats des participant-e-s. Ils et elles peuvent ainsi suivre mois par mois l'évolution de leurs achats, en distinguant les différentes gammes de produits et en visualisant les quantités de THC consommées (Figure 6). Les utilisateurs et utilisatrices ont aussi la possibilité de télécharger leurs données directement depuis l'application. Ces

fonctionnalités ont pour objectif de garantir un maximum de transparence et surtout, de permettre une meilleure gestion personnelle de la consommation.

Après trois mois environ, 329 participant·e·s distinct·e·s s'étaient connecté·e·s au moins une fois pour consulter leurs statistiques d'achats, dont 152 s'y étaient connecté·e·s à deux reprises ou plus. En moyenne, 25 participant·e·s différent·e·s se sont connect·é·es chaque semaine à la page des statistiques d'achats entre octobre et décembre (à l'exception de la semaine de lancement, accompagnée d'une newsletter, qui a été exclue du calcul). L'utilisation de l'application, entièrement volontaire, reste donc encore modérée. Toutefois, la mise en place de cette fonctionnalité a suscité un intérêt accru pour l'application, comme en témoignent les connexions hebdomadaires moyennes. En effet, pour la période de janvier à juin, la moyenne était de 36 connexions hebdomadaires (avec un minimum de 20 et un maximum de 53), tandis que pour la période d'octobre à décembre, elle est passée à 44 connexions hebdomadaires (avec un minimum de 36 et un maximum de 57), hors mois de juillet et août et semaine de lancement.

Figure 6 Illustration des outils disponibles sur l'application web my.cann-l.ch, permettant aux participant·e·s de suivre leurs achats



[Montrer les totaux par mois](#)

Mois	Alpha (g)	Beta (g)	Gamma (g)	Delta (g)	THC (g)
mar 24					
avr 24	9	3			0.579
mai 24		12	3	6	2.397
juin 24		18	6	6	3.138
juil 24		18	6	9	3.489
aoû 24		9	6	9	2.829
sep 24		12	6		1.590
oct 24		18	3	6	2.625
nov 24		21	6	9	3.453
déc 24		12	21	12	5.016
jan 25		12	6	3	1.767
fév 25		3	6		0.921

2.2.3.6 Offre d'analyse du cannabis du marché noir

Une intervention avec analyse du taux de THC du cannabis issu du marché noir a été proposée lors de deux après-midis en juillet et septembre 2024. Sur inscription, les participant·e·s pouvaient faire analyser jusqu'à deux échantillons de cannabis obtenu en dehors de Cann-L. Ils et elles devaient également remplir

un court questionnaire sur leurs pratiques d'approvisionnement, incluant l'origine et le prix des produits apportés.

L'analyse, réalisée sur place par une collaboratrice de l'Ecole des sciences criminelles à l'aide de la technologie NIRLAB (spectroscopie en infrarouge proche), permettait d'obtenir immédiatement les taux de THC et de CBD. Cet échange offrait l'opportunité d'aborder les questions de sécurité et de comparer les garanties d'une source d'approvisionnement contrôlée aux incertitudes et risques liés au marché noir (composition, contaminations potentielles). En cas de résultat inhabituel, il était proposé aux participant·e·s de laisser un échantillon pour une analyse en laboratoire.

L'offre était anonyme et les résultats n'étaient associés qu'à un numéro, sans lien avec les réponses aux questionnaires. Durant ces deux après-midi, 31 participant·e·s sont venu·e·s faire tester des produits du cannabis et 46 échantillons ont été analysés (31 échantillons de fleurs et 15 de résine).

2.3 Inscriptions

Les inscriptions se font lors d'un entretien en face à face d'une durée d'environ 30 à 45 minutes. Cet entretien permet d'expliquer la nature, le contexte et les objectifs du projet et de l'étude scientifique, de faire signer le formulaire de consentement, d'enregistrer les données administratives et de vérifier les critères d'éligibilité. Bien que cet entretien soit relativement long, il offre l'opportunité d'avoir un échange approfondi avec les candidat·e·s, renforçant ainsi leur engagement dans l'étude scientifique.

Les inscriptions ont débuté en septembre 2023, environ trois mois avant l'ouverture du point de vente, afin de constituer un premier groupe de participant·e·s dès le lancement. Les inscriptions se font en ligne via le site du projet. Après avoir sélectionné un créneau horaire, les candidat·e·s reçoivent un email de rappel des conditions de participation et doivent confirmer leur rendez-vous. Un rappel téléphonique est effectué une semaine avant le rendez-vous, suivi d'un email de rappel deux jours avant.

En 2024, toutes les plages horaires disponibles ont été réservées, avec un taux de présence d'environ 75%. Les inscriptions se poursuivent en 2025, avec une capacité de 18 places par semaine. Depuis janvier 2025, les créneaux ne sont ouverts que deux semaines à l'avance.

2.4 SE (*Serious Events*)

Selon l'ordonnance relative à la recherche sur l'être humain (ORH, 2013), un événement grave est un événement dont le lien de causalité avec la collecte de matériel biologique⁷ ou de données personnelles de santé⁸ ne peut être exclu et qui entraîne une hospitalisation, une invalidité grave ou durable, met en danger la vie ou entraîne un décès.

Dans le cadre de Cann-L, tous les cas portés à la connaissance du projet sont répertoriés, analysés en fonction des informations disponibles et signalés à la commission d'éthique.

À ce jour, trois cas potentiels ont été rapportés : une hospitalisation et deux décès. L'équipe du projet et le médecin de l'étude ont examiné ces cas. Pour l'un des décès, le médecin référent a sollicité des

⁷ Non pertinent dans le cadre de Cann-L

⁸ Dans le cadre de Cann-L, les questionnaires de recherche sont concernés

informations complémentaires auprès des personnes l'ayant signalé, sans réponse à ce jour. La personne ayant signalé une hospitalisation a également été contactée. Dans ces trois cas, aucun élément ne suggère un lien de causalité avec la participation à l'étude. Les deux décès ont été signalés à la commission cantonale d'éthique dans un délai de sept jours.

Dans les cas d'événements indésirables autres que des décès, la causalité avec la consommation de cannabis (quelle qu'en soit la source) est également évaluée. Si nécessaire, des alternatives adaptées peuvent être proposées, voire une suspension de la participation décidée. Toutefois, cette mesure est délicate lorsque la personne concernée ne souhaite pas arrêter sa consommation. L'exclusion ne constitue alors pas une protection efficace puisqu'elle peut signifier un retour sur le marché noir.

2.5 Diffusion et communication

La mise en œuvre du projet a conduit à une dizaine de visites, incluant des conseillères nationales, une délégation d'une quinzaine de membre du Grand Conseil vaudois, la directrice de l'OFSP, les responsables des brigades des stupéfiants romandes, etc. En outre, le projet a fait l'objet de nombreuses demandes des médias et d'un communiqué de presse. Les visites et présentations sont respectivement listées dans le Tableau 5 et le Tableau 6. La couverture médiatique du projet est quant à elle listée dans le Tableau 7.

Tableau 5 Liste des visites au point de vente Cann-L

Date	Visites	Remarques
22.04.2024	Commission « Prévention et Dépendances » de Lausanne Région	Ensembles de municipaux de la région lausannoise (10-15 personnes)
25.04.2024	Chefs stup de suisse romande	Ensemble des chef·fe·s des brigades des stupéfiants de suisse romande (10-15 personnes)
28.05.2024	Groupe santé du Grand conseil vaudois	Représentant·e·s politiques du grand conseil vaudois (10-15 personnes)
19.06.2024	Colloque Fondation Le Levant	Colloque de la Fondation Le Levant organisé à Cann-L (15-20 personnes)
09.08.2024	OFSP	Délégation incluant la directrice (1-5 personnes)
16.08.2024	Délégation CSSS-N	Membres de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national et de son secrétariat (1-5 personnes)
3.10.2024	Brigade stup vaudoise	Ensemble des inspecteur·trice·s des brigades stupéfiants du canton de Vaud ainsi que son nouveau responsable (10-15 personnes)
21.10.2024	CCSA	Scientifique principal et conseiller spécial en politiques du Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances
21.11.2024	Plateforme Bas-Seuil, REL'IER	Ensemble de professionnel·le·s vaudois travaillant dans le bas seuil et en lien avec la thématique des addictions (30-35 personnes)

**Tableau 6** Liste des présentations du projet Cann-L

Date	Présentations	Remarques
25.01.2024	CAS en Addiction	Cas interprofessionnel organisée par la FORDD (20-30 personnes)
08.02.2024	CoRoMa	Journée interprofessionnelle (50-200 personnes)
21.03.2024	Etudiant-e-s médecines UNIL	Présentation dans le cadre d'une formation donnée par le CHUV aux étudiant-e-s en médecine (10-15 personnes)
10.04.2024	Commune de Bègles, France	Présentation à l'intention des citoyen-ne-s de la commune de Bègles en vue de la proposition de lancement d'un essai pilote semblable à la Suisse sur le territoire communal
24.05.2024	Suchttherapietage Hamburg / Fachtag Cannabis	Conférence « Fachtag cannabis » (100-200 personnes)
24.05.2024	Formation : Lutte contre le trafic des stupéfiants, cours spécialistes	Formation destinée aux inspecteur-trice-s suisses intéressé-e-s par la question des stupéfiants et organisée par l'école des sciences criminelles (20-30 personnes)
10.06.2024	Assemblée générale IG Hanf	Retour d'expérience de l'essai pilote et réponses aux questions des membres de l'association (50-100 personnes)
21.06.2024	Conférence ISSDP à Montréal	Conférence internationale sur l'étude des politiques drogues (100-150 personnes)
26.09.2024	Webconférence d'Oppelia	Association en France aidant enfants, adolescents, adultes et leur entourage
25.10.2024	Lisbon addiction	Conférence internationale dans le champ des addictions (100-200 personnes)

Tableau 7 Couverture médiatique du projet Cann-L en 2024

Date	Médias	Emission / titre
13.01.2024	24 Heures	Le cannabis légal vaudois ne nuit pas au deal de rue
13.01.2024	ATS Le Temps, Watsfon, SWI swissinfo, Frapp, Blick, Newsweed ^a	La vente légale de cannabis à Lausanne a pris 5% au marché noir
25.01.2024	Tataki RTS (vidéo)	Expérience : Et si le cannabis devenait légal ? - Immersion x Yadebat
31.01.2024	On en parle, RTS	Guichet : le cannabis
22.02.2024	Infrarouge, RTS	Cannabis légal : qui a une feuille de route ?
30.04.2024	12h45, RTS (vidéo)	Les autorités lausannoises font un premier bilan en Suisse romande de la vente légale de cannabis
30.04.2024	12h30, RTS (radio)	Premier bilan pour le local de vente contrôlée de cannabis à Lausanne : interview d'Emilie Moeschler
30.04.2024	24 Heures	La vente régulée de cannabis prend 10% au marché noir
30.04.2024	ATS	Cann-L à Lausanne ravitaille 800 personnes en cannabis

	SWI swissinfo, 20 Minutes, Watson ^a	
02.05.2024	La Radio plus	Le point de vente test de cannabis suscite beaucoup d'intérêt à Lausanne
29.05.2024	La Télé, Entrepreneurs	Émission du 29 mai 2024
11.08.2024	Mise au point, RTS (rediff)	Cannabis légal suisse
11.12.2024	12h45, RTS (vidéo)	Lausanne tire un bilan positif du projet Cann-L, après un an de vente légale de cannabis
11.12.2024	Forum, RTS (vidéo)	Vente de cannabis légal, l'heure du bilan
11.12.2024	Radio LFM	Vente régulée de cannabis : voyants au vert pour Cann-L
11.12.2024	Le matin	Lausanne est satisfaite de ses ventes régulées de cannabis
11.12.2024	ATS Léman Bleu, Blick, Radio Lac, La liberté, Bluewin.ch ^a	Cann-L à Lausanne : bilan positif des autorités après un an

^a Liste non exhaustive

2.5.1 Publications

Au cours de l'année 2024, l'équipe de recherche a publié un article dans la revue médicale suisse n°877, sous le titre : « [Essais-pilotes de vente de cannabis : exemple du projet Cann-L](#) ». L'article présente le projet Cann-L et l'état des lieux en début 2024 (Tognolini et al., 2024).

Un article a aussi été rédigé pour la revue Dépendances, en partenariat avec le projet genevois ChanGE. Il présente les essais pilotes et les spécificités des deux projets romands, sous l'intitulé « [Les essais pilotes cannabis romands : Cann-L et ChanGE](#) » (Chavanne et al., 2024).

3 Etude scientifique : la méthode en bref

3.1 Données et méthode

3.1.1 Données de participation

Les données administratives de participation, telles que les dates d'entrées dans le projet, de sorties, les suspensions de profils et les dates de remplissage des questionnaires sont collectées et gérées avec le logiciel de collecte de données REDCap (Harris et al., 2009, 2019), utilisé également pour la collecte des données de recherche. REDCap (Research Electronic Data Capture) est une plateforme logicielle sécurisée, accessible via le web, conçue pour faciliter la collecte de données dans le cadre de projets de recherche. Elle offre : 1) une interface intuitive pour la saisie de données validées ; 2) des pistes d'audit permettant de suivre les manipulations et les procédures d'exportation des données ; 3) des procédures d'exportation automatisées pour un transfert fluide vers les principaux logiciels statistiques ; et 4) des mécanismes d'intégration et d'interopérabilité avec des sources de données externes.

La majorité des interactions sont automatisées, tandis que les événements exceptionnels, tels que les suspensions pour non-respect des règles de l'essai, sont enregistrés manuellement dans la base de données.

3.1.2 Questionnaires de recherche

Lors de leur inclusion dans le projet, les participant·e·s complètent un premier questionnaire de recherche en ligne. Ce questionnaire leur donne accès à l'achat de cannabis dès l'ouverture du point de vente, avec une validité de six mois. Une fois ce délai écoulé, un nouveau questionnaire doit être rempli. Les participant·e·s disposent de 12 jours pour le compléter, faute de quoi leur accès au point de vente est automatiquement suspendu. Après la suspension, un délai supplémentaire de deux mois est accordé pour remplir le questionnaire et réactiver l'accès de manière automatisée. Passé ce délai, la réactivation nécessite un entretien téléphonique avec l'équipe de recherche afin d'identifier les raisons du retard. Si le retard ne biaise pas les résultats de l'étude, c'est-à-dire que le comportement n'a pas été modifié durant la période, la participation peut être réactivée. Dans le cas contraire, les participant·e·s sont sorti·e·s de l'étude. Ce cycle se répète tous les six mois.

La collecte et la gestion de ces données est effectuée avec le logiciel REDCap (voir description ci-dessus au point 3.1.1).

Les questionnaires auto-administrés constituent la principale source de données de l'étude. Ils recueillent des informations sociodémographiques et abordent plusieurs thèmes :

- la consommation de cannabis (quantités, pratiques, risques) ;
- la santé somatique et psychique ;
- l'approvisionnement en cannabis
- la consommation d'autres substances psychoactives ;
- la satisfaction à l'égard du projet.

Le questionnaire met particulièrement l'accent sur les pratiques d'approvisionnement et de consommation de cannabis.

3.1.3 Données de ventes

Toutes les données de vente sont enregistrées et collectées via le logiciel Cannavigia CDS (*Cannabis Dispensary System*)⁹. Les participant·e·s présentent un code QR qui leur est propre et permet de relier les données de ventes avec les données des questionnaires. Les données personnelles ne sont pas stockées dans la base de données des ventes. Seul un code permet de faire le lien avec les informations issues des questionnaires de recherche.

3.1.4 Autres données contextuelles

3.1.4.1 Formulaire de screening

Lors de l'entretien de screening (inscription), des données contextuelles sur la consommation sont recueillies au travers d'un formulaire rempli avec le ou la candidat·e par le personnel de recrutement. La collecte et la gestion de ces données est effectuée avec le logiciel REDCap (voir description ci-dessus au point 3.1.1).

3.1.4.2 Eaux usées

Des prélèvements d'eaux usées ont été régulièrement collectés sur les sites de Lausanne, Yverdon-les-Bains, de Morges et de Vevey depuis le début de l'année 2023 dans le cadre du projet MonitorStup, financé par le canton de Vaud. Les résultats pourront être exploités dans le cadre de cette étude pour comparer la situation à Lausanne avant et durant le projet. Les villes autres que Lausanne serviront de villes témoins pour cadrer les résultats lausannois. Les différents prélèvements individuels ont été physiquement recombinaisonnés proportionnellement au volume d'eaux usées arrivé en entrée de STEP pendant la durée du prélèvement, pour n'avoir au final qu'un seul échantillon par trimestre. Les analyses sont réalisées par chromatographie en phase liquide et spectrométrie de masse (LC/MS-MS) à l'Ecole des sciences criminelles (UNIL). Ces données ne sont pas encore exploitées dans ce rapport.

3.1.4.3 Intervention avec analyse du cannabis en provenance du marché noir

Lors d'après-midi d'analyse du cannabis provenant du marché noir (voir point 2.2.3.6), des données contextuelles sur les pratiques d'approvisionnement sont collectées par l'équipe de recherche du projet lors d'un entretien bref avec les participant·e·s. La collecte et la gestion de ces données sont réalisées à l'aide du logiciel REDCap (voir point 3.1.1). Les analyses sur les produits sont effectuées par spectroscopie en infrarouge proche grâce à la solution NIRLAB, fournie par l'École des sciences criminelles de l'université de Lausanne. Les analyses en laboratoire sont réalisées par chromatographie en phase gazeuse couplée à un spectromètre de masse (GC/MS).

3.2 Analyses

Le traitement et l'analyse des données sont effectués avec RStudio (RStudio Team, 2024). Sauf mention contraire, les comparaisons présentées dans ce rapport concernent le questionnaire d'entrée (*baseline*) et

⁹ Logiciel Adhoc développé par l'entreprise Vigia AG sur mandat de l'OFSP



le premier questionnaire de suivi, rempli environ six mois après le premier questionnaire ou après l'ouverture du point de vente pour les participant·e·s inscrit·e·s avant l'ouverture¹⁰. Les variables de quantité recueillies se réfèrent à des périodes relatives, par exemple : « Quelle quantité par mois au cours des six derniers mois ? », afin de permettre des comparaisons cohérentes entre les vagues.

Les données de vente individuelles sont extraites pour la période comprise entre les deux questionnaires, puis normalisées par mois ou par semaine selon les besoins de l'analyse. Pour les analyses des données de vente collectives, les tendances éventuelles présentées dans ce rapport tiennent compte du nombre de jours ouverts sur la période étudiée.

¹⁰ Les questionnaires portant sur les six mois précédant leur remplissage, il est important que le premier questionnaire de suivi se réfère à une période durant laquelle l'accès au point de vente était possible, c'est pourquoi le décompte des six mois se fait au plus tôt dès l'ouverture du point de vente.

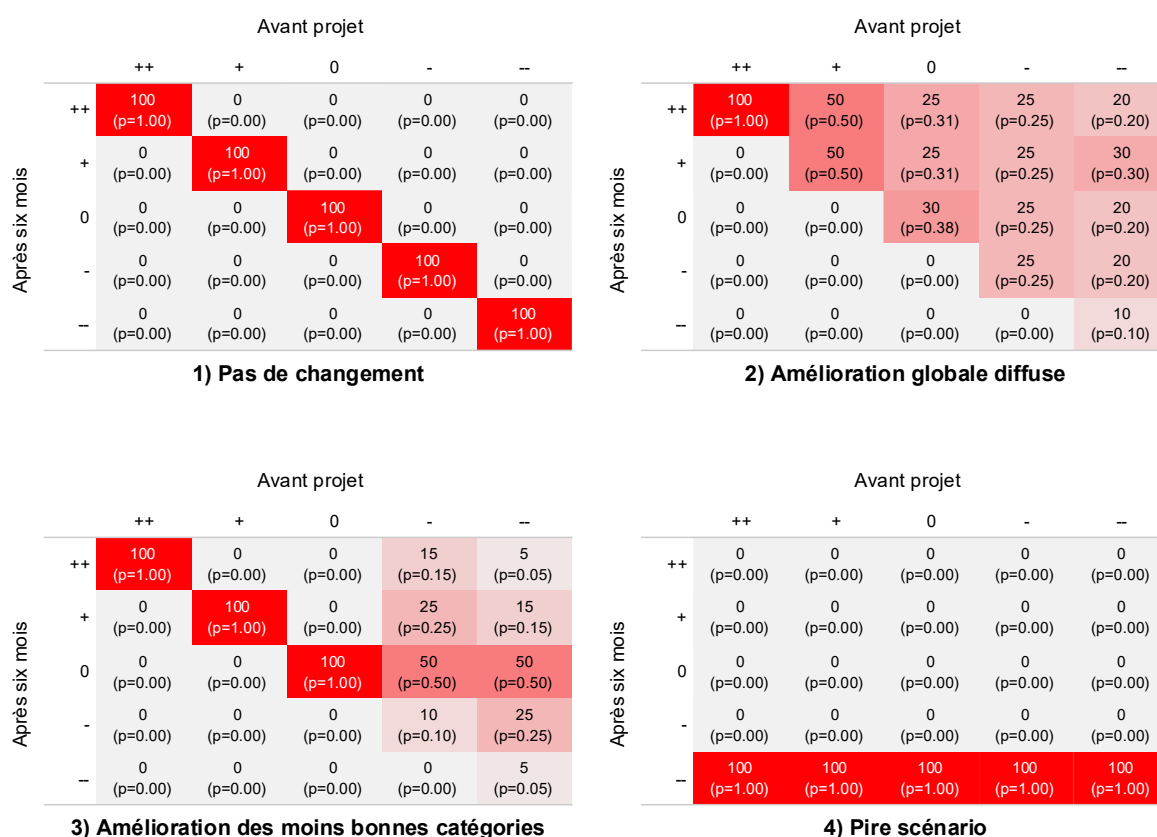
3.2.1 Matrices de transition

Des matrices de transition seront utilisées à différentes reprises pour illustrer les changements dans des variables catégorielles à plusieurs niveaux ordonnés, comme la fréquence d'un comportement. Elles permettent de visualiser le nombre de personnes dans chaque catégorie après six mois, en fonction de la catégorie de départ. Ces matrices indiquent également des probabilités, qui représentent toujours la probabilité d'atteindre une certaine catégorie après six mois, en fonction d'une catégorie de départ donnée.

Les colonnes correspondent aux catégories avant le projet et les lignes aux catégories après six mois. Ces matrices se lisent par colonnes. L'intensité de la couleur reflète le niveau de probabilité par colonne : plus une transition est marquée, plus la case est colorée. Pour une catégorie de départ (une colonne), la case la plus colorée représente la catégorie d'arrivée la plus probable.

Pour une variable étudiée (matrice entière), en l'absence de changement, c'est-à-dire si toutes les personnes restent dans la même catégorie qu'au départ, les cases de la diagonale sont rouge foncé, tandis que les autres restent blanches (Figure 7, cas 1). Une répartition plus uniforme des couleurs indique des changements multiples de catégorie. Les matrices sont systématiquement organisées de manière à placer les cas jugés positifs en haut pour la catégorie d'arrivée. Une matrice plus colorée au-dessus de la diagonale traduit une amélioration de la situation (Figure 7, cas 2 et 3), tandis qu'une coloration plus marquée sous la diagonale indique une tendance à la dégradation de la variable étudiée (Figure 7, cas 4).

Figure 7 Exemples de scénarios fictifs pour des matrices de transition

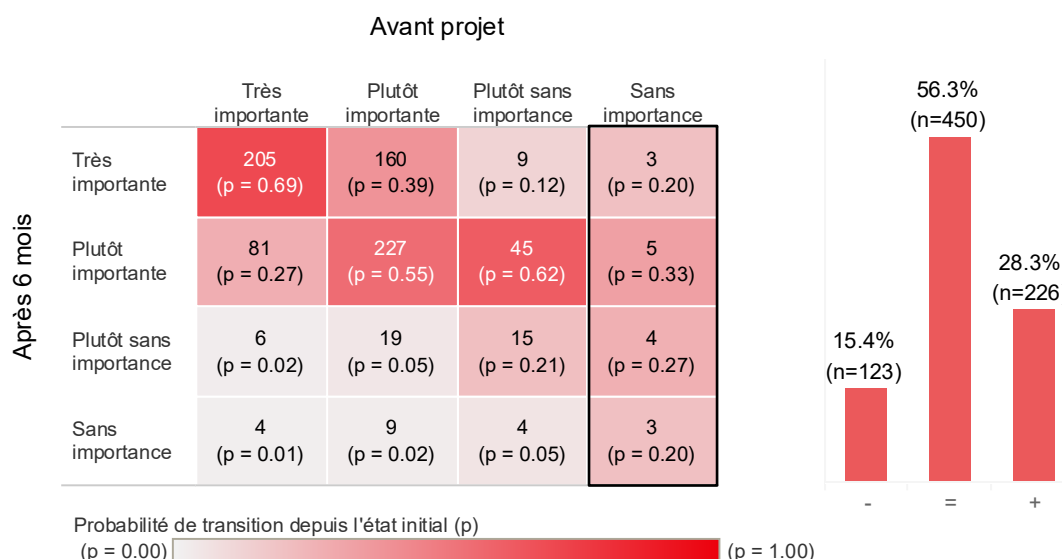


Un résumé du nombre et du pourcentage de cas stables, en hausse ou en baisse est parfois présenté à côté de la matrice. Les transitions jugées positives (améliorations) sont toujours affichées à droite, par

exemple pour illustrer une perception plus positive de l'état de santé ou une réduction de la quantité consommée.

L'exemple de la matrice ci-dessous (Figure 8) montre les transitions concernant l'importance accordée au taux de THC des produits consommés.

Figure 8 Exemple d'une matrice de transition



Si l'on observe la dernière colonne de la Figure 8 (encadré noir), on constate que 15 participant·e·s considéraient le taux de THC comme « sans importance » avant le projet (total de la colonne). Parmi elles et eux, seules 3 ont maintenu cette opinion (case en bas à droite), tandis que les autres lui accordent désormais plus d'importance. Les chiffres entre parenthèses indiquent la probabilité d'atteindre un état donné en fonction de l'état initial. Par exemple, 33 % des participant·e·s ayant déclaré cette variable « sans importance » au début du projet considèrent après six mois que cet aspect est « plutôt important ».

Dans cet exemple, on remarque que les couleurs sont globalement plus intenses au-dessus de la diagonale qui part d'en haut à gauche pour arriver en bas à droite. Cela indique que des personnes changent de catégorie pour se retrouver dans une catégorie jugée plus positive, ici le fait de donner davantage d'importance au taux de THC. Cela se voit aussi dans le graphique à barres à droite avec davantage de transitions positives que de transitions négatives.

3.3 Nettoyage

3.3.1 Réponses manquantes

Les inscriptions se faisant en continu jusqu'à un an avant la fin du projet, tout le monde n'a pas rempli le même nombre de questionnaire. Les participant·e·s qui n'ont pas rempli le premier questionnaire de suivi sont pour l'instant simplement écarté·e·s des analyses évolutives. Des modèles d'assignation de valeurs manquantes ou d'intégration du temps comme variable explicative seront développés dans un deuxième temps pour gérer ces décalages dans les dates d'entrées. Il en est de même pour les analyses thématiques avec des participant·e·s qui n'auraient pas répondu de manière valide à certaines questions dans les deux questionnaires. A ce stade, seules les paires valides sont gardées pour les analyses évolutives.

Dans les analyses longitudinales avec une variable conditionnelle, par exemple, l'analyse de l'approvisionnement en fleurs, qui dépend de la consommation de ce produit¹¹, certains groupes peuvent être inclus dans les analyses même s'ils n'étaient pas concernés dans les deux questionnaires. Ces cas de figure sont explicitement mentionnés dans le rapport.

3.3.2 Qualité des questionnaires

Deux critères généraux de contrôle qualité ont été appliqués pour définir les questionnaires valides. Les participant·e·s dont le taux de réponses « Je ne souhaite pas répondre » ou « Je ne sais pas » dépassait 10 % ont été exclu·e·s des analyses. De même, les participant·e·s ayant indiqué dans le premier questionnaire ne pas avoir consommé de THC au cours des six derniers mois, ou celles et ceux dont la fréquence cumulée de consommation des différents produits était inférieure à une fois par mois, ont également été retiré·e·s des analyses. Ces questions relatives à la fréquence de consommation servent de filtre logique, entraînant l'exclusion d'une grande partie du questionnaire lorsqu'une absence de consommation était déclarée. Les participant·e·s n'ayant pas rempli le questionnaire de suivi dans le délai imparti de 72 jours et qui ont modifié leurs pratiques durant cette période ont aussi été retiré·e·s des analyses.

Au 31 décembre 2024, les chiffres relatifs aux questionnaires sont les suivants :

- Nombre de questionnaires d'entrée : 1251
- Nombre de questionnaires d'entrée valides : 1237 (98,9%)
- Nombre de questionnaires de suivi remplis : 866
- Nombre de questionnaires de suivi valides : 843 (97,3%)
- Taux de suivi au 31.12.2024 : 89,5 % (min 85% ; max 90%)¹²
- Nombre de paires de questionnaires valides : **834**

¹¹ La question de l'approvisionnement en fleurs n'est pas posée aux personnes qui n'en consomment pas.

¹² Nombre de répondant·e·s / (nombre de répondant·e·s + nombre de personnes sorties de l'étude). Les personnes en retard mais encore dans les délais (moins de 60 jours de retard) ne sont pas comptabilisées. Elles étaient 53 au 31.12.2024. En fonction du comportement de ces personnes en attente (remplissage ou non dans le délai imparti), le taux de suivi final pourrait varier entre 85% et 90%.

4 Etude scientifique : premiers résultats

4.1 Adhésion au modèle

4.1.1 Accessibilité du projet et participation (objectif 1a)

L'essai est destiné aux consommatrices et consommateurs de cannabis actuel·les (au moins une fois par mois depuis au moins 6 mois) qui sont majeur·es et résident dans la commune de Lausanne. En extrapolant les estimations d'une précédente étude du marché du cannabis dans le canton de Vaud (Zobel et al., 2020) à la ville de Lausanne, nous estimons à environ 6'500 le nombre de consommateurs et consommatrices ayant consommé lors du dernier mois. Ces personnes constituent le public cible de l'étude.

Les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes hospitalisées en milieu psychiatrique et les personnes incapables de discernements ou ne comprenant pas le français ne sont pas admises. Les personnes souffrant d'un trouble psychiatrique pour lequel la consommation de cannabis pourrait être contraindiquée (délires, troubles de la pensée hallucinations, schizophrénie) sont renvoyées vers le médecin de l'étude pour une appréciation de leur situation.

Tableau 8 Nombre de personnes dans le projet (état au 31.12.2024)

Indicateurs	Modalité		
		N	%
Nombre d'admissions au projet Cann-L		1'266	
Nombre de personnes ayant rempli le questionnaire de Baseline		1'251	98,8 % ^a
Nombre de participant·e·s (retrait des personnes sorties du projet)		1'186	93,7 % ^a
Nombre de participant·e·s avec achats possibles (retrait des personnes en retard sur un questionnaire)		1'115	88,1 % ^a
Nombre de participant·e·s avec au moins un achat		1'200	94,7 % ^a

^a Pourcentage sur le nombre total d'admissions

Au 31 décembre 2024, 1'266 personnes avaient été admises au projet et 88% d'entre elles avaient un accès actif au point de vente. 65 personnes sont quant à elles sorties du projet (Tableau 8). La principale raison de sortie est l'absence de réponse au questionnaire depuis plus de deux mois (35 cas). À ce jour, seules 17 des 65 personnes sorties ont indiqué leur motivation à quitter le projet. Parmi elles, seulement 8 ont pris la décision de partir pour une raison autre qu'administrative : 2 ont cessé de consommer, 1 était en désaccord avec le projet, et 5 étaient insatisfaites de l'offre (produits, prix) (Tableau 9). Les autres personnes sorties du projet n'ont pas précisé leur motivation ou ont indiqué qu'elles rempliraient le questionnaire sans le faire. Ces personnes sont systématiquement contactées par téléphone.

Sur la première année, la participation est conforme aux attentes. De nombreuses personnes rejoignent le projet et ont tendance à y rester. La participation continue d'ailleurs d'augmenter, avec des plages d'inscription qui se remplissent toujours en 2025.

Tableau 9 Nombre et motifs de sorties du projet

Indicateurs	Modalité	N	n	%
Nombre de sorties du projet au 31.12.2024		65		
	Sortie volontaire du projet		20	30.8%
	Retard prolongé questionnaire de recherche ^a		36	55.4%
	Déménagement hors canton		6	9.2%
	Décès		2	3.1%
	Grossesse		1	1.5%
Raisons principales (Sortie volontaire du projet)		20		
	Prix, qualité des produits		5	25%
	Souhait d'arrêter de consommer		2	10%
	Désaccord avec le projet		1	5%
	Autre (pas d'indication)		12	60%

4.1.1.1 Profil socio-démographique

Les personnes inscrites au projet Cann-L sont majoritairement des hommes (77,5 %) et ont un âge moyen de 36,5 ans (Figure 9). Deux tiers des personnes inscrites possèdent une formation de niveau tertiaire, et près de 70 % sont en emploi, dont plus de la moitié perçoivent un revenu mensuel net supérieur à 4 500 francs (Tableau 10).

Figure 9 Age et genre à l'entrée dans le projet (n=1237)

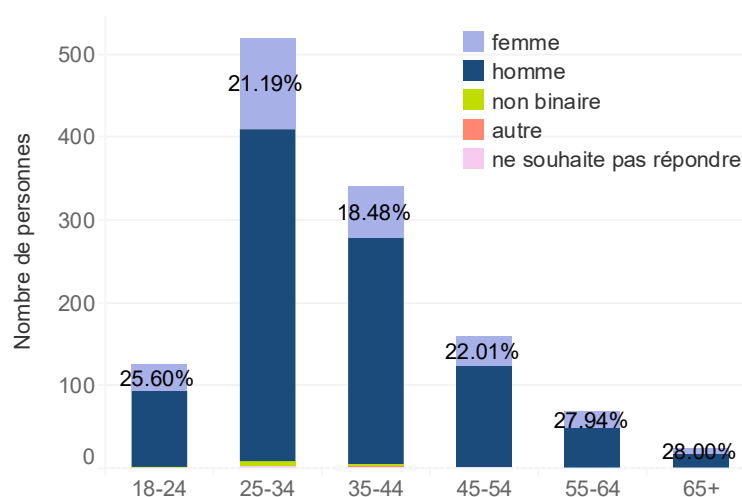




Tableau 10 Données socio-démographiques des participant-e-s

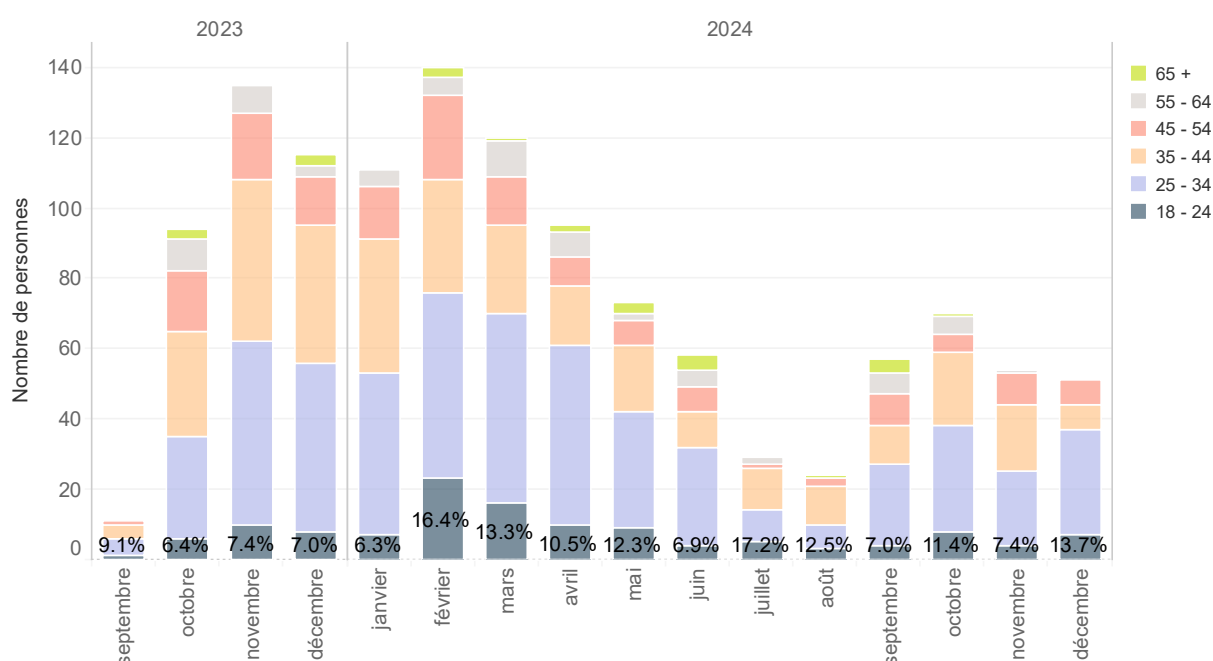
Indicateurs	Modalité	N	Méd.	Moy.	[min ;max]
Âge		1237	34	36.4	[18 ; 79]
		N ^a	n		%
Genre ^b		1231			
	<i>Homme</i>		954		77.5%
	<i>Femme</i>		266		21.6%
	<i>Non-binaire</i>		10		0.8%
Composition du domicile ^b		1237			
	<i>Ménage d'une personne</i>		481		38.9%
	<i>Ménage en couple</i>		319		25.8%
	<i>Ménage familial</i>		249		20.1%
	<i>Autre ménage avec plusieurs personnes</i>		188		15.2%
Etat civil ^b		1225			
	<i>Célibataire</i>		920		75.1%
	<i>Marié-e ou en partenariat enregistré</i>		175		14.3%
	<i>Veuf-ve</i>		3		0.2%
	<i>Divorcé-e ou partenariat dissous</i>		99		8.1%
Niveau de formation (suivi et/ou atteint) ^b		1224			
	<i>Sans formation</i>		7		0.6%
	<i>Ecole obligatoire</i>		72		5.9%
	<i>Degré secondaire II</i>		370		30.2%
	<i>Degré tertiaire A et B</i>		762		62.3%
Situation professionnelle ^b		1198			
	<i>En emploi (incl. hommes/femmes au foyer)</i>		833		69.5%
	<i>En formation</i>		119		9.9%
	<i>Rente, incapacité de travail</i>		113		9.4%
	<i>Sans emploi (chômage ou en recherche d'emploi sans chômage)</i>		92		7.7%
Revenu mensuel net ^b		927			
	<i>Moins de 3'000 CHF</i>		205		22.1%
	<i>3'000 à moins de 4'500 CHF</i>		195		21.0%
	<i>4'500 à moins de 6'500 CHF</i>		273		29.4%
	<i>6'500 à moins de 9'000 CHF</i>		172		18.6%
	<i>Plus de 9'000 CHF</i>		82		8.8%

^a Les N manquants sont des personnes qui ont refusé de répondre à la question (« ne souhaite pas répondre »)

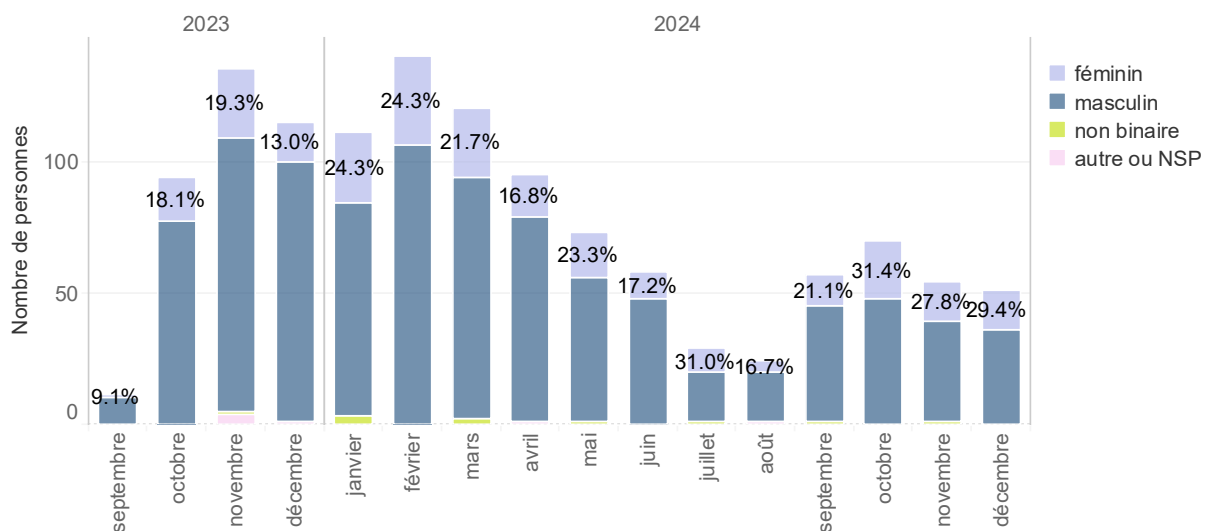
^b Le reste des répondant-e-s sont classé-e-s sous « autres » (< 10%)

L'âge moyen des participant-e-s (36,4 ans) est légèrement plus élevé qu'attendu, car les enquêtes en population générale suggèrent que la consommation de cannabis est plus fréquente chez les jeunes. Selon l'Enquête suisse sur la santé 2022, la moyenne d'âge des personnes ayant déclaré une consommation de cannabis au cours des 30 derniers jours est de 31,4 ans, avec une forte représentation des 25-34 ans (32,8 %), suivis des 18-24 ans (24,2 %). Chez Cann-L, la tranche des 25-34 ans est également la plus représentée (42 %), mais les 18-24 ans sont proportionnellement moins nombreux (10,1 %). L'évolution des admissions au projet ne montre par ailleurs pas d'inversion de cette tendance (Figure 10). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation, notamment le cadre légal particulier qui entoure ces projets. En dehors des essais pilotes, le cannabis reste en effet une substance illégale. La stigmatisation pourrait aussi être plus forte chez les jeunes, les dissuadant de quitter l'anonymat. Par ailleurs, ils et elles sont potentiellement plus sensibles aux questions de protection des données et peuvent se montrer réticent-e-s à rejoindre un projet initié par l'État.

Figure 10 Evolution des admissions selon l'âge (n=1237)

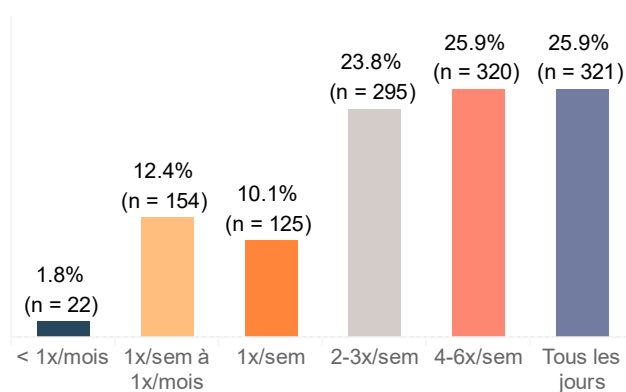
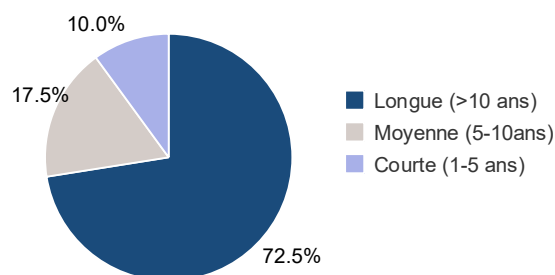


La proportion de femmes dans le projet est, comme celles des jeunes, inférieure à celle estimée parmi les personnes qui consomment du cannabis dans la population générale. D'après l'Enquête suisse sur la santé 2022, il y a parmi les consommatrices et consommateurs 30,7 % de femmes, alors qu'elles représentent 21,6 % des participant-e-s au projet. Cette différence pourrait s'expliquer en partie par le profil des personnes touchées par Cann-L. En effet, le projet attire principalement des consommateurs et consommatrices fréquent-e-s. Or, on sait que les hommes sont généralement plus représentés que les femmes dans la consommation de substances psychoactives et que cette surreprésentation s'accroît avec l'intensité de la consommation. Dans la catégorie de consommatrices et consommateurs que le projet atteint, la part des femmes pourrait donc être plus faible que dans la population de l'ensemble des personnes qui consomment. Il n'y a pas de tendance marquée au cours du temps quant à la proportion de femmes dans les admissions, mais une légère augmentation en fin d'année est tout de même observée (Figure 11). Cette évolution continuera d'être observée.

Figure 11 Evolution des admissions selon le genre (n=1237)

4.1.2 Diversité des profils en termes de fréquence de consommation (objectif 1b)

Le projet Cann-L attire principalement des personnes qui consomment depuis longtemps et le font fréquemment, avec un peu plus de la moitié des participant-e-s déclarant une consommation quotidienne ou quasi quotidienne (Figure 12) et près de trois quarts consommant depuis plus de dix ans (Figure 13).

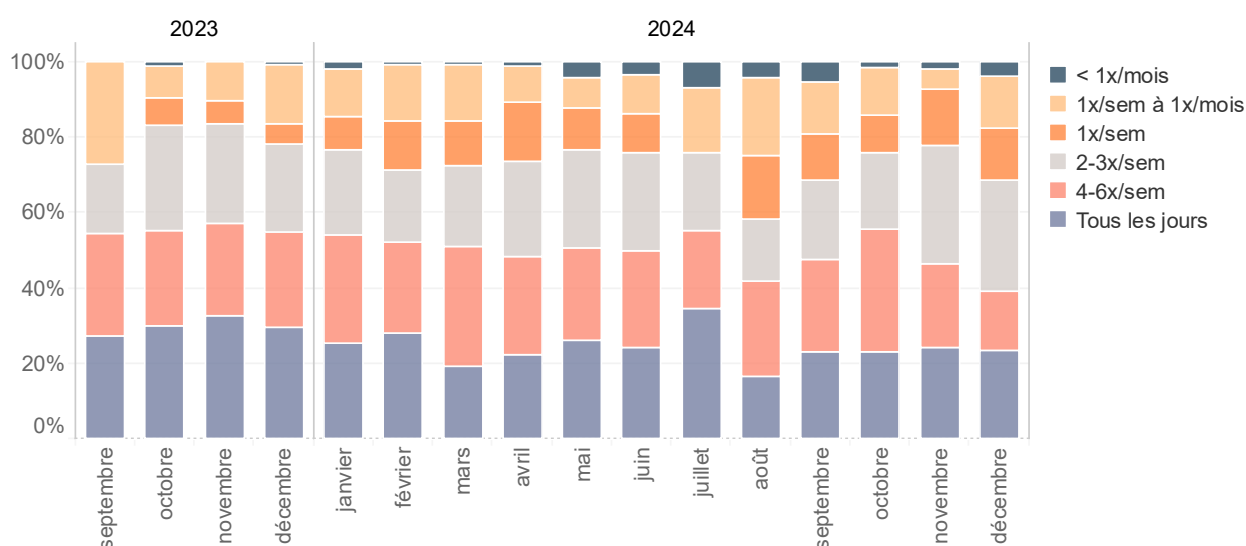
Figure 12 Fréquence de consommation à l'entrée dans le projet (n=1237)**Figure 13** Carrières de consommation (n=1237)

Ce profil diffère nettement de celui observé dans les enquêtes en population générale, où la majorité des consommatrices et consommateurs déclarent une consommation occasionnelle. Dans l'Enquête suisse sur la santé 2022, parmi celles et ceux ayant consommé au cours du dernier mois, 40,9 % indiquent une fréquence comprise entre une fois par semaine et une fois par mois, tandis que seuls 12,4 % des participant-e-s de Cann-L rapportent une consommation aussi espacée. À l'inverse, alors que 20,6 % des consommatrices et consommateurs mensuel-le-s de l'ESS consomment quotidiennement ou presque, cette proportion atteint 51,8 % au sein de Cann-L.

Ces écarts s'expliquent probablement en partie par les conditions d'accès au projet, qui impliquent de décliner son identité, remplir des questionnaires et passer un (long) entretien d'inscription. Un tel engagement peut sembler inutile pour des personnes qui consomment peu souvent ou qui reçoivent plus souvent du cannabis en cadeau et n'ont pas d'intérêt particulier à l'acheter elles-mêmes. Ces résultats démontrent par contre que le projet parvient à attirer un groupe avec une consommation fréquente, souvent perçu comme le plus difficile à intégrer dans un marché légal (Hammond et al., 2021). La participation de ces personnes constitue donc un succès en soi.

La part des personnes consommant tous les jours ou presque a été particulièrement importante durant les premiers mois de recrutement et a progressivement légèrement diminué ensuite. Ces personnes continuent toutefois de représenter plus de 40% des entrées lors des derniers mois de recrutement (Figure 14).

Figure 14 Evolution des admissions selon la fréquence de consommation (n=1237)



Note : le nombre d'inscriptions en juillet et en août a été sensiblement plus bas que pour les autres mois

En ce qui concerne les autres substances consommées, les participant-e-s au projet Cann-L présentent un comportement similaire à celui des consommateur-trice-s de cannabis en général, où la consommation de cette substance n'est, la plupart du temps, pas associée à celle d'un autre stupéfiant.

Tableau 11 Consommation d'autres stupéfiants ^a

Indicateurs	Modalité	N	n	%
Fréquence de consommation d'au moins 1 autre stupéfiant		1229		
	<i>Jamais</i>		710	57.8%
	<i>Moins d'une fois par mois</i>		363	29.5%
	<i>Chaque mois</i>		107	8.7%
	<i>Chaque semaine</i>		32	2.6%
	<i>Chaque jour ou presque</i>		17	1.4%

^a Cocaïne (incl. crack), amphétamine, méthamphétamine, inhalant ou solvants, calmants ou somnifères, hallucinogènes, opiacés

Parmi les participant·e·s au projet Cann-L, 57,8 % déclarent n'avoir consommé aucun autre stupéfiant au cours des six derniers mois. Parmi celles et ceux qui en ont consommé au moins une fois par mois, la grande majorité (76,9 %) n'ont utilisé qu'une seule autre substance. Parmi les substances les plus fréquemment consommées figurent la cocaïne (40,4 %), les hallucinogènes (35,9 %) et les calmants ou somnifères (23,7 %).

4.1.3 Sources d'approvisionnement (objectif 1c)

L'un des grands enjeux du projet est d'attirer des participant·e·s et de les inciter à délaisser le marché noir au profit d'un approvisionnement contrôlé via Cann-L. L'expérience montre que cette transition ne se fait pas instantanément, comme l'a démontré l'exemple de la légalisation du cannabis au Canada, où l'adoption du marché légal se fait progressivement (Wadsworth et al., 2022). De plus, en tant qu'essai pilote, le projet évolue dans un cadre restreint et soumis à des contraintes spécifiques, qui peuvent représenter un frein supplémentaire à la transition vers un marché légal.

Un exemple de contrainte est l'obligation de culture biologique en extérieur, qui a une incidence sur l'aspect des produits et peut amener des changements par rapport à ce dont certain·e·s avaient l'habitude. Il ne s'agit pas d'une contrainte négative en soi, mais celle-ci nécessite un travail pour partager une nouvelle définition de la qualité, où la transparence sur l'origine et les méthodes de production remplace la taille des fleurs, leur couleur et le taux de THC présumé du produit.

Cann-L est par ailleurs un projet neuf, et forcément encore en phase d'apprentissage, tant pour les consommatrices et consommateurs que pour les équipes de gestion et de production. Avec un volume restreint, et l'absence de références préexistantes, tout se construit progressivement.

Cette section examine les modes d'approvisionnement et les quantités achetées chaque mois afin d'évaluer dans quelle mesure l'existence du point de vente réduit le recours aux sources illégales¹³.

4.1.3.1 Fréquence d'approvisionnement chez Cann-L et en dehors du projet

Malgré les contraintes du projet mentionnées ci-dessus, après six mois de participation, la majorité des participant·e·s s'approvisionnent principalement auprès de Cann-L (68 % pour les fleurs et 60 % pour la résine) (Figure 15 et Figure 16). Parmi les différents modes d'approvisionnement, l'évolution la plus marquée concerne l'achat au marché noir (hors Cann-L) : avant l'essai, 62,7 %¹⁴ des participant·e·s qui consomment des fleurs y achetaient presque toujours leur cannabis, contre seulement 7 % après six mois. La plupart déclarent désormais ne (presque) jamais acheter ailleurs que chez Cann-L (70,2 %).

Bien que le nombre de participant·e·s ayant recours à l'auto-culture ou aux dons (partage ou cadeau de cannabis) ait aussi diminué, ces pratiques ont été proportionnellement moins affectées que l'achat de cannabis sur le marché noir. Chaque mode d'approvisionnement repose sur des motivations spécifiques,

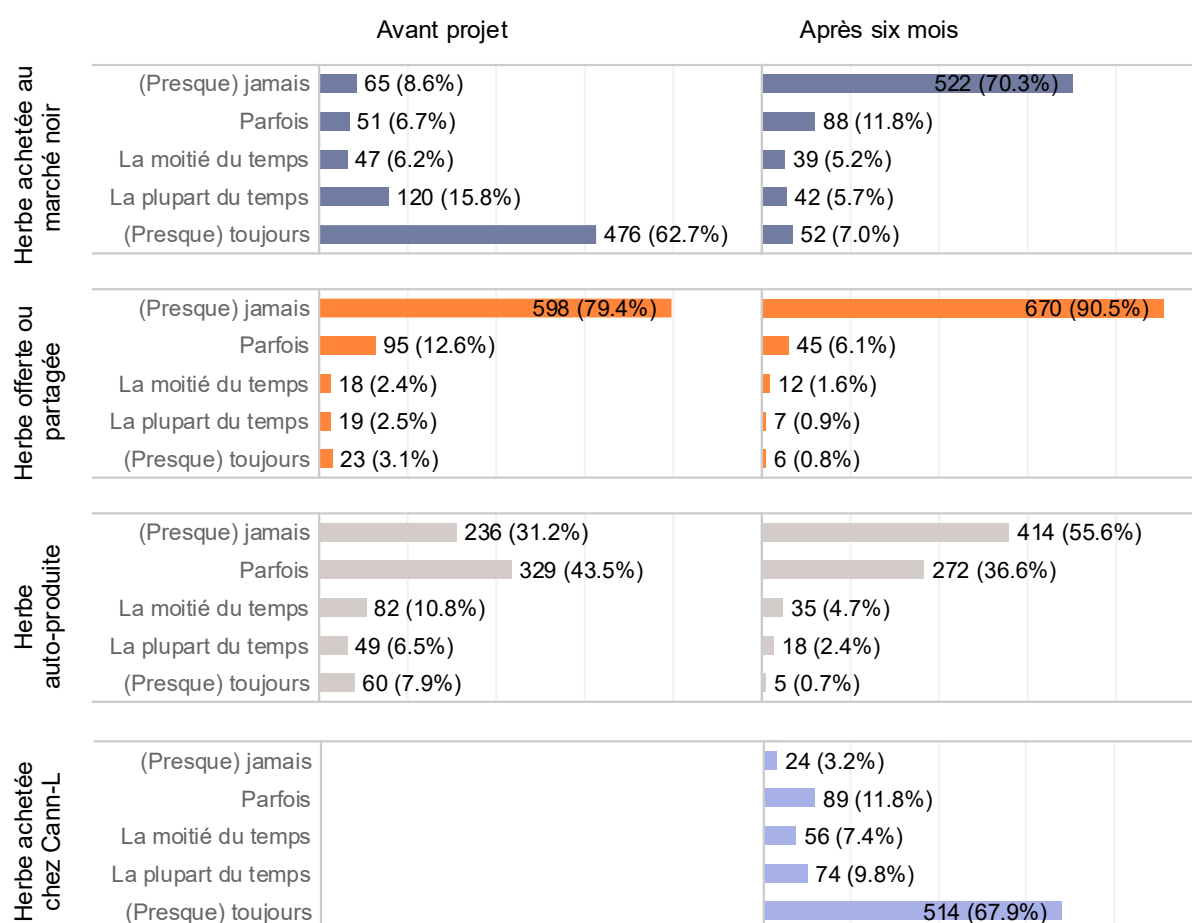
¹³ Les données proviennent de diverses sources : les quantités consommées et celles acquises en dehors de Cann-L sont auto-rapportées via les questionnaires, tandis que les achats chez Cann-L reposent sur des données de vente effectives.

¹⁴ L'achat n'est pas le seul mode d'approvisionnement possible. Les dons et l'autoculture viennent compléter l'approvisionnement.

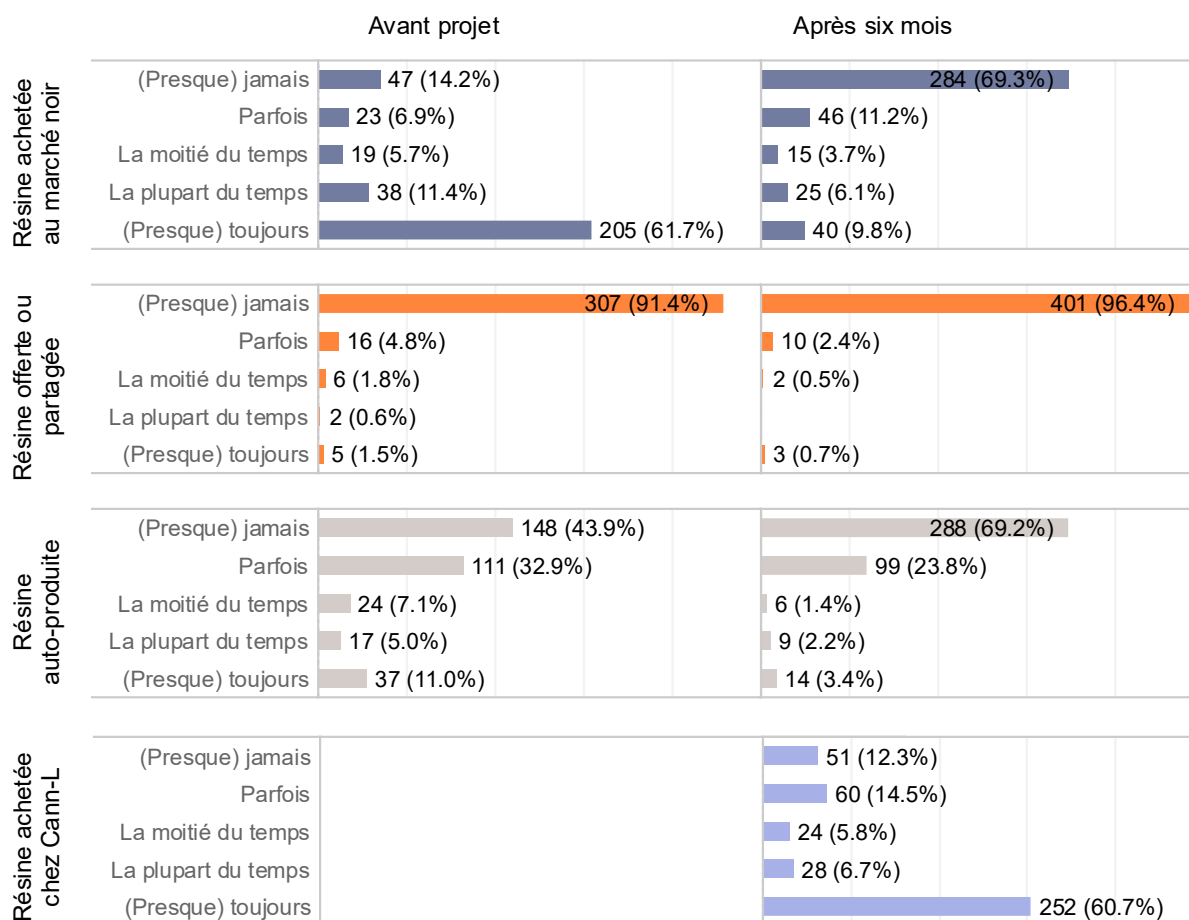
qui ne sont pas toutes remplacées de la même manière par une offre légale. Par exemple, les dons ou le partage peuvent répondre à une dynamique sociale, où l'échange ne s'inscrit pas dans une logique commerciale. Sans présumer de toutes les raisons possibles, il semble donc naturel qu'une offre d'achat légale concurrence en priorité l'achat sur le marché noir, tout en ayant une influence plus limitée sur d'autres modes d'approvisionnement. Cette tendance est d'ailleurs positive, car si l'auto-culture reste une alternative hors cadre légal, elle pose à priori moins de problèmes que la vente illégale, tant en termes de criminalité et d'économie souterraine que de risques sanitaires liés à des produits non contrôlés.

Une tendance similaire à celles pour les fleurs s'observe pour la résine (Figure 16).

Figure 15 Evolution du mode d'approvisionnement en fleurs de cannabis



Notes : Dans cette analyse, l'accent est mis sur l'évolution des modes d'approvisionnement plutôt que sur les trajectoires individuelles. L'objectif est d'observer les pratiques existantes à chaque moment, sans suivre spécifiquement les mêmes personnes dans le temps. Ainsi, seul-e-s les participant-e-s consommant de la résine sont pris-e-s en compte à chaque vague, mais cet échantillon peut varier, certaines ayant arrêté leur consommation entre-temps. Cela explique pourquoi les effectifs (n) diffèrent d'une vague à l'autre.

Figure 16 Evolution du mode d'approvisionnement en résine de cannabis

Notes : Dans cette analyse, l'accent est mis sur l'évolution des modes d'approvisionnement plutôt que sur les trajectoires individuelles. L'objectif est d'observer les pratiques existantes à chaque moment, sans suivre spécifiquement les mêmes personnes dans le temps. Ainsi, seul·e·s les participant·e·s consommant des fleurs sont pris·e·s en compte à chaque vague, mais cet échantillon peut varier, certaines ayant arrêté leur consommation entre-temps. Cela explique pourquoi les effectifs (n) diffèrent d'une vague à l'autre.

Bien que l'achat en dehors du projet ait été le mode d'acquisition dont la fréquence a le plus changé après six mois, il reste le mode d'acquisition principal des participant·e·s qui viennent peu souvent chez Cann-L (Tableau 12).

Tableau 12 Mode d'approvisionnement des participant·e·s qui achètent « (presque) jamais » ou « parfois » chez Cann-L

Mode d'approvisionnement principal « La plupart du temps ou (presque) toujours »	Fleurs	Résine
Achat au marché noir (hors Cann-L)	64.3%	51.8%
Offert/partagé	10.7%	16.7%
Auto-culture	7.1%	3.5%
Plusieurs sources équivalentes ^a	17.9%	28%

^a Fréquence égale pour au moins deux options.

Parmi celles et ceux qui achètent peu ou pas de fleurs chez Cann-L, 18,1 % se procurent en revanche « la plupart du temps » ou « (presque) toujours » de la résine auprès du point de vente. À l'inverse, 30,9 % des participant·e·s achetant rarement de la résine chez Cann-L privilégient l'achat de fleurs dans ce même lieu. Une partie semble donc privilégier un produit spécifique (fleurs ou résine) chez Cann-L, tout en continuant à s'approvisionner ailleurs pour l'autre. Cela pourrait refléter des préférences individuelles liées à la qualité perçue, au prix ou à la disponibilité des produits. Cela souligne aussi l'importance d'une offre diversifiée pour répondre aux attentes variées des consommatrices et consommateurs.

4.1.3.2 Quantités acquises chez Cann-L et en dehors du projet

Chez Cann-L

En 2024, les participant·e·s de Cann-L ont acheté en moyenne 9,19 g de cannabis (fleurs et résine confondues) par mois. En ne tenant compte que des comptes actifs – c'est-à-dire celles et ceux pour qui un achat était possible durant le mois – cette moyenne s'élève à 9,56 g. Ces chiffres incluent également les participant·e·s n'ayant effectué aucun achat certains mois, ce qui reflète la réalité : tout le monde n'achète pas de manière régulière.

S'agissant de la limite réglementaire de 10 g de THC pur par mois, environ 30 personnes avaient déclaré, en début de projet, une consommation susceptible de dépasser ce seuil. Pour ces participant·e·s, le modèle appliqué représente déjà une forme de limitation. Dans les faits, en 2024, 18 personnes différentes (avec une moyenne mensuelle de 4,3 personnes) ont atteint la limite de THC autorisée¹⁵. Seules deux personnes parmi les 30 identifiées au départ se retrouvent dans ce groupe de 18 qui a effectivement atteint au moins une fois la limite mensuelle. Cela suggère que pour une partie des personnes qui consomment de grandes quantités, il y a d'autres freins à l'acquisition chez Cann-L qui interviennent avant même d'atteindre cette limite. Cela suggère aussi qu'au total, en additionnant les deux groupes ce sont un peu moins de 50

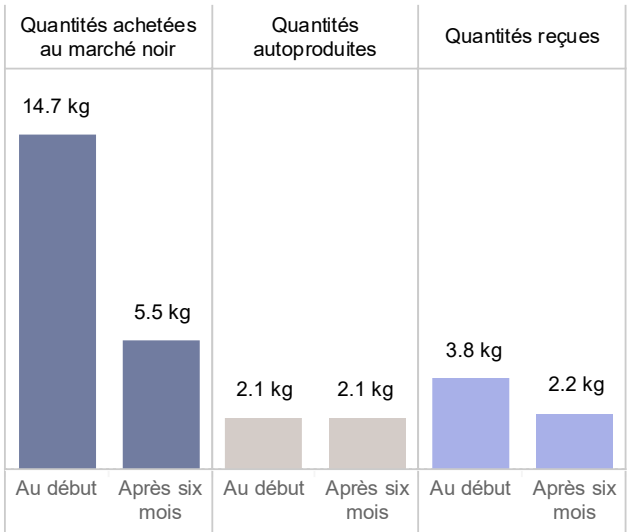
¹⁵ Quantités mensuelles supérieures ou égales à 9,53 g de THC – un seuil à partir duquel il devenait difficile, selon la gamme choisie (notamment la gamme Delta), d'acquérir un paquet supplémentaire dans le mois.

personnes (env. 4%) pour qui la limite de THC mensuelle représente un frein à un approvisionnement 100% légal.

En dehors du projet

En dehors du projet, les acquisitions ont évolué différemment selon la méthode d'approvisionnement, reflétant les changements de comportements décrits au point précédent. Ce sont les achats au marché noir (hors Cann-L) qui ont le plus fortement diminué, passant de 14,7 kg à 5,5 kg par mois pour l'ensemble des participant·e·s ayant répondu au deuxième questionnaire¹⁶. Une réduction statistiquement significative est également observée sur les quantités de cannabis reçues¹⁷. En revanche, aucune différence statistiquement significative n'est constatée pour les quantités autoproduites (Figure 17).¹⁸

Figure 17 Evolution des quantités mensuelles totales de cannabis (fleurs et résine) acquises au marché noir (hors Cann-L) en 2024, par mode d'approvisionnement après six mois (n=835)¹⁹



¹⁶ T-test : t = 12.57, p = 0.0

¹⁷ T-test : t = 3.19, p = 0.002

¹⁸ Ce résultat peut sembler contre-intuitif, puisque le nombre de participant·e·s pratiquant l'autoproduction a diminué (Figure 15 et Figure 16). Un effet saisonnier pourrait expliquer cette tendance, les récoltes pouvant varier selon la période précédant les questionnaires. Ainsi, bien que moins de participant·e·s aient déclaré avoir produit du cannabis, celles et ceux qui l'ont fait semblent avoir produit des quantités plus importantes au cours des six mois précédant le second questionnaire. La moyenne est d'ailleurs effectivement tirée par le haut par une poignée de participant·e·s ayant déclaré de grosses récoltes.

¹⁹ Le total mensuel est calculé pour toutes les personnes ayant répondu à deux questionnaires (835), puis la moyenne de ces totaux est réalisée.

4.1.3.3 Focus sur les achats en dehors du projet

Modalités de commande et de livraison

Lorsqu'on analyse en détail les modes de commande et de livraison hors projet, on constate que deux canaux d'achat restent prédominants après six mois : l'achat auprès d'amis ou de connaissances et l'achat auprès d'un-e dealer/dealeuse avec un contact direct²⁰.

En examinant l'évolution des fréquences des différents modes de commande parmi les participant-e-s concerné-e-s, la principale différence concerne les achats en rue, dont la part — déjà marginale avant le projet — a encore nettement diminué après six mois, en particulier pour les fleurs (Figure 18). Les autres modes de commande restent relativement stables, bien que l'on observe une légère hausse des commandes passées auprès de dealers/dealeuses de manière indirecte²¹.

L'analyse des modes de livraison suit cette logique : bien que la majorité des transactions aient toujours lieu dans l'espace public, leur part diminue légèrement (Figure 18). En effet, un achat effectué en rue ou dans un établissement public peut résulter d'une commande passée par message. La baisse observée est donc probablement liée aux transactions directement initiées en rue (commandes en rue). Parallèlement, la récupération des produits chez le dealer/dealeuse ou dans un local devient proportionnellement plus fréquente.

Les analyses suggèrent donc une diminution des contacts en rue, en particulier les transactions directement initiées sur place. En parallèle, les achats effectués via une messagerie indirecte — probablement associés à une récupération dans un local ou en appartement — deviennent proportionnellement plus fréquents. Cette évolution pourrait s'expliquer par le fait que ce mode de commande et de livraison disposerait de l'offre la plus aboutie, avec parfois des menus détaillés et un large choix de produits, proposé par exemple sur Telegram ou Snapchat.

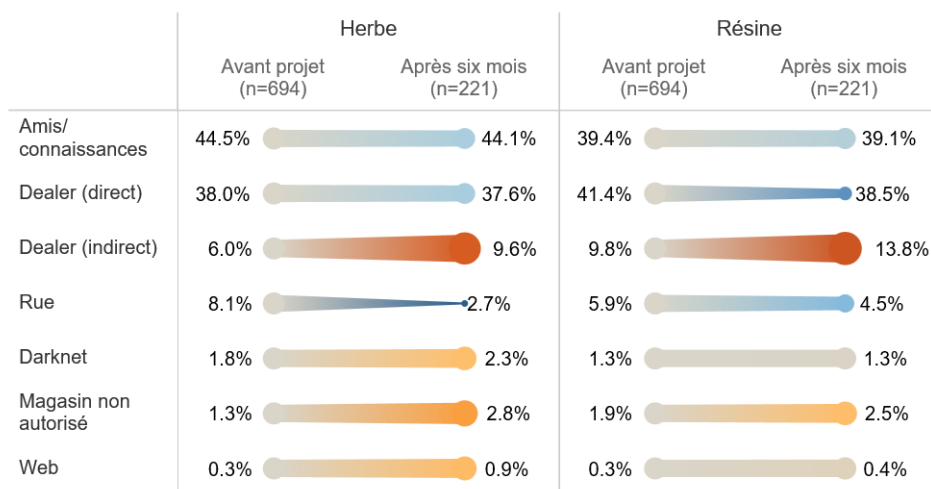
Il convient de rappeler que les achats sur le marché noir ont globalement fortement diminué. Pour les fleurs, le nombre d'acheteurs et acheteuses est passé de 694 avant le projet à 221 après six mois. Pour la résine, il est passé de 285 à 126 sur la même période. La Figure 18 illustre uniquement la répartition des différents modes de commande et de livraison parmi les participant-e-s qui continuent d'acheter sur le marché noir.

²⁰ La personne écrit par email ou téléphone à un contact (questionnaire : « *Je contacte mon dealer ou ma dealeuse par mail ou en envoyant un message à l'un de mes contacts (par exemple sur Whatsapp ou Signal)* »)

²¹ La personne passe commande sur une page, sans avoir le contact direct du/de la dealer/dealeuse (questionnaire : « *Je passe commande sur une page d'un réseau ou d'une messagerie (Telegram, Facebook, Instagram, Snapchat...)* »)

Figure 18 Importance relative des modes de commande (haut) et des modes de livraison (bas) des fleurs et de la résine de cannabis avant le projet et après six mois de participation

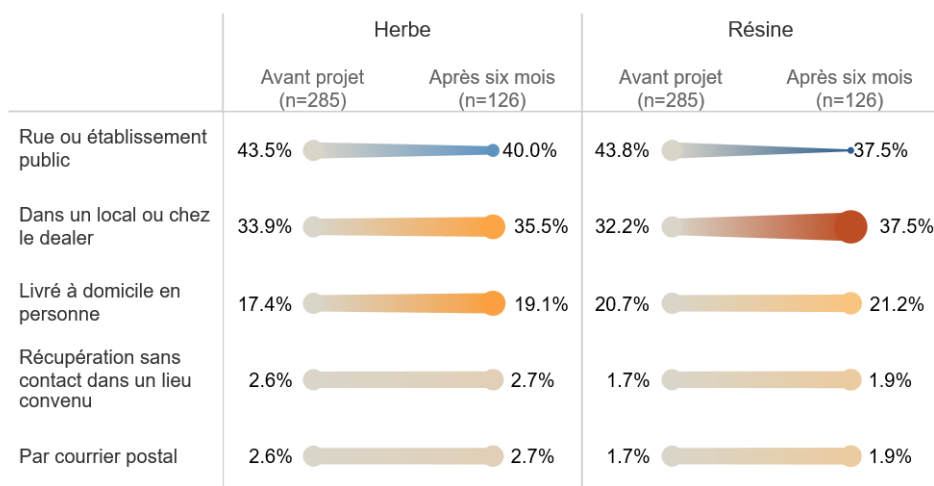
Commandes



Différence en points



Livraisons



Différence en points



Notes : ¹ Dans cette analyse, on s'intéresse à l'évolution des modes de commandes et l'on ne regarde que les participant-e-s concerné-e-s, c'est-à-dire celles et ceux qui achètent. Ces participant-e-s ne sont pas forcément les mêmes au début et après six mois, ce qui explique les n différents.

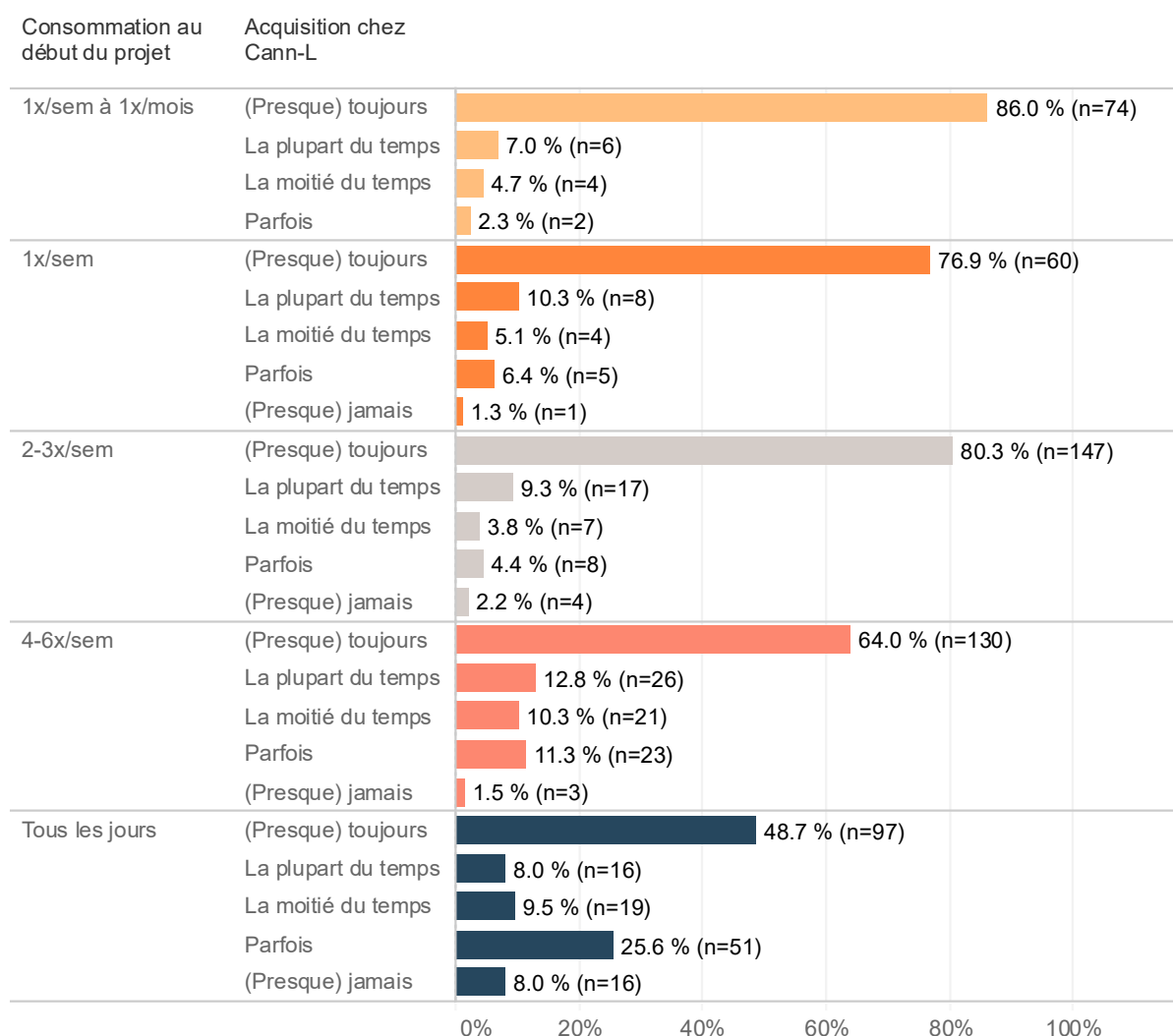
² La taille des barres et l'intensité de la couleur indique l'importance du changement relatif en points. La couleur indique si le phénomène a proportionnellement augmenté (orange) ou diminué (bleu).

4.1.3.4 Fréquence d'acquisition chez Cann-L en fonction de la fréquence de consommation

La prochaine section examine plus en détail les pratiques d'approvisionnement en fonction de la fréquence de consommation. On constate que, dans tous les groupes, à l'exception des participant·e·s consommant quotidiennement, la majorité s'approvisionne exclusivement ou presque exclusivement chez Cann-L. Les consommatrices et consommateurs ayant la fréquence de consommation la plus basse sont celles et ceux qui achètent le plus souvent auprès de Cann-L (Figure 19).

Ces résultats suggèrent que les participant·e·s consommant occasionnellement ont, en grande partie, déjà délaissé le marché noir au profit d'un approvisionnement légal. En revanche, il reste à convaincre une partie des usagères et usagers les plus réguliers. Il est toutefois important de souligner que ce groupe représente la majorité des participant·e·s et que, après six mois de participation, le fait qu'une grande partie d'entre elles et eux privilégient désormais l'approvisionnement au point de vente constitue déjà un résultat extrêmement positif. Les tendances pour la résine ne sont pas montrées ici mais sont similaires à celles observées pour les fleurs.

Figure 19 Fréquence de consommation selon la fréquence d'achat de fleurs de cannabis chez Cann-L après six mois de participation (n=749)

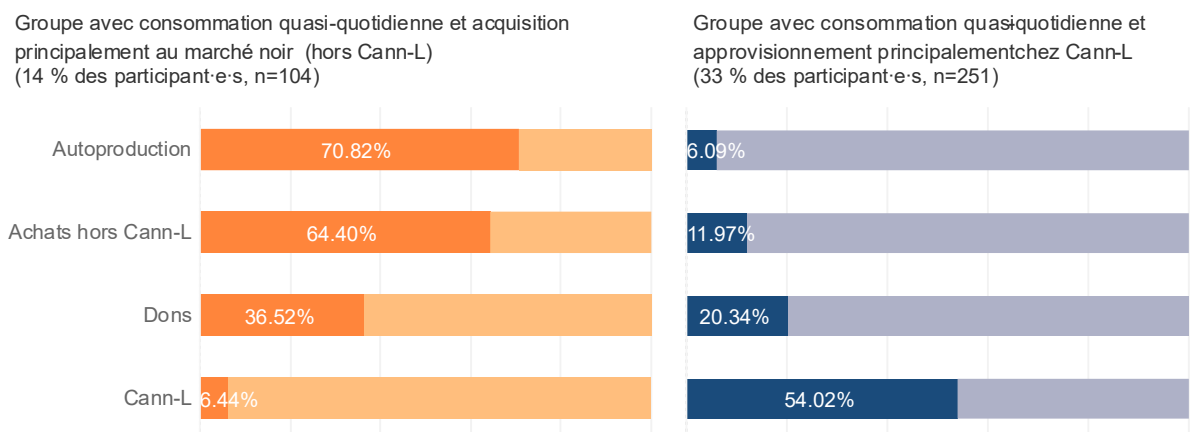


Focus sur les consommatrices et consommateurs quasi-quotidien-ne-s

Une grande partie des volumes de cannabis encore acquis en dehors du projet provient d'un petit groupe de participant-e-s. En effet, les consommatrices et consommateurs (quasi-)quotidien-ne-s (4 à 7 jours par semaine) qui achètent peu au point de vente sont peu nombreu-x-ses (14 %), mais ils et elles acquièrent la majorité des quantités obtenues en dehors du projet (près de 60% toutes sources confondues) (Figure 20).

Le groupe qui consomme (quasi-) quotidiennement, mais s'approvisionne la plupart du temps chez Cann-L (33 % de l'ensemble), est quant à lui responsable de plus de la moitié des quantités achetées au point de vente (54 %).

Figure 20 Part des quantités totales acquises par les consommatrices et consommateurs de cannabis (fleurs et résine) quasi-quotidien-ne-s (4 à 7 jours par semaine, N=757), selon la source d'approvisionnement.

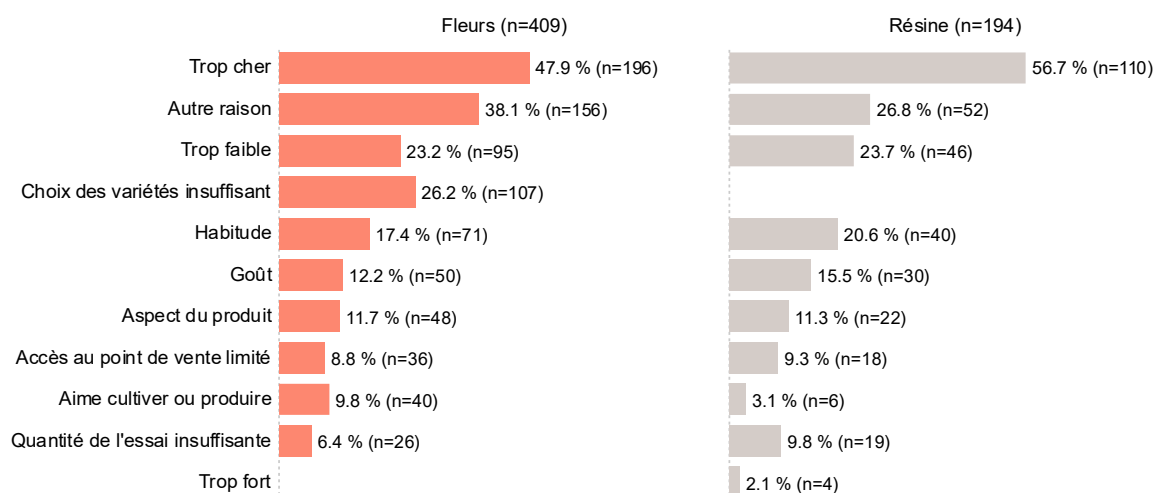


Exemple de lecture : les quantités autoproduites par les participant-e-s qui consomment quasi-quotidiennement et s'approvisionnent en majorité sur le marché noir représentent 70.82% du total des quantités auto-produites.

4.1.3.5 Fréquence d'acquisition chez Cann-L en fonction des prix payés sur le marché noir

La raison principale évoquée par les participant·e·s pour l'acquisition de produits en dehors du projet est le prix (48% pour les fleurs et 57% pour la résine). La deuxième raison la plus mentionnée est le manque d'effet ressenti (« produits trop faibles en THC »), ce motif est toutefois mentionné par à peine plus de 20% des participant·e·s qui obtiennent des produits en dehors de Cann-L (Figure 21).

Figure 21 Raisons mentionnées par celles et ceux qui conservent une autre source d'approvisionnement, selon le produit ^a



- Notes :
- ¹ Participant·e·s ayant consommé du cannabis au moins « 1 fois par semaine à 1 fois par mois » et s'étant approvisionnées au moins « parfois » via l'un des modes suivants : achat au marché noir (hors Cann-L), offert/don ou auto-culture.
 - ² La question des variétés n'a pas été posée pour la résine.
 - ³ Les autres raisons sont principalement des raisons contextuelles (voyage, partage, etc.) qui ne sont pas liées aux produits eux-mêmes.

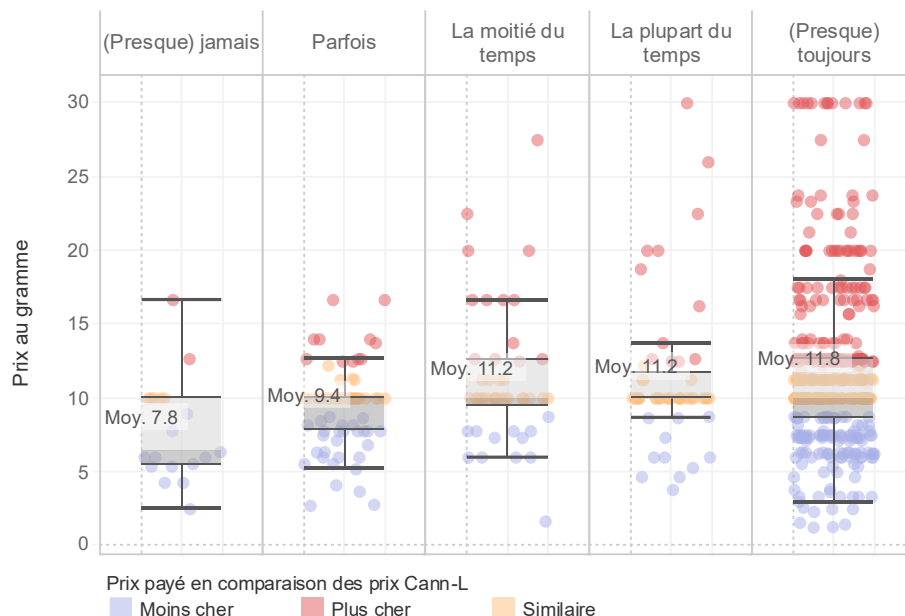
Le prix moyen rapporté pour des fleurs de cannabis par l'ensemble des participant·e·s chez Cann-L au 31 décembre 2024 est de 11,15 CHF par gramme, tandis qu'il était de 11,46 [11,09 – 11,82] CHF sur le marché noir avant leur participation au projet. Pour les participant·e·s inclu·e·s dans les analyses qui suivent (uniquement les participant·e·s consommant des fleurs qui ont rempli deux questionnaires), ces prix sont sensiblement les mêmes avec une moyenne de 11,18 CHF par gramme chez Cann-L et de 11,29 [10,86 – 11,71] CHF au marché noir. Le prix moyen à Cann-L est donc plutôt bien aligné sur le prix moyen rapporté pour le marché noir. Les prix rapportés pour le marché noir varient toutefois fortement d'un·e participant·e à l'autre.

En analysant la fréquence d'achat chez Cann-L, une légère corrélation positive²² apparaît entre cette fréquence et le prix payé sur le marché noir avant le projet. C'est-à-dire que les participant·e·s qui se fournissent moins fréquemment chez Cann-L bénéficiaient de prix légèrement plus avantageux sur le marché noir (Figure 22). On voit aussi sur cette figure que la proportion de participant·e·s qui rapportent des prix au marché noir inférieurs au prix moyen chez Cann-L est plus faible parmi les groupes qui achètent plus fréquemment chez Cann-L. De manière non surprenante, le prix semble donc influencer en partie la

²² Analyse de corrélation : Rho de Spearman 0.18 (faible corrélation positive), p = 7.3e-06 (hautement significatif)

décision de s'approvisionner au point de vente. Cette hypothèse est d'ailleurs corroborée par les raisons évoquées par celles et ceux qui ont conservé d'autres moyens d'approvisionnement (Figure 21).

Figure 22 Prix payé au gramme avant de rejoindre le projet en fonction de la fréquence d'achat au point de vente après 6 mois (n=590)



- Notes :
- ¹ Les prix au grammes sont calculés sur la base des dépenses et des quantités consommées mensuellement rapportées dans les questionnaires. Les valeurs inférieures à 1.-/g et supérieures à 30.-/g ont été retirées des analyses.
 - ² La comparaison avec le prix moyen Cann-L s'effectue avec une marge de 10% autour du prix. Les points rouges correspondent par exemple aux participant-e-s dont le prix sur le marché noir dépasse de 10% le prix moyen chez Cann-L.

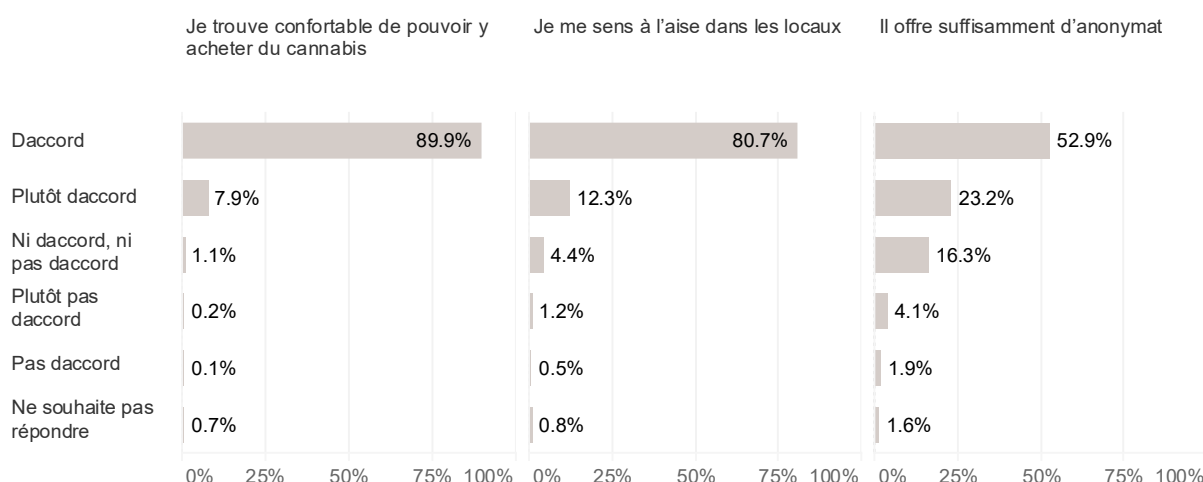
Toutefois, même parmi celles et ceux qui achètent presque exclusivement chez Cann-L, environ une moitié payait un prix inférieur sur le marché noir. Ces participant-e-s sont donc prêt-e-s à délaisser le marché noir malgré des prix légèrement plus élevés, probablement en raison d'autres avantages perçus (qualité, sécurité, légalité, etc.).

En résumé, bien que le prix semble jouer un rôle dans l'approvisionnement chez Cann-L, il n'est pas un frein systématique et de nombreux participant-e-s sont prêt-e-s à payer (légèrement) plus cher pour du cannabis légal et contrôlé. Une réflexion plus approfondie sera nécessaire pour mieux comprendre l'influence des prix et d'autres variables sur le comportement d'achat de certain-e-s participant-e-s.

4.1.4 Satisfaction à l'égard du modèle (objectif 1d)

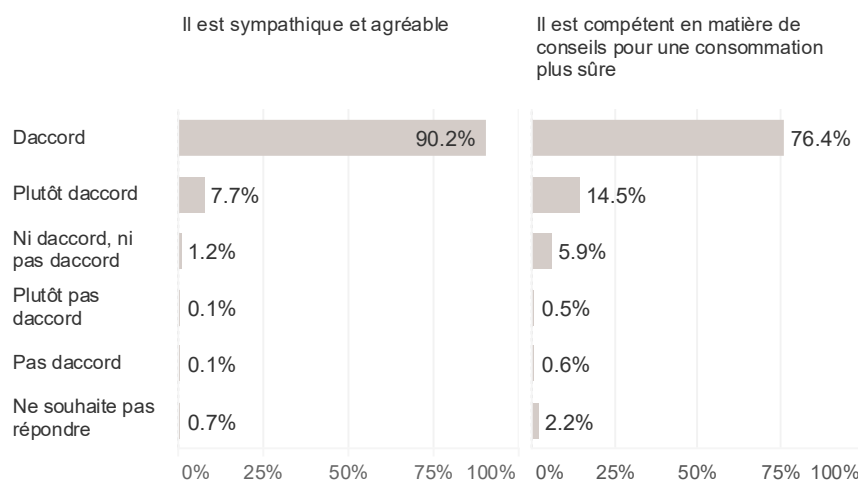
La grande majorité des participant·e·s considère qu'il est confortable de pouvoir acheter du cannabis au point de vente et se sent à l'aise dans les locaux. Si la majorité est « plutôt d'accord » ou « d'accord » avec le fait que le point de vente offre un niveau d'anonymat suffisant, le niveau de satisfaction sur ce point est plus nuancé. Cela reflète aussi le cadre particulier du projet. Le produit restant illégal en dehors des essais-pilotes, il est compréhensible que davantage d'anonymat soit parfois souhaité. Il sera intéressant d'observer comment cette perception évoluera avec le temps, même sans modification des conditions légales.

Figure 23 Satisfaction à l'égard du point de vente (n=835)



Le personnel de vente fixe est composé de professionnel·le·s issu·e·s du secteur de la vente, sélectionné·e·s non seulement pour leurs compétences à tenir et animer, mais aussi pour leur motivation à s'impliquer dans le projet. Afin de garantir un accompagnement de qualité, ils et elles ont suivi une formation spécifique de deux jours, complétée par un suivi individuel avec un coach pour renforcer l'approche motivationnelle. Le concept développé autour du point de vente repose donc sur la collaboration avec des professionnel·le·s de la vente, à qui l'on demande non pas de promouvoir le produit en soi, mais de mettre en avant la réduction des risques. Cette dernière devient ainsi le véritable produit à promouvoir en complément de l'accès au cannabis.

Un échange constant entre les différentes équipes du projet permet à chacun·e de rester informé·e des évolutions, des stratégies mises en place et des enseignements du projets. Cette co-construction des savoirs, mêlant approche scientifique, expérience terrain et retours des participant·e·s, semble porter ses fruits : la grande majorité des participant·e·s se déclarent satisfait·e·s de l'accueil et des conseils reçus (Figure 24 et Figure 25). L'équipe de pilotage est également pleinement satisfaite de la qualité du travail du personnel, saluant leur posture, leur attitude et leur capacité à transmettre les informations de manière adaptée et pertinente. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir des spécialistes « cannabis » pour tenir un point de vente axé sur la santé publique.

Figure 24 Satisfaction à l'égard du personnel de vente (n=835)

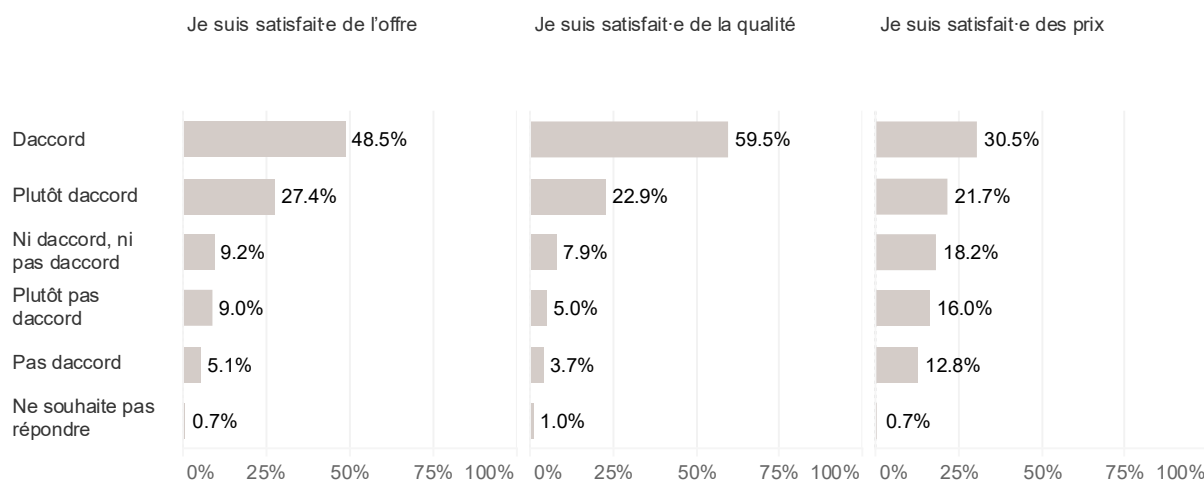
Pour rappel, le projet Cann-L s'appuie sur une approche progressive et contrôlée de l'introduction des produits, en mettant l'accent sur la sécurité et la réduction des risques. A part une huile avec 2,5 % de THC introduite en septembre, les produits proposés en 2024 étaient donc principalement des fleurs et de la résine, avec une offre relativement restreinte en raison de la taille limitée de l'essai et des contraintes du projet, mais qui propose toujours quatre gammes de produits en fonction du taux de THC, ainsi que plusieurs variétés par gamme (voir point 4.2.1).

Au regard de ces contraintes, la satisfaction des participant·e·s sur l'offre et la qualité des produits est plus que satisfaisante puisque plus de trois quarts des participant·e·s se déclarent « d'accord » ou « plutôt d'accord » lorsqu'on leur demande s'ils et elles sont satisfait·e·s de l'offre et de la qualité.

Cette satisfaction repose en premier lieu sur les produits eux-mêmes, mais aussi sur un travail de communication et de transparence de la part du personnel. Il est essentiel que celui-ci explique clairement les enjeux de qualité, qui s'inscrivent dans un cadre différent de celui du marché noir. Les retours des participant·e·s montrent que cette approche transparente et éducative contribue à une expérience positive, même dans un cadre restreint. Les Figure 25 et illustrent la satisfaction des participant·e·s à l'égard des produits proposés.

Les retours concernant les prix sont plus nuancés, reflétant l'hétérogénéité des pratiques sur le marché noir, où les dépenses et la qualité perçue sur la source d'approvisionnement varient considérablement d'une personne à l'autre. Cependant, la majorité des participant·e·s se montre « plutôt d'accord » ou « d'accord » lorsqu'on leur demande s'ils et elles sont satisfait·e·s des prix proposés (Figure 25). Parmi les 590 participant·e·s pour lesquelles un prix au gramme payé en dehors de Cann-L a pu être calculé, 30 % déclarent avoir payé un prix inférieur, 32 % un prix supérieur, et 37 % un prix similaire à celui de Cann-L.

Figure 25 Satisfaction à l'égard des produits proposés (n=835)



4.1.5 Effets sur le marché noir (objectif 1e)

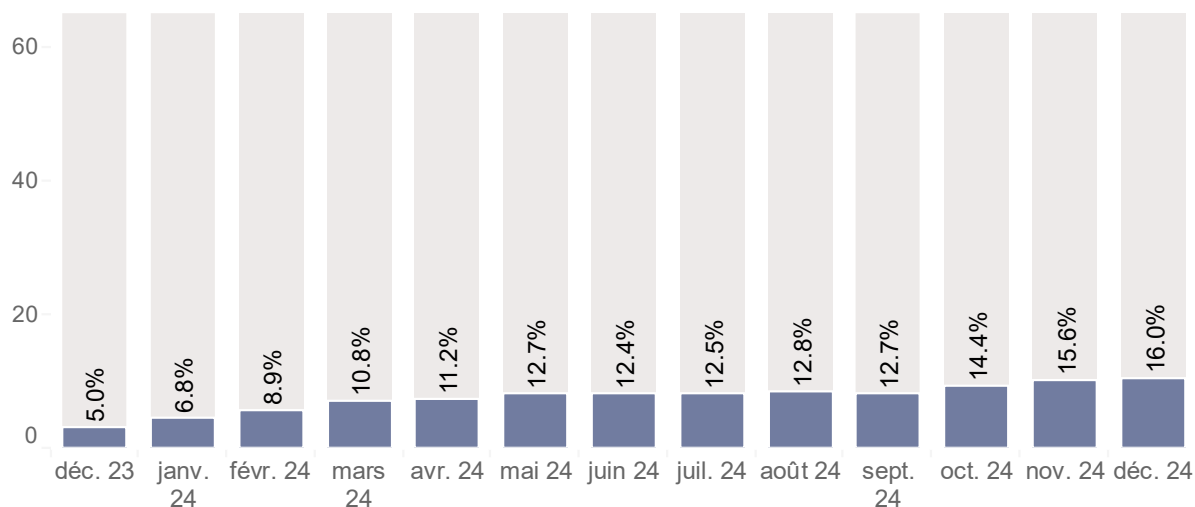
Les indicateurs initialement prévus pour évaluer l'impact sur le marché noir, tels que l'analyse des eaux usées et le suivi des prix pratiqués, n'ont pas encore pu être exploités. Toutefois, une première estimation des quantités soustraites au marché noir peut déjà être réalisée.

Cette estimation repose sur une projection de la consommation mensuelle de cannabis à Lausanne, établie par extrapolation à partir d'une étude menée en 2020 sur le canton de Vaud (Zobel et al., 2020). Les données cantonales ont été ajustées pour la ville en fonction de deux facteurs : la différence de population entre Lausanne et le canton, ainsi que la variation de la prévalence d'usage du cannabis entre ces deux territoires²³.

Selon cette estimation, qui tient compte d'une consommation stable telle que rapportée par les participant-e-s dans les questionnaires, le volume de cannabis vendu à Cann-L aurait grappillé progressivement des parts de marché pour atteindre en fin d'année environ 16 % des quantités consommées par les Lausannoises et Lausannois (Figure 26.) Il est délicat de rapporter directement cette proportion à une part de marché, puisque le marché lausannois ne se limite pas forcément à la seule consommation de ses résident-e-s, tout comme ces dernières et derniers peuvent également s'approvisionner en dehors de celui-ci.

²³ Cette différence de prévalence a été estimée à partir des mesures issues de l'analyse des eaux usées comparant la ville et le canton

Figure 26 Proportion des ventes de Cann-L dans la consommation mensuelle totale estimée des Lausannois·e·s jusqu'au 31.12.2024^a



^a Estimation quantité mensuelle consommée par les Lausannois·e·s (fleurs + résine) : 65.5 kg/mois

En 2024, un total de 78,3 kg de fleurs et 20,3 kg de résine ont été vendus au point de vente Cann-L. Si l'on considère que l'autoproduction, non monétarisée sur le marché local, représente environ 12 %²⁴ du volume total consommé, les quantités soustraites au marché monétarisé s'élèveraient à environ 62,3 kg de fleurs et 16,3 kg de résine. En se basant sur ces volumes et sur les prix moyens déclarés par les participant·e·s avant leur entrée dans le projet Cann-L, ajustés selon leur fréquence de consommation, on peut estimer le chiffre d'affaires soustrait au marché noir à plus de 950'000 CHF sur un an.

Cette estimation prend en compte le fait que les participant·e·s consommant plus fréquemment bénéficient généralement d'un prix au gramme plus bas tout en achetant de plus grandes quantités²⁵.

4.2 Pratiques de consommation

4.2.1 Produits (objectif 2a)

À l'entrée dans le projet, la consommation de cannabis concerne majoritairement les fleurs, avec 92 % des participant·e·s qui en consomment au moins une fois par mois. La résine est également répandue, avec 43 % des participant·e·s déclarant une consommation régulière (au moins une fois par mois). La teneur en THC de ces produits est estimée autour de 12-13 % pour les fleurs et d'environ 30 % pour la résine, selon les statistiques de la Société suisse de médecine légale de 2023 (SSML²⁶). Toutefois, ces produits

²⁴ Calcul basé sur les quantités autoproduites, achetées et reçues auto-rapportées par les participant·e·s (10.35%)

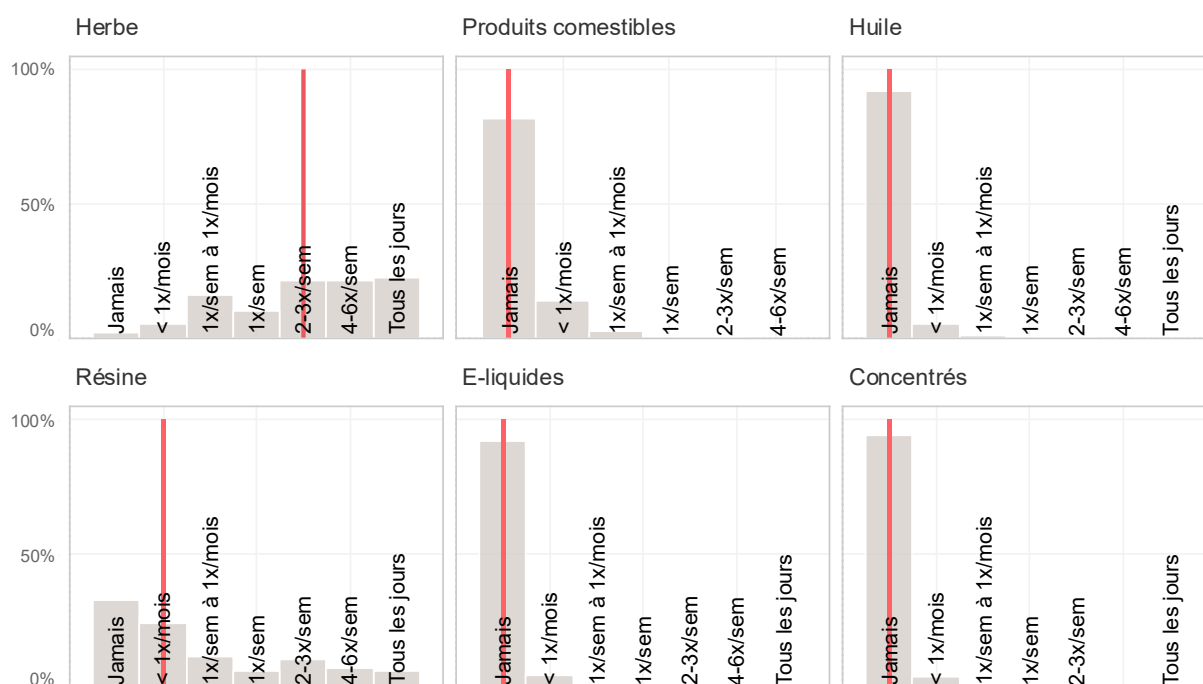
²⁵ Un filtre a également été appliqué pour exclure les prix auto-déclarés hors de l'intervalle de 1 à 30 CHF/g, garantissant ainsi une estimation plus fiable.

²⁶ Statistiques de la société suisse de médecine légale (SSML), chiffres 2023 (https://sgrm.ch/inhalte/Forensische-Chemie-und-Toxikologie/Fachgruppe_Chemie/Statistiken/THC/THC_2023.pdf)

provenant d'un marché non contrôlé, les consommatrices et consommateurs ne peuvent pas connaître précisément la teneur en THC des produits qu'ils et elles consomment. Par ailleurs, la moyenne de la SSML est aussi influencée à la baisse par l'inclusion de produits CBD qui ont soit été vendus comme du cannabis THC, soit été saisis par la police parce qu'elle soupçonnait qu'il s'agissait de cannabis illégal.

Les autres produits (huile, e-liquides, concentrés, produits comestibles) ne concernent qu'une minorité de participant·e·s et sont principalement consommés de manière occasionnelle (moins d'une fois par mois) (Figure 27).

Figure 27 Répartition des participant·e·s selon leur fréquence de consommation de chaque produit avant le projet (la ligne rouge représente la fréquence médiane) (n=1237²⁷)



Comme détaillé précédemment (page 18), le projet Cann-L s'est initialement concentré sur la vente des produits habituellement consommés, en proposant des fleurs et de la résine avec différentes teneurs en THC. Dès le lancement, des fleurs ont été mises à disposition dans les quatre gammes de THC, suivies rapidement par la résine. Cette dernière, plus concentrée sur le marché noir (environ 30 % de THC²⁶), n'a été introduite que dans les gammes 10-15 % et plus de 15 % jusqu'ici. En septembre, une huile avec 2,5 % de THC est venue compléter l'assortiment.

Pour rester intéressant par rapport au marché noir, mais aussi en raison des aléas de la production, l'assortiment des variétés proposées évolue. Les caractéristiques des produits, cultivés sur des exploitations bio en extérieur, sont influencées par les conditions climatiques, ce qui impacte directement

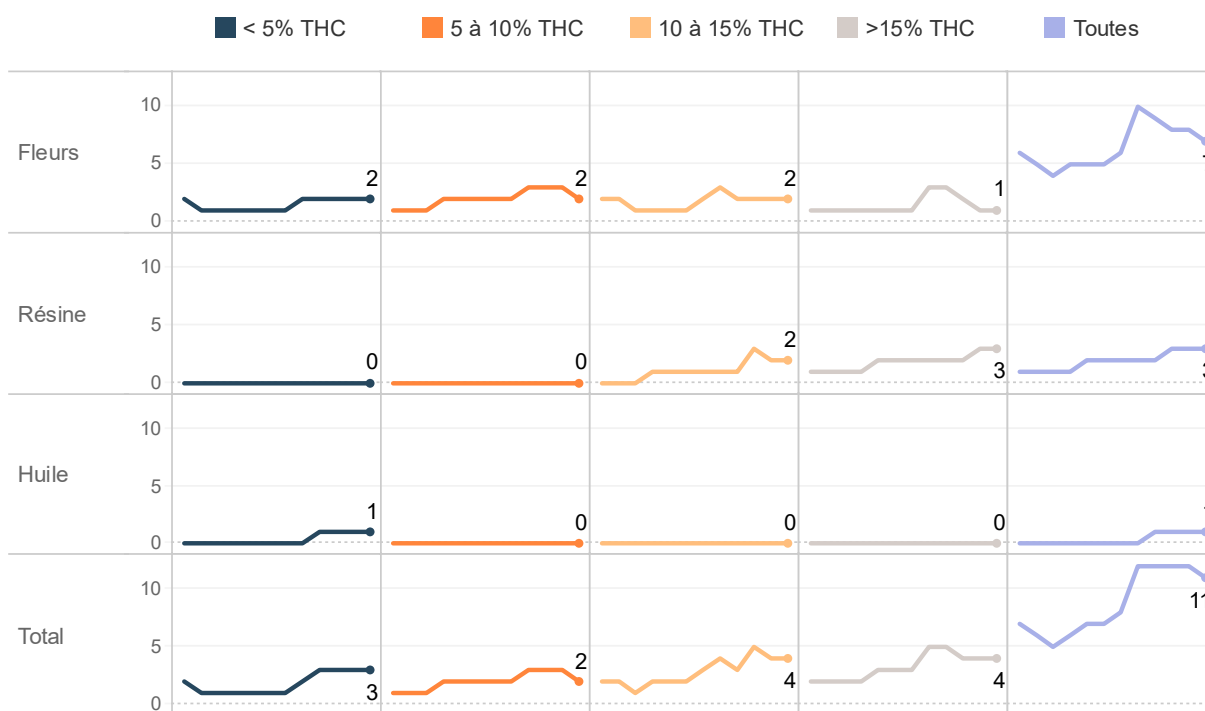
²⁷ Deux personnes n'ont pas répondu pour les produits autres que les fleurs, les résultats portent sur 1235 personnes.

leur taux de THC et rend certains aspects de la production difficilement maîtrisables. L'adaptation de l'offre prend en compte ces facteurs externes tout en maintenant une diversité attractive.

Ces changements dans l'offre ont un impact direct sur les ventes. C'est pourquoi une attention particulière est portée à la stratégie d'introduction et d'adaptation de l'offre, notamment en ajustant le type et le nombre de variétés par gamme de produit. Le projet vise à offrir un équilibre entre différentes concentrations de THC, sans négliger les produits à plus faible teneur. Ces derniers, rares sur le marché noir, sont particulièrement intéressants pour les participant·e·s recherchant un effet moins puissant. Par ailleurs, le cannabis étant majoritairement fumé en joint avec du tabac, ces produits permettent de réduire la concentration de THC sans modifier le ratio THC/tabac.

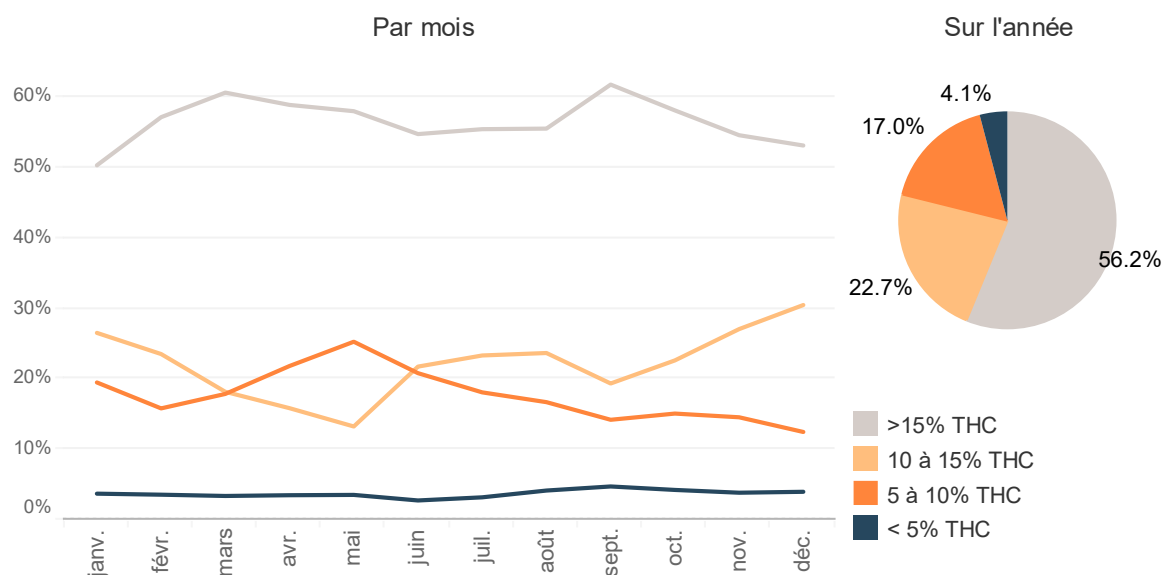
En 2025, une résine sera proposée dans la gamme 5-10 % de THC et des e-liquides pour cigarettes électroniques devraient être introduits.

Figure 28 Evolution de l'assortiment au fil des mois entre décembre 2023 et décembre 2024, selon le taux de THC et le type de produits



Les produits contenant plus de 15 % de THC ont été les plus vendus mais ils ne représentent qu'un peu plus de la moitié des ventes, ce qui est inférieur aux prévisions. Les produits avec un taux de THC inférieur à 10 %, moins dosés que ceux du marché noir, représentent un peu plus de 20 % des ventes, ce qui montre qu'il existe aussi une demande significative pour ces produits.

Figure 29 Répartition des ventes de cannabis (fleurs + résine) par gamme en 2024



En 2024, la teneur moyenne en THC des fleurs vendues par Cann-L était de 12,3 %²⁸, tandis que celle de la résine atteignait 18,7 %. La teneur en THC des fleurs est comparable à celle observée sur le marché noir, tandis que celle de la résine est nettement inférieure. Ainsi, les participant·e·s consomment en moyenne des fleurs avec une teneur moyenne en THC similaire à celle du marché noir, mais avec l'avantage de connaître précisément ce qu'ils et elles consomment et de pouvoir faire des choix éclairés.

En outre, 65 % des participant·e·s ayant rempli deux questionnaires ont acheté de la résine au moins une fois, dont la teneur en THC est plus faible que celle des produits présents sur le marché noir. La résine représente 21% des ventes au magasin.

Si l'on exclut les participant·e·s n'ayant acheté qu'un seul paquet de résine (152 participant·e·s, probablement pour tester), il reste 376 participant·e·s qui ont acheté de la résine à plusieurs reprises. Parmi ces participant·e·s, 153 ont maintenu ou réduit leur fréquence de consommation de résine, suggérant qu'ils et elles ont peut-être, au moins en partie, opté pour un produit moins fort que celui du marché noir. En revanche, 223 participant·e·s ont augmenté leur fréquence de consommation de résine, dont 72 participant·e·s qui avaient déclaré ne pas avoir consommé de résine les six mois précédant la participation au projet. Parmi les participant·e·s qui achètent de la résine au point de vente, la majorité (223 sur 376) a donc augmenté sa fréquence de consommation de ce produit. Si cette consommation remplace celle des fleurs, ces participant·e·s pourraient consommer des produits plus concentrés en THC. Ce constat illustre que, même pour un produit comme la résine, déjà bien présent sur le marché noir, sa mise à disposition dans un point de vente peut avoir une influence sur la consommation. Un accès facilité, ou une plus grande confiance dans la qualité du produit sont des hypothèses qui peuvent expliquer ce phénomène. Cela souligne l'influence de l'offre et l'importance d'une introduction maîtrisée de nouveaux produits, en tenant

²⁸ Contrairement à ce qui est observé sur la plupart des marchés légaux aux Etats-Unis, Cann-L ne contribuent donc pas à une hausse moyenne du taux de THC.

compte de leurs effets, des risques associés, des connaissances des consommatrices et consommateurs, ainsi que des messages à transmettre.

Cet exemple illustre qu'un même produit peut, selon les individus, constituer à la fois une opportunité de réduction des risques et un facteur potentiel d'augmentation de la consommation de THC. Cela souligne l'importance de prendre en compte l'ensemble des groupes et des profils concernés : une mesure bénéfique pour certain·e·s peut avoir des effets indésirables pour d'autres. L'exemple des prix, dont une baisse peut encourager l'adhésion de certain·e·s tout en augmentant le risque d'augmentation de la consommation pour d'autres avait amené la même réflexion. Trouver le juste équilibre sera toujours une question de compromis, d'où la nécessité d'adopter une approche globale et nuancée.

Tableau 13 Taux de THC moyen des produits sur le marché noir (SSML) et chez Cann-L

	Avant la participation	Après six mois de participation
	Taux de THC	Taux de THC moyen des produits vendus chez Cann-L
Fleurs	Inconnu des consommateurs/trices Statistiques SSML 2023 : 12.1 %	Taux connu des participant·e·s Statistiques de vente : 12.3 %
Résine	Inconnu des consommateurs/trices Statistiques SSML 2023 : 29.1%	Taux connu des participant·e·s Statistiques de vente : 18.7 %

Les quantités que les participant·e·s déclarent avoir consommé n'ayant pas augmenté (voir page 61), les produits vendus chez Cann-L viennent en principe remplacer ceux du marché noir. Il restera à analyser plus en détail les éventuelles transitions d'un produit vers un autre et l'évolution sur les quantités totales de THC consommées.

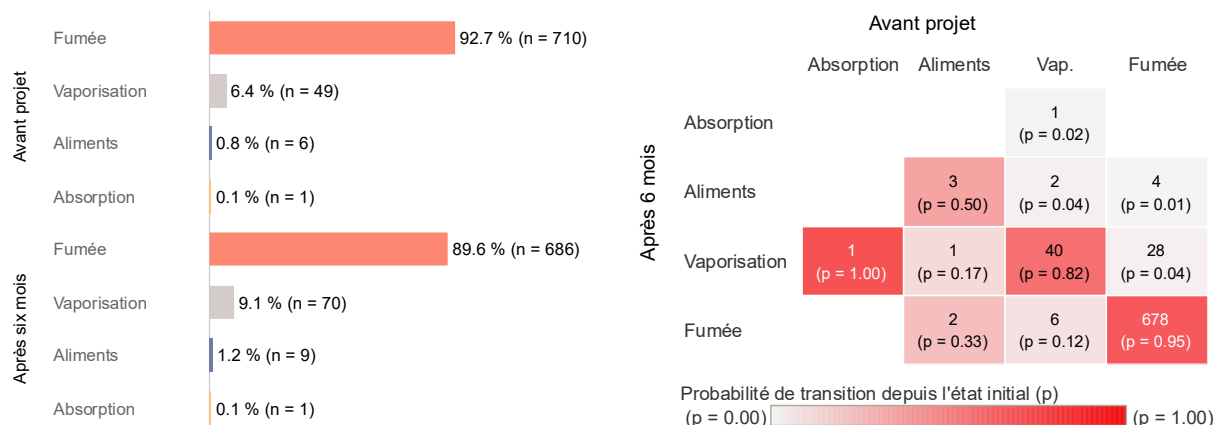
4.2.2 Modes de consommation (objectif 2b)

D'après la dernière enquête européenne en ligne sur les drogues, menée en 2024 pour la Suisse (Chavanne et al., 2025), la majorité des participant·e·s qui consomment du cannabis le font en le mélangeant avec du tabac dans des joints. Cette tendance se retrouve en partie parmi les participant·e·s du projet Cann-L. En effet, à l'entrée dans le projet, près de 90 % des participant·e·s (88,2 %) consommaient principalement par fumée. Cependant, l'utilisation de tabac n'est pas aussi systématique : une proportion non négligeable des participant·e·s a indiqué ne mettre que des fleurs de cannabis dans leurs joints. La pratique est majoritairement dichotomisée entre ceux qui ajoutent systématiquement du tabac et ceux qui ne l'ajoutent jamais. En effet, 60,4 % des fumeurs et fumeuses de THC ont déclaré toujours préparer leurs joints avec du tabac, tandis que 37,6 % déclarent les fumer sans tabac. Seule une poignée de participant·e·s ont des pratiques qui varient²⁹.

Après six mois de participation, la proportion de consommateur·rice·s privilégiant la fumée a légèrement diminué, au profit de la vaporisation (Figure 23). Notamment, 28 participant·e·s ont changé leur mode principal de consommation, passant de la fumée à la vaporisation. Il y a aussi 14 participant·e·s supplémentaires (27 contre 13) qui consomment uniquement par vaporisation.

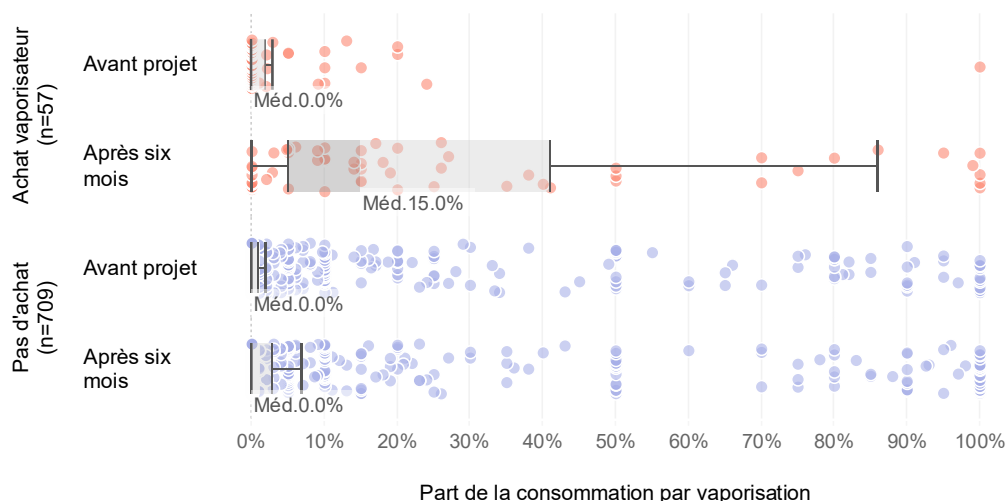
²⁹ Remarque : les participant·e·s pouvaient donner au maximum deux composition de joints « types » qu'ils ont l'habitude de consommer. Dans le premier questionnaire, 139 personnes sur 961 ont indiqué une deuxième composition, les autres ayant déclaré consommé presque toujours avec la même composition.

Figure 30 Mode de consommation principal avant-projet et après six mois de participation et évolution depuis le début du projet (n=766)



Comme indiqué précédemment (point 2.2.3.1 en page 18), le projet propose des vaporisateurs à la vente et le personnel de vente sensibilise les participant·e·s aux avantages de ces dispositifs. A la fin 2024, 76 participant·e·s en avaient acheté un. L'analyse montre que ces participant·e·s utilisaient peu la vaporisation avant le projet mais que, depuis l'achat du vaporisateur, leur fréquence d'utilisation de la vaporisation a augmenté. La vaporisation est désormais plus fréquente dans ce groupe d'acheteuses et acheteurs qu'au sein des autres participant·e·s (Figure 31).

Figure 31 Evolution de la consommation par vaporisation chez les participant·e·s ayant acheté un dispositif auprès du projet en comparaison des autres (n=766)



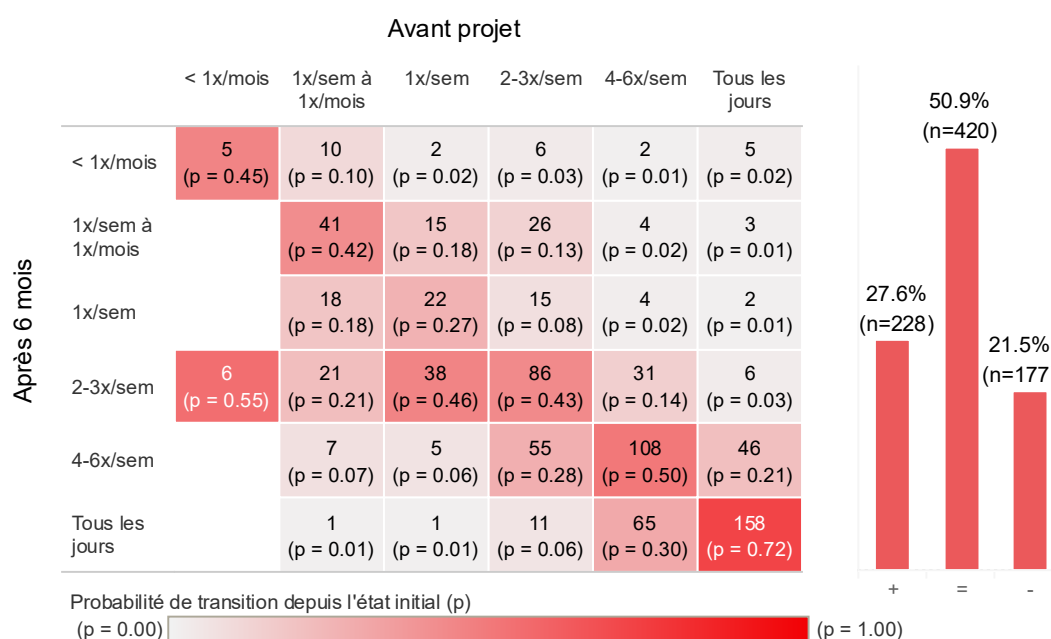
Notes : Seule une partie des participant·e·s ayant acheté un vaporisateur auprès du projet (57 sur 76) ont déjà répondu à un questionnaire après six mois de participation. Par ailleurs, le temps écoulé entre l'achat du vaporisateur et le remplissage du deuxième questionnaire peut varier. Cette analyse est donc indicative et devra être reconduite.

4.2.3 Fréquences et quantités (objectif 2c)

4.2.3.1 Fréquence de consommation

Les premières analyses de l'évolution des fréquences de consommation révèlent que certain·e·s ont tendance à augmenter leur fréquence, en particulier celles et ceux qui consommaient une fois par semaine et qui sont passés à deux à trois fois par semaine (Figure 32). À l'inverse, certain·e·s participant·e·s qui consommaient quotidiennement ont réduit leur fréquence.

Figure 32 Evolution de la fréquence de consommation des participant·e·s (n=825)



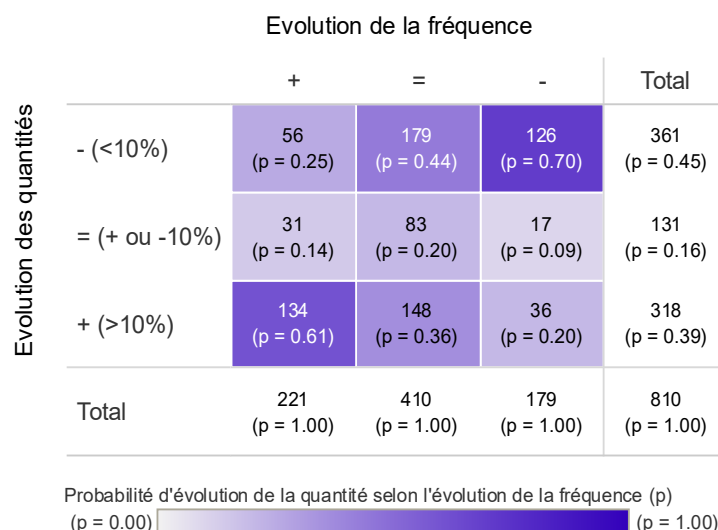
Globalement, bien que l'augmentation de la fréquence soit plus fréquente que la diminution, le déséquilibre observé n'est pas statistiquement significatif³⁰. Cela s'explique probablement par le fait que la majorité des participant·e·s consommaient déjà (quasi-)quotidiennement, limitant ainsi leur potentiel d'augmentation, tandis que les participant·e·s ayant réduit leur consommation l'ont fait de manière plus marquée, équilibrant ainsi les tendances opposées.

Si l'on compare uniquement l'augmentation et la diminution de la fréquence, on observe un déséquilibre en faveur de l'augmentation de la fréquence de consommation : davantage de participant·e·s déclarent avoir consommé plus souvent (27,6 %) que moins souvent (21,5 %). Dans le groupe ayant augmenté sa fréquence, les quantités consommées ont, en moyenne, également augmenté. Toutefois, cette tendance n'est pas uniforme : certaines personnes ayant accru la fréquence ont malgré tout réduit la quantité consommée (Figure 33). Plus largement, et de manière un peu contre-intuitive, bien que l'augmentation de la fréquence concerne un plus grand nombre de participant·e·s que la diminution, plus de participant·e·s

³⁰ Test de Wilcoxon signed-rang avec correction de continuité : $V = 40991.5$, $p = 0.35$. La somme des différences positives n'est pas différente de la somme des différences négatives.

ont déclaré une baisse des quantités consommées (44,6 %) qu'une hausse (39,3 %). Autrement dit, le déséquilibre observé sur les fréquences ne se reflète pas sur les quantités (Figure 33).

Figure 33 Évolution des quantités consommées selon l'évolution de la fréquence de consommation (n=810)



4.2.3.2 Quantités consommées

La consommation mensuelle moyenne de cannabis (fleurs et résine) rapportée est restée globalement stable, passant de 17 grammes avant l'entrée dans le projet à 16,1 grammes après six mois de participation, sans variation statistiquement significative³¹.

L'analyse par fréquence de consommation révèle toutefois des dynamiques contrastées : les consommateur·rice·s les moins fréquent·e·s (entre une fois par semaine et une fois par mois) ont vu leur consommation augmenter en moyenne³², tandis que les participant·e·s consommant quotidiennement ont légèrement réduit leurs quantités³³. Pour les autres catégories, les niveaux de consommation sont restés relativement inchangés^{34,35} (Figure 34).

Ces résultats soulignent encore une fois l'importance de considérer l'ensemble des profils de consommateur·rice·s dans les choix stratégiques. Il est essentiel de concilier deux objectifs : renforcer

³¹ Valeurs avec intervalle de confiance à 95% : avant le projet 17.0 [15.4 – 18.7] g/mois ; valeur après six mois de participation 16.1 [14.5 – 17.8] g/mois. Différence non significative (t-test apparié : t = 0.74, p = 0.4608)

³² T-test : t = -2.34, p = 0.0215

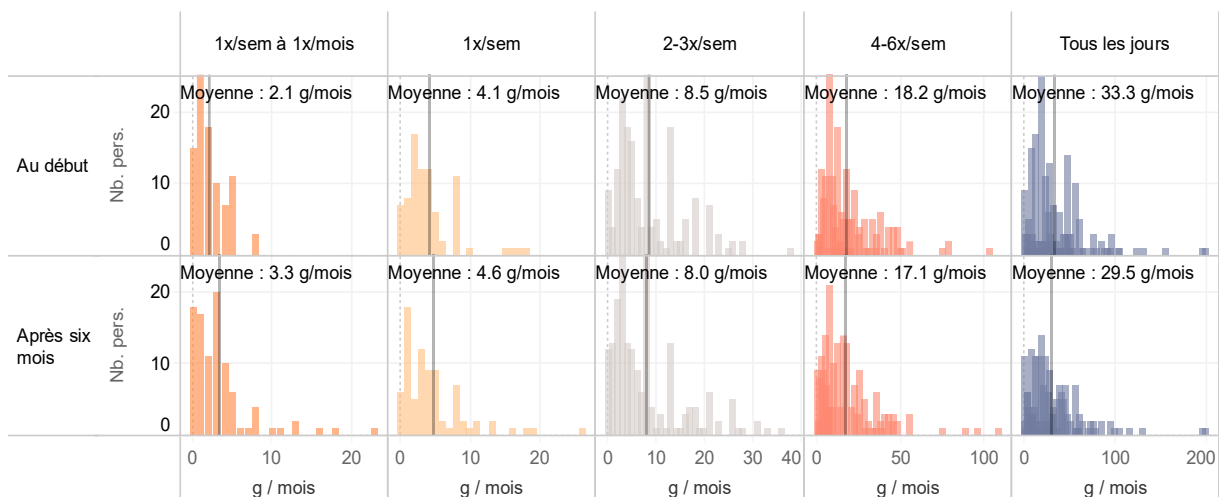
³³ T-test : t = 2.1, p = 0.0366

³⁴ Afin de limiter l'influence des valeurs extrêmes potentiellement aberrantes tout en conservant l'essentiel de la distribution des données, les valeurs aberrantes au-delà de 6x l'espace interquartile ont été retirées de l'analyse et du graphique. Ce seuil permet de conserver une grande partie de la variabilité naturelle tout en réduisant l'effet disproportionné de quelques valeurs extrêmes.

³⁵ T-test : 1x/sem à 1x/mois, t = -2.91, p = 0.0045 | 1x/sem, t = -1.17, p = 0.246 | 2-3x/sem, t = 0.89, p = 0.3763 | 4-6x/sem, t = 1.01, p = 0.3123 | Tous les jours, t = 3.13, p = 0.002

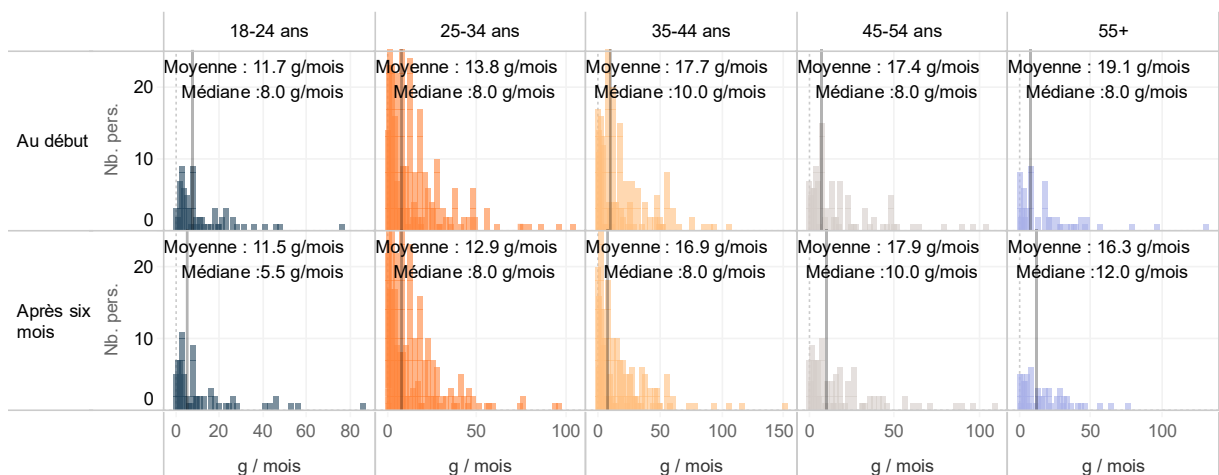
l'attractivité du dispositif pour les participant·e·s consommant fréquemment et en grande quantité, tout en veillant à ne pas encourager une hausse de la consommation chez les consommateur·rice·s occasionnel·le·s.

Figure 34 Evolution de la consommation rapportée en fonction de la fréquence de consommation à l'entrée dans le projet (n=789)^{34,35}



L'analyse par groupe d'âge ne montre pas de spécificité marquée entre les différents groupes. Aucune des différences observées n'est statistiquement significative (Figure 35)^{34,36}.

Figure 35 Evolution de la consommation rapportée en fonction de l'âge à l'entrée dans le projet (n=802)³⁴,



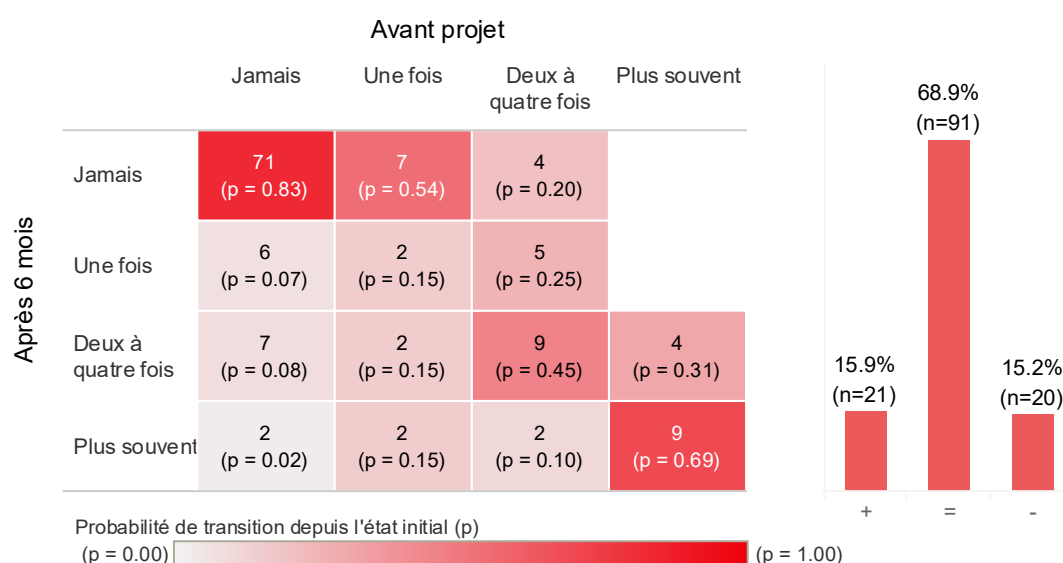
³⁶ T-test : 18-24 ans : $t = 0.12$, $p = 0.9087$; 25-34 ans : $t = 1.29$, $p = 0.1975$; 35-44 ans : $t = 0.66$, $p = 0.509$; 45-54 ans : $t = -0.33$, $p = 0.7399$; 55+ : $t = 1.5$, $p = 0.1387$

4.2.4 Consommations dans des contextes à risques (objectif 2d)

4.2.4.1 Conduite automobile après consommation

Une grande partie des participant·e·s déclarent ne pas utiliser de voiture au quotidien³⁷. Seules 132 personnes, concernées par la problématique de la conduite automobile après une consommation³⁸, ont donc répondu aux questions sur la conduite. Il n'y pas de déséquilibre significatif dans les changements de pratiques (Figure 36).

Figure 36 Evolution des épisodes rapportés de conduite automobile dans les 4 heures suivant une consommation de THC (n=132).



³⁷ Combien de kilomètres par jour conduisez-vous habituellement en tant que conducteur·rice en voiture / moto / vélomoteur?

³⁸ La question porte sur la conduite d'un véhicule automobile dans les 4 heures suivant une consommation de THC. Des analyses complémentaires indirectes seront réalisées dans un second temps afin d'explorer la question de la « positivité » au THC (concentrations sanguines non nulles) dans des contextes tels que conduite automobile ou le travail. Cette problématique est pertinente puisque les personnes concernées pourraient être exposées à des conséquences juridiques ou financières parfois graves, en particulier en cas d'accident, même en l'absence d'incapacité avérée.

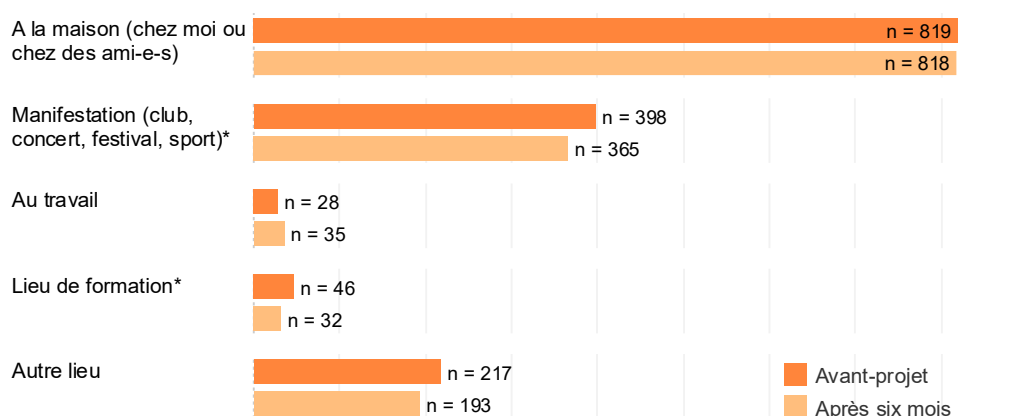
4.2.4.2 Lieux de la consommation

Les lieux de consommation les plus fréquemment cités sont les espaces privés (chez soi ou chez quelqu'un), suivis des lieux publics tels que les clubs, concerts, festivals ou manifestations sportives. La consommation sur le lieu de travail ou de formation reste marginale, avec environ 3 à 5 % des répondant-e-s concerné-e-s.

Une diminution significative est observée pour la consommation sur le lieu de formation ainsi que lors de manifestations. En revanche, aucun changement notable n'est relevé pour les autres lieux de consommation (Figure 37).

La question de la consommation dans l'espace public n'est pas directement posée, car elle constitue un motif d'exclusion de l'étude et une interrogation explicite pourrait introduire un biais. Parmi les catégories étudiées, seules les manifestations et la catégorie « autre » pourraient potentiellement inclure ce type de consommation, mais aucune augmentation n'a été constatée.

Figure 37 Lieux de consommation rapportés (les changements significatifs sont montrés avec un astérisque)³⁹



³⁹ Evénements publics : $\chi^2 = 5.85$, $p = 0.0156$. Lieu de formation : $\chi^2 = 3.89$, $p = 0.0485$. Pour chaque item, seules les personnes ayant donné une réponse valide dans les deux questionnaires ont été considérées.

4.2.4.3 Mélanges avec d'autres substances psychoactives

La majorité des participant-e-s ne signalent aucun changement dans la fréquence de leur consommation de cannabis en combinaison avec de l'alcool (Figure 38) ou d'autres drogues illégales (Figure 39). Un nombre plus important indique une diminution de cette fréquence, bien qu'aucune différence statistiquement significative ne soit observée.

Figure 38 Evolution de la fréquence de consommation du cannabis en combinaison avec de l'alcool (n=814)

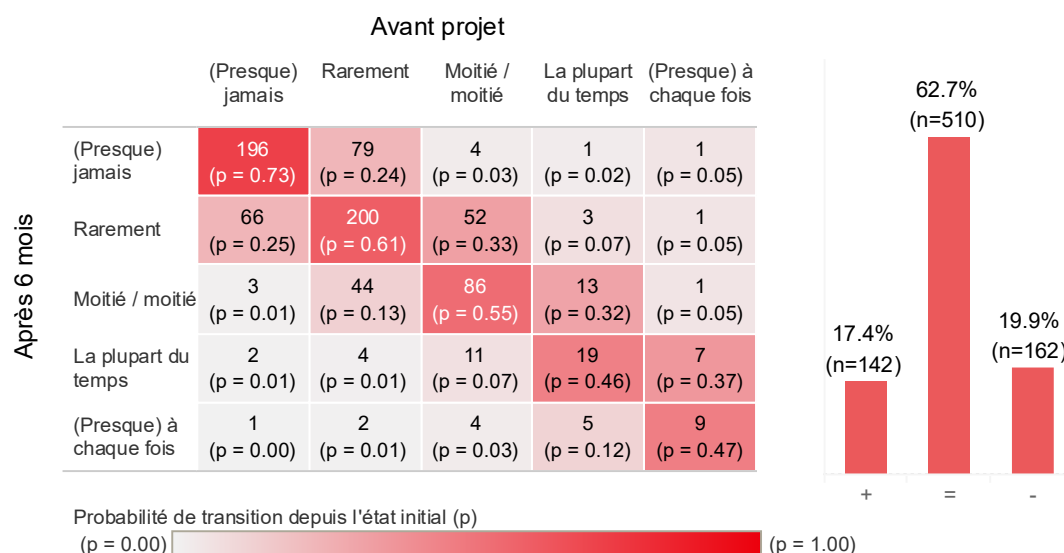
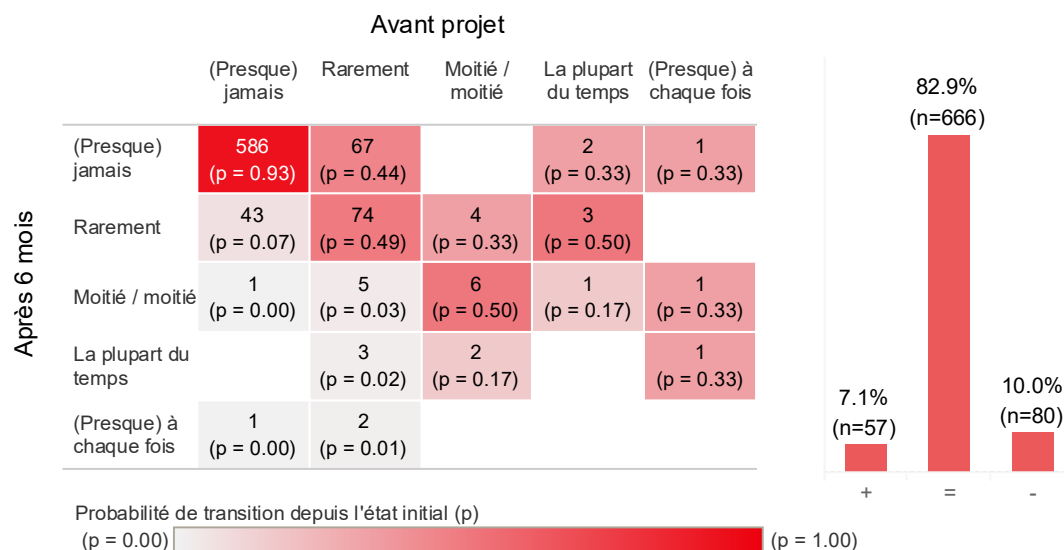


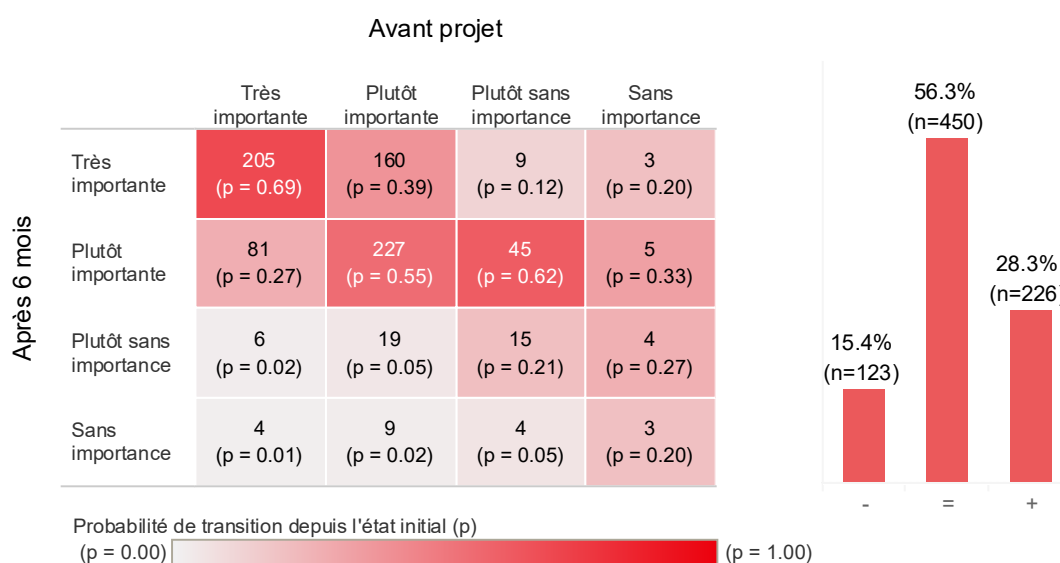
Figure 39 Evolution de la fréquence de consommation du cannabis en combinaison avec d'autres drogues illégales (n=803)



4.2.4.4 Perceptions

Le projet met l'accent sur une consommation réfléchie et consciente : qu'est-ce que je consomme, à quel taux, et avec quels effets recherchés ? Cette démarche est soutenue tant par le choix de présenter les produits par gamme de THC (voir aussi le point 2.2.2) que par le dialogue avec le personnel de vente. Le taux de THC s'inscrit pleinement dans cette logique : il permet aux participant·e·s de prendre conscience de leur consommation, de tester différentes concentrations et d'affiner leurs choix. Cette dynamique se reflète dans l'évolution des perceptions : de plus en plus de participant·e·s déclarent accorder de l'importance au taux de THC. Cela traduit probablement à la fois une prise de conscience progressive et le simple fait d'avoir accès à une information fiable et transparente, tout en ayant la possibilité de choisir parmi une gamme de produits différenciés.

Figure 40 Evolution de l'importance accordée à la connaissance du taux de THC des produits consommés (n=800)



4.3 Santé et situation sociale

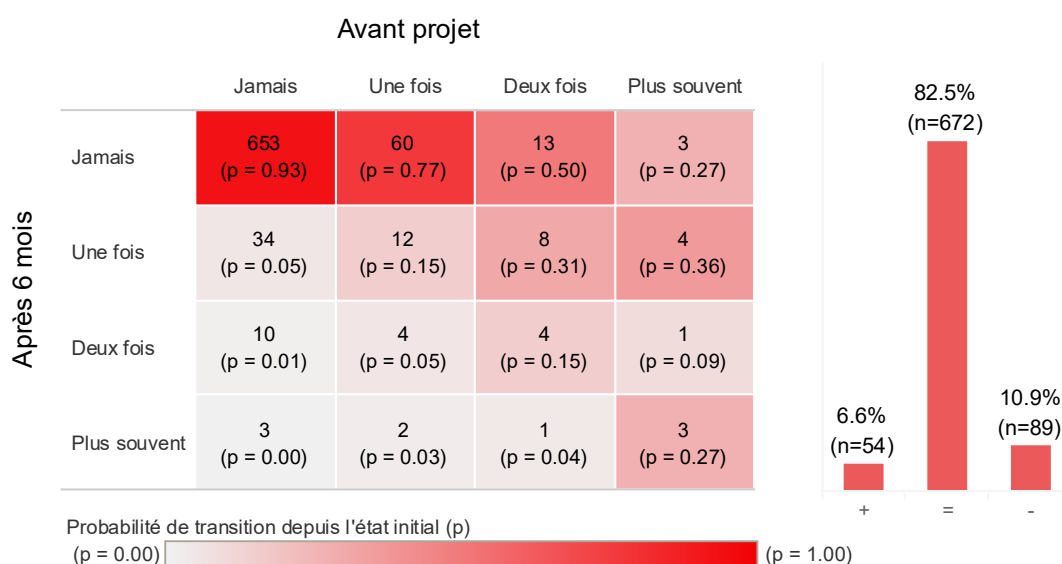
4.3.1 Problèmes aigus (objectif 3a)

Les effets indésirables temporaires rapportés liés à la consommation de cannabis sont limités. A l'entrée dans le projet (sur l'ensemble des participant-e-s), la grande majorité (85 %) a déclaré ne pas avoir subi d'effets indésirables au cours des six mois précédant leur participation. Parmi les participant-e-s concerné-e-s, 155 ont vécu un ou deux épisodes, tandis que 22 en ont connu plus fréquemment.

Après six mois, le nombre de participant-e-s pour qui les cas ont diminué est légèrement supérieur à celui des participant-e-s pour qui les cas ont augmenté⁴⁰ (Figure 41).

Lorsqu'on examine les données en fonction du type d'intoxication, on observe qu'à l'exception des dépressions respiratoires, le nombre de participant-e-s pour qui les événements indésirables ont diminué est légèrement plus élevé que le nombre pour qui ils ont augmenté, sans toutefois que les différences soient significativement différentes (Figure 42).

Figure 41 Evolution du nombre d'épisodes d'effets indésirables temporaires (n=815)⁴¹

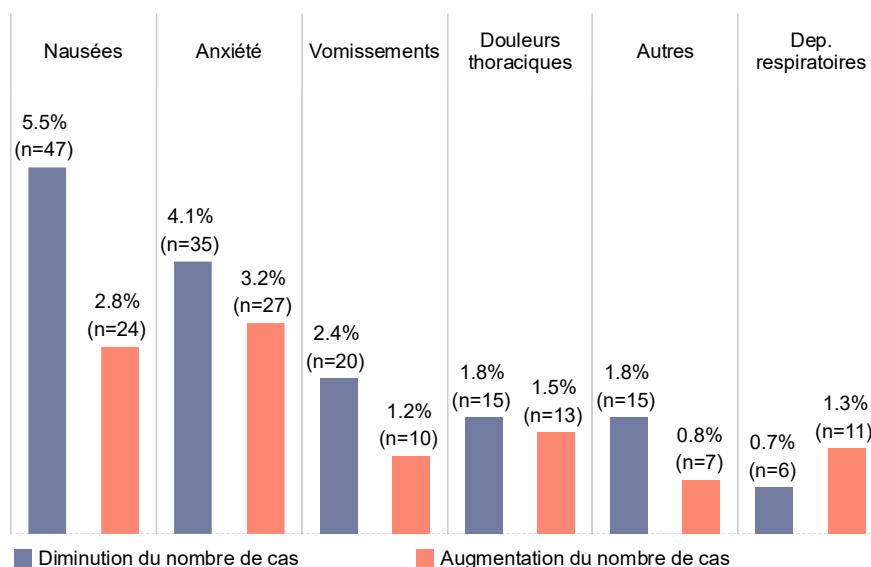


Note : les participant-e-s qui ont déclaré ne pas avoir consommé de THC durant l'une des deux périodes ont été retiré-e-s des analyses

⁴⁰ Test de Wilcoxon signed-rang avec correction de continuité : V = 6329, p = 0.0304. Somme des différences négatives significativement différente de la somme des différences positives.

⁴¹ Pour les personnes ayant répondu « plus souvent » dans les deux questionnaires, il n'est pas possible de savoir si le nombre réel de cas a augmenté ou diminué et ces personnes ont été classées dans la catégorie « stable ».

Figure 42 Pourcentage des participant·e·s pour qui les cas d'intoxications ont augmenté ou diminué, par type d'événements indésirables (n=834)



Note : les cas non montrés sont les cas restés stables

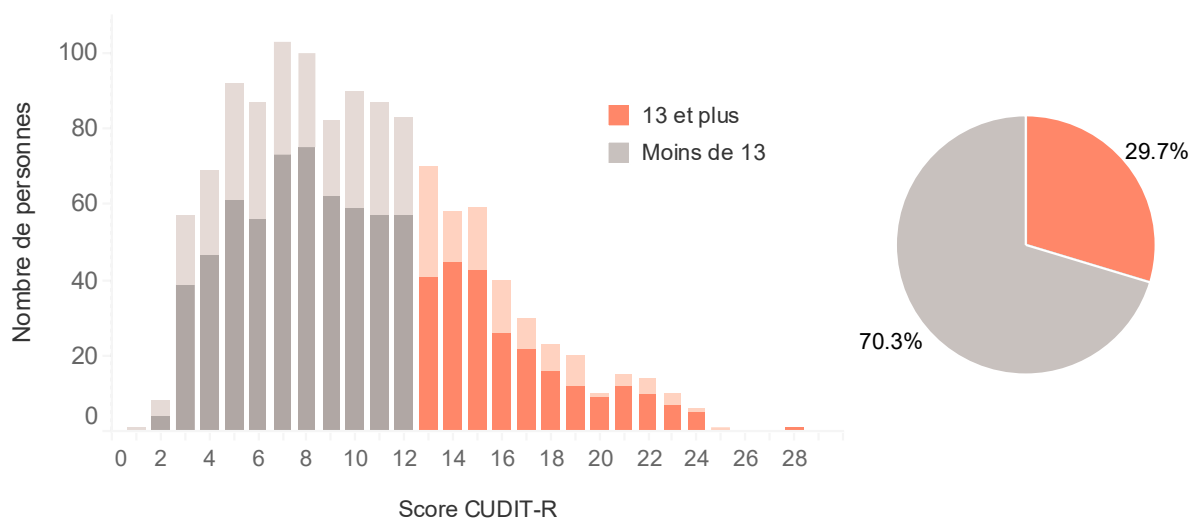
4.3.2 Consommation problématique (objectif 3b)

Le score CUDIT-R (Cannabis Use Disorder Identification Test – Revised) est un outil d'évaluation conçu pour mesurer la consommation problématique de cannabis (Adamson et al., 2010a). Il permet d'identifier les comportements associés à un usage excessif ou à des symptômes de dépendance, tels que des difficultés à contrôler la consommation, des conséquences sociales, ou des impacts négatifs sur la santé. Ce test est couramment utilisé dans la recherche et la pratique clinique pour évaluer l'intensité du trouble lié à l'usage de cannabis. Un score de 13 a été défini comme la limite optimale pour identifier une consommation potentiellement problématique, suggérant la présence d'un trouble lié à l'usage de cannabis (Adamson et al., 2010b).

A l'entrée dans le projet, près de 30 % des participant·e·s présentent un score supérieur ou égal à 13, ce qui n'est pas surprenant puisque la fréquence de consommation est un critère direct de mesure et que la plupart des participant·e·s consomment tous les jours ou presque (Figure 43). Il existe une corrélation négative faible mais significative⁴² entre l'âge et le score CUDIT-R parmi les participant·e·s, ce qui suggère que les participant·e·s plus âgé·e·s tendent à avoir des scores CUDIT-R légèrement plus bas.

⁴² Rho de Spearman = -0.138, p = 1.333e-06

Figure 43 Profils des scores CUDIT à l'entrée dans le projet (n=834)⁴³



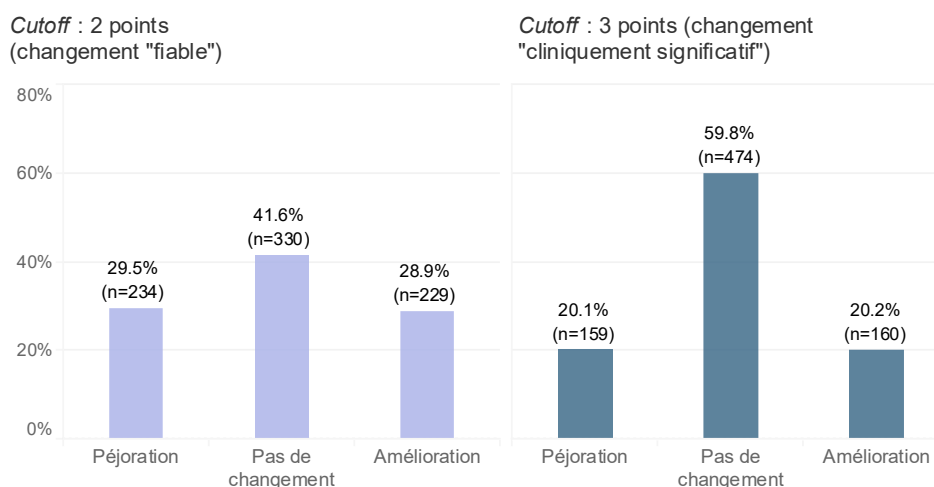
Note : Les barres foncées sur le graphique de gauche et le camembert concernent les participant·e·s ayant déjà rempli un questionnaire de suivi au 31.12.2024. Les barres claires donnent un aperçu de la distribution en prenant tout·e·s les participant·e·s au projet (n=1213). La part avec un score de 13 et plus pour l'ensemble est quasiment identique avec 29,4%.

L'interprétation des changements dans le score CUDIT-R repose sur l'évaluation de la différence de score entre deux mesures successives. Un changement d'au moins 2 points est considéré comme fiable, ce qui signifie qu'il dépasse la variabilité normale du score et peut refléter une véritable modification dans les habitudes de consommation. Un changement de 3 points ou plus est jugé cliniquement significatif, indiquant une amélioration ou une détérioration notable de la consommation problématique de cannabis, susceptible d'avoir des implications pour l'intervention ou le traitement (Adamson et al., 2015).

Une proportion importante des participant·e·s a présenté un changement considéré comme fiable (2 points de différences), avec des cas de diminution et d'augmentation équivalents. La même tendance est observée pour les changements cliniquement significatifs (3 points) (Figure 44). Ces changements sont difficiles à interpréter dans la mesure où un nombre non négligeable de participant·e·s sont concerné·e·s mais que la direction des changements varie également.

⁴³ Un score a été calculé dès que 5 réponses valides sur 8 aux questions du CUDIT-R ont été obtenues. Ce score a été ajusté de manière proportionnelle à celui obtenu avec les 5 items renseignés.

Figure 44 Changements fiables (différence de 2 points) et cliniquement significatifs (différence de 3 points) dans le score CUDIT-R après six mois (n=793) ⁴⁴



4.3.3 Etat de santé somatique et psychique (objectif 3c)

La santé des participant·e·s est évaluée à l'aide de l'outil SF-12⁴⁵, un instrument validé de mesure de la santé générale perçue. Composé de 12 questions, il permet d'obtenir deux scores synthétiques : le score de santé physique (PCS, Physical Component Summary) et le score de santé mentale (MCS, Mental Component Summary). Ces scores sont standardisés avec une moyenne de 50 et un écart-type de 10 dans la population générale, ce qui signifie qu'une valeur supérieure à 50 indique une santé perçue meilleure que la moyenne, tandis qu'une valeur inférieure reflète une santé altérée⁴⁶. Un changement de 10 points sur l'un de ces scores est généralement considéré comme cliniquement significatif, suggérant une amélioration ou une dégradation perceptible de l'état de santé du participant (Ware Jr et al., 1996).

À l'entrée dans le projet, les participant·e·s rapportent percevoir leur état de santé général comme bon, avec plus de 95% évaluant leur santé comme bonne ou mieux (très mauvaise 0.47%, médiocre 2.25%, bonne 39.6%, très bonne 41.4%, excellente 15.7%). Toutefois, la moyenne du score MCS est inférieure à 50, indiquant une santé mentale globalement plus fragile que celle de la population générale. Ce constat s'inscrit dans les observations déjà rapportées dans la littérature, selon lesquelles les personnes qui consomment du cannabis présentent souvent des scores de santé mentale plus bas⁴⁷. En revanche, le score moyen de santé physique (PCS) est supérieur à la moyenne, suggérant un état de santé physique moyen des participant·e·s jugé globalement bon.

L'analyse de l'évolution des scores de santé physique et mentale ne révèle jusqu'à présent aucun changement significatif pour les participant·e·s ayant rempli deux questionnaires (Figure 45). Ce constat

⁴⁴ Un changement dans le score CUDIT-R est jugé « fiable » pour une différence de plus de 2 points et « cliniquement significatif » pour une différence de plus de 3 points (Adamson et al., 2015).

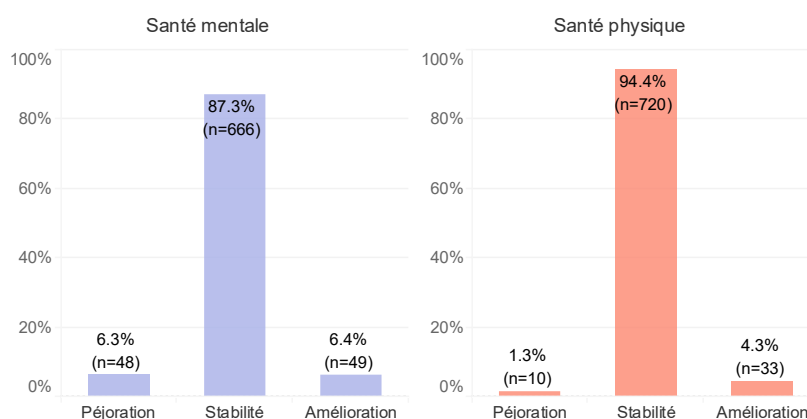
⁴⁵ Version condensée du Medical Outcomes Study 36-Item Short-Form Health Survey (SF-36)

⁴⁶ Les scores de références sont basés sur la population générale américaine.

⁴⁷ Il ne s'agit pas ici de se prononcer sur les mécanismes sous-jacents à cette association ni sur une relation de causalité, mais simplement de situer notre échantillon dans ce contexte.

n'est pas surprenant dans la mesure où seulement six mois se sont écoulés entre les deux questionnaires. De plus, comme mentionné précédemment, les comportements liés à la consommation de cannabis n'ont pas connu de changements majeurs au sein de la cohorte. Un suivi à plus long terme sera plus pertinent, notamment en analysant l'évolution de la santé au sein de sous-groupes spécifiques, afin d'identifier d'éventuels impacts différenciés.

Figure 45 Changements cliniquement significatifs après six mois sur les scores de santé mentale et physique calculés avec l'instrument SF-12 (n=763)⁴⁸



4.3.4 Contacts avec la police ou la justice en lien avec le cannabis (objectif 3d)

Depuis 2013, les sanctions liées à la consommation et à la possession de petites quantités de cannabis (moins de 10 g) ont été assouplies à la suite de modifications législatives et de décisions du Tribunal fédéral. La légalisation du commerce du cannabis CBD (<1 % de THC) en 2016, combinée à cet assouplissement, a contribué à reléguer le cannabis au second plan des priorités policières. Le nombre de dénonciations pour trafic de cannabis est d'ailleurs en diminution depuis plusieurs années.

Lors du lancement de l'essai pilote lausannois, certaines inquiétudes ont été soulevées par la police, notamment quant aux risques de revente des produits à des non-participant·e·s. Cependant, le cadre strict de l'essai et les prix pratiqués ont réduit ces préoccupations. La mise en place des essais pilotes s'inscrit d'ailleurs dans une tendance générale de dépénalisation du cannabis.

En conséquence, un nombre limité de contacts avec la police était attendu, ce que confirment les données recueillies : sur 834 participant·e·s ayant donné des réponses à ce sujet dans les deux questionnaires, 820 déclarent n'avoir jamais eu de contact avec les forces de l'ordre, un chiffre identique avant et après six mois de participation. Avant le projet, 14 participant·e·s avaient rapporté un contact unique en lien avec le cannabis avec la police au cours des six derniers mois, contre 12 après six mois, tandis que 2 participant·e·s n'ont pas souhaité répondre. Aucune évolution significative n'est donc observée à ce stade pour les participant·e·s.

⁴⁸Un changement dans les scores de santé mentale et physique est jugé cliniquement significatif pour une différence de plus de 10 points (Ware Jr et al., 1996).

4.3.5 Recours aux services de santé (objectif 3e)

L'un des objectifs de l'essai est de favoriser le recours aux services de santé pour toute question ou tout problème éventuel lié à la consommation de cannabis. Dans le cadre de Cann-L, les participant·e·s peuvent contacter directement le médecin référent par téléphone, soit sur son téléphone portable (un jour par semaine), soit via le secrétariat (horaires de bureau). Ils et elles peuvent également signaler leur souhait d'être contacté·e·s par le médecin dans les questionnaires remplis tous les six mois.

Au début du projet, 49 participant·e·s sur 1'237 ont exprimé un besoin de conseil ou de traitement en lien avec leur consommation de cannabis. Parmi elles et eux, 36 ont effectivement demandé à être contactées par le médecin, dont 29 qui n'avaient jamais consulté auparavant. Ce résultat est très encourageant et suggère que le projet facilite effectivement l'accès aux soins. La majorité des participant·e·s qui ont déclaré un besoin de conseil ou de traitement n'avaient jamais consulté auparavant pour leur consommation de cannabis, que ce soit au début du projet ou après six mois de participation. Parmi les 834 participant·e·s ayant répondu à deux questionnaires, 20 qui n'avaient jamais consulté ont demandé à être contacté·e·s par le médecin à leur entrée dans le projet. Après six mois, le nombre total de participant·e·s exprimant un besoin de contact a légèrement diminué (30 contre 34 au départ). La proportion de participant·e·s demandant effectivement à être contacté·e·s après avoir exprimé ce besoin a aussi légèrement baissé. Cette diminution s'explique toutefois en partie par des rendez-vous déjà fixés avec le médecin de l'étude, rendant un nouvel appel inutile. En effet, le médecin référent propose aux participant·e·s qui en ressentent le besoin un suivi sur 4 séances, étalées à quelques semaines ou quelques mois d'intervalle en fonction des besoins, ce qui permet aux participant·e·s concerné·e·s d'avoir un contact planifié avec le médecin. Après six mois de participation, 11 nouveaux et nouvelles participant·e·s ont sollicité une consultation pour la première fois en lien avec leur consommation de cannabis.

4.4 Faisabilité

4.4.1 *Ordre public (objectif 4a)*

Aucun incident ne nous a été signalé, ni par la police municipale, représentée au sein de l'association Cann-L, ni par la police cantonale. La cohabitation avec les commerçant·e·s et les habitant·e·s du quartier se déroule de manière harmonieuse.

4.4.2 *Viabilité économique d'un modèle orienté sur la santé publique (objectif 4b)*

L'un des objectifs principaux de Cann-L est de démontrer la viabilité économique de son modèle à but non lucratif ainsi que ses impacts positifs. Le point de vente s'autofinance (hors recherche) grâce à environ 600 participant·e·s qui achètent en moyenne environ 8 à 9 grammes par mois, permettant de couvrir les salaires, le loyer, l'infrastructure et le suivi de l'équipe par un formateur-coach. Avec des prix décents payés au producteur et des salaires supérieurs à la moyenne du secteur de la vente, le modèle a atteint l'équilibre financier en mars 2024.

Le chiffre d'affaires généré permet de financer les salaires de trois collaborateur et collaboratrices à 80%, environ 60% de salaires d'auxiliaires, ainsi qu'un poste de coordination avec l'étude à 20%. Ce poste de joue un rôle essentiel : il inclut notamment une part des réflexions stratégiques sur le choix de l'offre de produits – un aspect crucial qui se situe à l'interface entre attractivité du dispositif et protection de la santé. En dehors du cadre spécifique d'un essai pilote, cette fonction représenterait d'ailleurs une charge de travail plus importante. Dans le contexte actuel, ces réflexions sont menées en collaboration avec l'équipe de recherche, et le poste est réparti de manière transversale. Cela ne serait toutefois pas envisageable dans un modèle légal standard, où une structuration plus formelle serait nécessaire.

Grâce à cette équipe, le point de vente devrait pouvoir accueillir jusqu'à environ 2'000 consommateur·trice·s dans un espace de 100 m². A plein régime, le point de vente permettrait donc de générer des bénéfices supplémentaires pouvant être réinvestis dans la prévention ou les soins.

5 Synthèse et perspectives

Les premiers résultats du projet **Cann-L** confirment qu'un modèle à but non lucratif axé sur la santé publique peut constituer une alternative viable au marché noir, avec une adhésion significative des participant·e·s et une réduction marquée des achats illégaux. L'analyse des comportements d'approvisionnement met en évidence une transition progressive, bien que certaines pratiques comme l'autoculture et le don restent relativement stables. La majorité des participant·e·s privilégie désormais Cann-L pour se procurer des fleurs et de la résine, illustrant ainsi l'attractivité du modèle mis en place.

L'analyse des données de consommation révèle que la majorité des participant·e·s maintiennent mais n'augmentent pas leur consommation après six mois, et que l'accès à des produits contrôlés s'accompagne d'un meilleur suivi de leur usage. L'offre de produits contrôlés et la mise à disposition d'outils de suivi de consommation contribuent sans doute à une approche plus consciente et informée.

Un des principaux défis réside dans la **diversité des profils des consommatrices et consommateurs**. L'adhésion à un marché régulé doit bénéficier à l'ensemble des consommatrices et consommateurs, qu'ils et elles soient occasionnel·le·s ou réguliers/régulières, sans favoriser une augmentation de la consommation. Il s'agit d'un équilibre délicat : attirer les personnes qui consomment beaucoup, plus exposées aux risques du marché noir, tout en évitant que l'accès légal n'incite à une intensification des usages chez les personnes qui consomment de manière plus modérée. Une politique efficace ne doit pas se limiter à répondre aux attentes d'un seul segment, mais proposer un cadre qui permette à tous les profils de s'orienter vers des pratiques plus sûres.

L'offre de nouveaux produits, tels que les e-liquides, pourrait par exemple représenter une opportunité d'attirer davantage de personnes tout en réduisant les risques pour la santé. Cette option est déjà testée dans d'autres essais-pilotes et sera introduite dans le projet Cann-L durant l'année 2025.

Par ailleurs, l'expérience montre que les mesures de réduction des risques intégrées au projet, comme la promotion de modes de consommation moins nocifs et les réflexions approfondies sur les risques spécifiques liés aux différents usages et aux différents produits, sont bien perçues et doivent être consolidées. L'efficacité de ces dispositifs devra être suivie sur le long terme afin d'évaluer leur impact sur les comportements de consommation et leur potentiel dans le cadre d'une régulation plus large.

Enfin, ces résultats apportent des **enseignements précieux pour la réflexion sur la légalisation du cannabis en Suisse**. Ils suggèrent qu'un modèle de vente à but non lucratif orienté sur des objectifs de santé publique peut fonctionner et réduire le marché noir, à condition d'être suffisamment attractif et accessible et permettre la réduction des risques chez les personnes qui consomment du cannabis. La poursuite du projet et l'analyse des tendances à plus long terme permettront d'affiner les recommandations en vue d'une éventuelle régulation du marché.

6 Bibliographie

- Adamson, S. J., Kay-Lambkin, F. J., Baker, A., Frampton, C. M. A., Sellman, D., & Lewin, T. J. (2015). Measuring change in cannabis use. *Addiction Research & Theory*, 23(1), 43-49. <https://doi.org/10.3109/16066359.2014.926895>
- Adamson, S. J., Kay-Lambkin, F. J., Baker, A. L., Lewin, T. J., Thornton, L., Kelly, B. J., & Sellman, J. D. (2010a). An improved brief measure of cannabis misuse: The Cannabis Use Disorders Identification Test-Revised (CUDIT-R). *Drug and Alcohol Dependence*, 110(1), 137-143. <https://doi.org/10.1016/j.drugalcdep.2010.02.017>
- Adamson, S. J., Kay-Lambkin, F. J., Baker, A. L., Lewin, T. J., Thornton, L., Kelly, B. J., & Sellman, J. D. (2010b). An improved brief measure of cannabis misuse: The Cannabis Use Disorders Identification Test-Revised (CUDIT-R). *Drug and alcohol dependence*, 110(1-2), 137-143.
- Chavanne, J., Schmidhauser, V., Udrisard, R., & Zobel, F. (2025). *Enquête Européenne en Ligne sur les Drogues : Principaux résultats de l'enquête suisse 2024* (No. 177). Addiction Suisse.
- Chavanne, J., Zobel, F., Udrisard, R., Baudin, M., Dreifuss, R., & Donzallaz, S. (2024). Les essais pilotes cannabis romands: Cann-L et ChanGE. *Addiction Suisse et Groupement romand d'Etudes des Addictions (GREAA), Lausanne*, 79, 14-16.
- Coudé, D., Madjri, L., Villeneuve, J., & Defoy, G. (2021). *Loi encadrant le cannabis. Rapport de mise en oeuvre 2018-2021*. Ministère de la santé et des services sociaux.
- DRCC, (2024) : Décret sur les essais pilotes de remise contrôlée de cannabis au sens de l'article 8a de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup), Pub. L. No. 818.211, 4 (2024). <https://www.lexfind.ch/tolv/236239/fr>
- Hammond, D., Rynard, V., Wadsworth, E., & Goodman, S. (2021). *Analysis of drivers of the illicit cannabis market : Findings from the international cannabis policy study : 2019—2020*. University of Waterloo.
- Harris, P. A., Taylor, R., Minor, B. L., Elliott, V., Fernandez, M., O'Neal, L., McLeod, L., Delacqua, G., Delacqua, F., Kirby, J., & Duda, S. N. (2019). The REDCap consortium : Building an international community of software platform partners. *Journal of Biomedical Informatics*, 95, 103208. <https://doi.org/10.1016/j.jbi.2019.103208>
- Harris, P. A., Taylor, R., Thielke, R., Payne, J., Gonzalez, N., & Conde, J. G. (2009). Research electronic data capture (REDCap)—A metadata-driven methodology and workflow process for providing translational research informatics support. *Journal of Biomedical Informatics*, 42(2), 377-381. <https://doi.org/10.1016/j.jbi.2008.08.010>
- Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes, Pub. L. No. RS 812.121 (1951). https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1952/241_241_245/fr
- Ordonnance relative à la recherche sur l'être humain à l'exception des essais cliniques, Pub. L. No. Ordonnance relative à la recherche sur l'être humain à l'exception des essais cliniques, 810.301 RS (2013). <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2013/642/fr>
- Ordonnance sur les essais pilotes au sens de la loi sur les stupéfiants, Pub. L. No. RS 812.121.5 (2021). <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2021/217/fr>

- RStudio Team. (2024). *RStudio: Integrated Development for R* (Version 2024.04.2-764) [Windows]. <http://www.rstudio.com/>.
- Sambiagio, N., Iria, D. A. G., Auer, R., Schöni, A., & Berthet, A. (2023). Toxicological assessment of aerosols emitted by cannabis inhalation methods : Does cannabis vaping using Electronic Non-Nicotine Delivery Systems (ENNDS) and vaporizers reduce exposure to toxicants compared to cannabis smoking? *Federal Office of Public Health*.
- Tognolini, M., Wittwer, M., Chavanne, J., Hugues, R., Udrisard, R., & Zobel, F. (2024). Essais-pilotes de vente de cannabis : Exemple du projet Cann-L. *Revue Medicale Suisse*, 20(877), 1111-1114.
- Wadsworth, E., Driezen, P., Pacula, R. L., & Hammond, D. (2022). Cannabis flower prices and transitions to legal sources after legalization in Canada, 2019–2020. *Drug and Alcohol Dependence*, 231, 109262.
- Ware Jr, J. E., Kosinski, M., & Keller, S. D. (1996). A 12-Item Short-Form Health Survey : Construction of Scales and Preliminary Tests of Reliability and Validity. *Medical care*, 220-233.
- Zobel, F., Esseiva, P., Udrisard, R., & Samitca, S. (2020). *Le marché des stupéfiants dans le canton de Vaud. Partie 3. Les cannabinoïdes (MARSTUP)* [Rapport de recherche]. Addiction Suisse/Ecole des sciences criminelles/Institut universitaire de médecine sociale et préventive. <https://www.addictionsuisse.ch/le-secteur-recherche/recherche-observer-et-comprendre/marstup-structure-et-produits-du-marche-des-stupefiants-vaudois/>

7 Annexes

7.1 Brochures à disposition dans le point de vente Cann-L

Tableau 14 Liste des brochures à disposition au point de vente Cann-L

Brochure	Informations
Le cannabis en question(s)	Editeur : Addiction Suisse Contenu : Informations générales sur la plante, les produits, les effets et les risques. Lien : https://shop.addictionsuisse.ch/fr/parents/89-le-cannabis-en-questions.html
Focus Cannabis : Le chanvre – une plante ancestrale aux multiples usages	Editeur : Addiction Suisse Contenu : Informations générales sur la plante, les produits, les effets et les risques. Lien : https://shop.addictionsuisse.ch/fr/parents/89-le-cannabis-en-questions.html
Cannabis – en parler avec les ados : guide pour les parents	Editeur : Addiction Suisse Contenu : Cette brochure fournit des renseignements et des conseils - et décrit des situations spécifiques concrètes que peuvent rencontrer des parents d'adolescents. Lien : https://shop.addictionsuisse.ch/fr/parents/38-744-cannabis-en-parler-avec-les-ados.html#/26-langue-francais
Flyer Cannabis	Editeur : Addiction Suisse Contenu : Information générale pour les adolescents sur le cannabis Lien : https://shop.addictionsuisse.ch/fr/parents/56-86-flyer-cannabis.html#/26-langue-francais
Cannabis : connaître ses limites	Editeur : Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances Contenu : Le guide a pour but de d'aider le participant à réfléchir à sa consommation de cannabis et à s'informer sur cette drogue. S'y retrouvent des conseils et des outils pour réduire la consommation et les risques pour la santé. Lien : https://www.ccsa.ca/sites/default/files/2022-04/CCSA-Knowing-Your-Limits-with-Cannabis-Guide-2022-fr.pdf
Cannabis comment réduire les risques ?	Editeur : Addiction Suisse Contenu : Recommandation concernant la consommation de cannabis (incl. à travers QR code fiches explicatives détaillées)



	Lien : https://shop.addictionsuisse.ch/fr/cannabis/421-873-flyer-cannabis-et-reduction-des-risques.html#/26-langue-francais
Revue Dépendances : Régulation du cannabis	Editeur : GREA / Addiction Suisse Contenu : Document lié aux enjeux autour de la régulation du cannabis Lien : https://grea.ch/actualites/regulation-du-cannabis-le-nouveau-dependances-est-la/
Focus Tabac : L'usage du tabac dans le passé et au présent	Editeur : Addiction Suisse Contenu : En Suisse, plus d'un million et demi de personnes fument des produits du tabac et plus encore sont exposées à la fumée passive. Quels sont les effets et les risques ? Lien : https://shop.addictionsuisse.ch/fr/tabac-nicotine/82-159-focus-tabac.html#/26-langue-francais
Fumer – en parler avec les ados : guide pour les parents	Editeur : Addiction Suisse Contenu : Ce guide propose des conseils pour aborder la question du tabagisme avec son enfant ou adolescent-e. Il donne notamment des pistes pour réagir lorsque son enfant commence à fumer ou qu'il fume régulièrement. Lien : https://shop.addictionsuisse.ch/fr/parents/91-178-fumer-en-parler-avec-les-ados.html#/26-langue-francais
Protégeons les enfants de la fumée passive	Editeur : Cipret Vaud Contenu : Brochure sur la protection des enfants en lien avec la fumée passive. Lien : https://www.unisante.ch/fr/promotion-prevention/tabagisme/prestations-prevention-du-tabagisme
Grossesse, tabac : ce qu'il faut savoir	Editeur : Addiction Suisse Contenu : Que l'on prévoie d'être enceinte ou qu'on le soit déjà, il est important de réfléchir à sa consommation d'alcool et de tabac. Ce dépliant fournit des conseils aux femmes ainsi qu'à leur entourage sur ces thèmes. Lien : https://shop.addictionsuisse.ch/fr/alcool/115-263-grossesse-alcooltabac-ce-qu-il-faut-savoir.html#/26-langue-francais
Arrêter de fumer, c'est possible	Editeur : Unisanté Contenu : Messages d'encouragements et contacts dans le canton de Vaud pour se faire aider en cas de volonté d'arrêter la consommation de tabac



	Lien : https://www.unisante.ch/fr/promotion-prevention/tabagisme/prestations-prevention-du-tabagisme
Protégez votre santé !	Editeur : Addiction Suisse Contenu : Cette brochure donne des informations générales sur la consommation à risque et la dépendance. Les thématiques suivantes sont abordées : alcool, tabac, cannabis, médicaments, jeux d'argent, drogues illégales. Lien : https://shop.addictionsuisse.ch/fr/migrants/116-272-protegez-votre-sante.html#/26-langue-francais
La réduction des risques	Editeur : InfoDrog et GREA Contenu : Brochure générale sur la réduction des risques ainsi que 20 idées reçues démenties Lien : https://www.grea.ch/sites/default/files/brochure_RDR.pdf
Aide au repérage, évaluation et accompagnement concernant la consommation de substances et l'usage problématique d'écran à l'adolescence	Editeur : Départ Contenu : Une équipe du CHUV interdisciplinaire spécialisée dans l'accompagnement de l'adolescent et de sa famille confrontée à une problématique de consommation de substances ou d'usage problématique d'écrans. Lien : https://www.chuv.ch/fileadmin/sites/dp/documents/dp-depart-depliant2021.pdf
Drogues et conséquences	Editeur : TCS Contenu : Cette brochure, réalisée en collaboration avec l'Institut de médecine légale de l'université de St-Gall, vous informe sur les effets des drogues au volant, les prescriptions légales, les mesures pénales, ainsi que sur les conséquences financières auxquelles s'expose une personne qui conduit sous l'effet de drogues Lien : https://www.tcs.ch/fr/tests-conseils/brochures-publications/education-routiere-securite/tolerance-zero.php